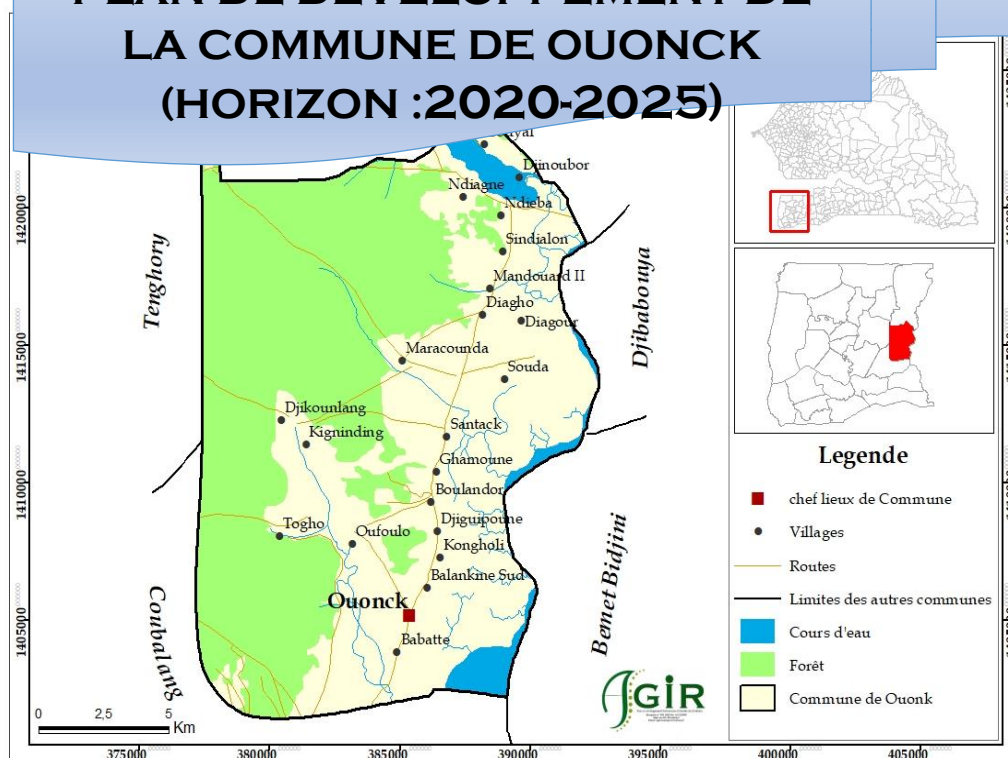




REGION DE ZIGUNCHOR
Département de Bignona
Arrondissement de Tenguory
Commune de Ouonck

Version finale
Janvier 2020

ETUDE D'INTEGRATION DES RISQUES CLIMATIQUES DANS LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE OUONCK (HORIZON :2020-2025)



SIGLES ET ABREVIATIONS

PRGTE : Projet de Renforcement de la Gestion des Terres et des Ecosystèmes des Niayes et de la Casamance
AGIR : Association Générale des Intervenants Ruraux
CADL : Centre d'Appui au Développement Local
DP : Diagnostic Participatif
IEF : Inspection de l'Education et de la Formation
MARP : Méthode Accélérée de Recherche Participative
PIA : Plan d'Investissement Annuel
PDC : Plan de Développement Communal
DADL : Direction d'Appui au Développement Local
SDDR : Service Départemental de Développement Rural
SRE : Service Régional de l'Elevage
SRH : Service Régional de l'Hydraulique
PNDL : Programme National de Développement Local
ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
DP/DGPPE : Direction de la Planification /Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
PAP : Plan d'Action Prioritaire
DAPSA : Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (**DAPSA**),
DNCB : Dermatose Nodulaire Cutanée Bovine
PPCB : Péri Pneumonie Contagieuse Bovine
PPR : Peste des Petits Ruminants
CREC : Caisse Rurale d'Epargne et Crédit
OP : Organisation de Producteurs
CVEC : Caisse Villageoise d'Epargne et Crédit
EPC : Epagne pour le Changement
EE : Ecole Elémentaire
EFA : Ecole Franco-Arabe
CEM : Collège d'Enseignement Moyen
CTP : Case des Tout-Petits
EM : Ecole Maternelle
EA : Ecole Arabe
ASC : Assistant en Santé Communautaire
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ICP : Infirmier Chef de Poste
AGR : Activités Génératrices de Revenus
GIE : Groupement d'Intérêt Economique,
ECC : Espace de Concertation Citoyen
RAEP : Réseau d'Adduction d'Eau Potable
AEMV : Adduction d'Eau Multi Villages
ODD : Objectif de Développement Durable
PSE : Plan Sénégal Emergent
CV : Comité Villageois
CLPA : Comité Local de la Pêche Artisanale
ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANRAC : Agence Nationale pour la Relance des Activités en Casamance
CMU : Couverture Maladie Universelle
ICP : Infirmier Chef de Poste
AVC : Accident Vasculaire Cérébral
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
PEPAM : Programme Eau pour l'Assainissement du Millénaire
AEMV : Adduction d'Eau Multi Village

SOMMAIRE

I.OBJECTIFS ET DEMARCHE ADOPTEE POUR L'ETUDE DU PDC	7
1.1.OBJECTIFS DE L'ETUDE	7
1.2.DEMARCHE ADOPTEE POUR L'ETUDE.....	7
1.3. ORGANISATION DU RAPPORT D'ETUDE.....	13
1.4. CONCLUSION	13
Première partie : Synthèse des résultats du diagnostic participatif de la commune	14
I. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE OUNCK	15
1.1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE	15
1.2. LE MILIEU PHYSIQUE.....	15
1.2.1. Le climat	15
1.2.2. Le relief et les sols	16
1.2.4. Les ressources forestières et fauniques	17
1.2.5. Les ressources halieutiques.....	18
1.2.6. La synthèse des potentialités et des contraintes du milieu biophysique	18
1.3. LA SITUATION SOCIODEMOGRAPHIQUE.....	19
1.3.1. L'effectif et la structure de la population	19
1.3.2. Les ethnies et les religions.....	19
1.3.3. La répartition spatiale de la population	19
1.3.4. Les caractéristiques de l'habitat	19
1.3.5. Les mouvements migratoires de population et les initiatives de paix	19
1.4. LA SITUATION DES SECTEURS ECONOMIQUES.....	19
1.4.1. L'Agriculture	20
1.4.2. L'Élevage	25
1.4.3. L'Environnement et la Gestion des Ressources Naturelles	29
1.4.4. La Pêche.....	32
1.4.5. L'Exploitation de carrières.....	33
1.4.6. L'Analyse des effets climatiques dans la mise en œuvre des actions de développement ...	34
1.4.7. Conclusion sur le dérèglement climatique	41
1.4.8. L'Artisanat.....	42
1.4.9. Le Tourisme	42
1.5. LA SITUATION DES SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION	43
1.5.1. Le commerce et les activités génératrices de revenus-transformation.....	43
1.5.2. Les télécommunications	45
1.5.3. Les transports et la mobilité	45
1.5.4. L'électrification rurale	47
1.5.5. La micro finance	47

1.6. LA SITUATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	48
1.6.1. L'Éducation et la Formation.....	48
1.6.2. La santé et l'action sociale	55
1.6.3. L'Hydraulique rurale	60
1.6.4. Le Désenclavement et la communication	61
1.6.5. Les problèmes d'hygiène- d'assainissement- d'habitat et du cadre de vie	62
1.6.6. Le GENRE et la promotion des femmes	63
1.6.7. La promotion des jeunes.....	64
II. LE DIAGNOSTIC DE L'INSTITUTION COMMUNALE	65
2.1. LE CONSEIL MUNICIPAL	65
2.2. LE BUREAU DU CONSEIL.....	66
2.3. LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE	66
2.4. LES RESSOURCES HUMAINES DE LA COMMUNE	67
2.5. LES RESSOURCES FINANCIERES DE LA COMMUNE	67
III. LES ORGANISATIONS INTERNES DE LA COMMUNE FACE A LA PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT	68
3.1. LES ACTEURS INTERNES	68
3.1.1. Des organisations administratives religieuses et coutumières	68
3.1.2. Des associations locales de développement.....	68
3.1.3. Des organisations partenaires internes	68
3.2. LES ACTEURS EXTERNES DE LA COMMUNE	69
3.3. L'ANALYSE DES INTER-RELATIONS ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS DE DEVELOPPEMENT- LE DIAGRAMME DE VENN DE LA COMMUNE	69
3.4. LE PARTENAIRES INTERNES ET LA COOPERATION DECENTRALISEE	70
3.4.1. Les partenaires institutionnels	70
3.4.2. Les partenaires non institutionnels.....	71
IV. LA SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE DE OUONCK	72
4.1. LES FORCES DE LA COMMUNE	72
4.1.1. Au niveau des potentialités en ressources naturelles.....	72
4.1.2. Au niveau des potentialités liées aux infrastructures sociales de base	72
4.1.3. Au niveau des potentialités liées aux infrastructures d'appui à la production	72
4.1.4. Au niveau des ressources humaines.....	72
4.1.5. Au niveau du partenariat et de la coopération décentralisée	72
4.1.6. En matière de prévention et de gestion de conflit	72
4.2. LES FAIBLESSES DE LA COMMUNE	73
4.2.1. Salinisation et ensablement des vallées	73
4.2.2. Dégradation du potentiel forestier	73
4.2.3. Insuffisance d'amendement chimique et organique et le caractère extensif de l'agriculture	73
4.2.4. Exode rural.....	73

4.2.5. La commune ne dispose pas de ressources financières propres.	73
4.2.6. L'élevage	73
4.2.7. Dans le domaine de l'éducation.....	73
4.2.8. La pêche continentale dans le fleuve et les affluents	74
4.2.9. Dans le domaine du désenclavement et de la communication	74
4.2.10. Le secteur de l'hydraulique rurale	74
4.2.11. L'insuffisance des puits modernes	74
4.2.12. L'insuffisance de l'eau pour le bétail.....	74
4.2.13. La faiblesse du partenariat	74
4.2.14. La faible capacité d'organisation des organisations communautaires de base (OCB)	74
4.2.15. L'accès limité aux crédits.	74
4.3. LES DEFIS MAJEURS DE LA COMMUNE	74
Deuxième partie : Planification des actions de la Commune	75
I. Plan d'Action Prioritaire (PAP) à Moyen et Long Terme	76
II. Plan d'Investissement Annuel 2020-2025	88
V.CONCLUSION GENERALE	101
5.1. STRATEGIES DE FINANCEMENT DES ACTIONS DU PIA.....	101
5.2. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DU PDC	102
5.3. MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION	102
5.4.STRATEGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE FINANCEMENT DU PLAN	103
.....	103
5.4.1. Au niveau interne	103
5.4.2. Au niveau extérieur	103

INTRODUCTION

L'évolution de la décentralisation au Sénégal est marquée par la création par la loi n°72-25 du 25 Avril 1972, des communautés rurales dont l'organisation, le fonctionnement et les attributions sont fixés par la loi n°72-25 du 19 Avril 1972.

La loi n° 90-37 du 08 octobre 1990, retire aux sous-préfets, la gestion des communautés rurales pour la confier aux présidents de conseil rural (PCR). C'est également cette loi qui donne compétences aux collectivités locales pour élaborer leurs plans de développement soumis à l'approbation du représentant de l'Etat.

La communauté rurale de Ouonck a été créée en 1978 grâce à la réforme sur les communautés rurales et introduite dans la région de Casamance par le décret n°78-457 du 19 mai 1978. Elle devient commune de Ouonck en 2014 à la faveur de l'avènement de la loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Locales (CGCL).

Le CGCL qui consacre la mise en œuvre de l'acte 3 de la décentralisation définit également au-delà du transfert de compétences, les rôles et responsabilités des acteurs territoriaux locaux. L'acte 3 s'inscrit dans un contexte de mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) et des ODD adoptés en septembre 2015 par la communauté internationale.

Le PSE conçu comme le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme, permet au pays d'emprunter une nouvelle trajectoire de développement, en vue de relever durablement son potentiel de croissance, en stimulant la créativité et l'initiative privée.

Au Sénégal, la mise en œuvre de la deuxième phase du PSE (2019-2023) porte sur trois axes :

Axe1 : La transformation structurelle de l'économie et de la croissance ;

Axe 2 : Le capital humain, la protection sociale et le développement durable ;

Axe 3 : La gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité.

L'objectif visé par le Sénégal à travers ces trois axes, est d'atteindre 97% des cibles des ODD.

Les ODD visent à concrétiser la vision de l'Agenda 2030 portant sur dix-sept (17) objectifs dont l'ambition est de contribuer à éliminer la pauvreté « sous toutes ses formes » et à apporter des solutions aux problèmes sociaux, environnementaux et économiques auxquels les Etats se trouvent confrontés.

Basés sur 3 piliers que sont *le social, l'environnement et l'économie*, les ODD partagent les mêmes visions que le PSE et touchent « tous les secteurs pour prendre en charge les problèmes tels que l'extrême pauvreté, la mortalité infantile, entre autres ».

L'élaboration du Plan de Développement de la Commune de Ouonck (PDC) s'appuie sur les trois faits majeurs que sont :

- *le renforcement de la politique de décentralisation avec la mise en place de l'Acte 3* qui vise à « organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable » ;
- *l'adoption du Plan Sénégal Emergent (PSE 1 et 2) ;*
- *l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD).*

Pour accompagner les collectivités locales dans l'atteinte des ODD, l'Etat du Sénégal a mis en place le Programme d'Appui aux Agglomérations et aux Communes (**PACASEN**) pour les rendre plus autonomes et plus aptes à répondre aux besoins des populations.

Dans ce contexte, la planification des actions de développement de la commune de Ouonck durant les cinq (05) prochaines années, doit intégrer cette nouvelle dynamique en donnant la priorité aux actions les plus pertinentes et les plus efficaces permettant d'améliorer dans le court et moyen terme, les conditions de vie et d'existence des populations.

I. OBJECTIFS ET DEMARCHE ADOPTEE POUR L'ETUDE DU PDC

1.1. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif principal de l'étude est d'élaborer le plan de développement de la commune de Ouonck et d'y intégrer l'analyse des effets du dérèglement climatique dans la mise en œuvre des actions prévues dans le plan.

Il s'agit de permettre à la commune de disposer d'un outil (cadre de référence) de gestion et de pilotage du développement local. La démarche de planification locale, envisagée dans la commune, doit être une action qui s'intègre dans un processus global d'appui à la structuration, à l'auto promotion et à la responsabilisation des populations locales autour des problématiques de développement de leur terroir en lien avec le dérèglement climatique.

De manière spécifique, les objectifs poursuivis à travers l'élaboration de ces documents de planification sont :

- Connaître les contraintes qui entravent le développement de la commune ;
- Connaître les solutions les plus appropriées techniquement et financièrement pour lever ces contraintes ;
- Connaître les opportunités de développement présentes dans la commune ;
- Faire des choix d'investissement pertinents ;
- Fixer des stratégies permettant de se rapprocher des buts recherchés en tenant compte des contraintes et des opportunités ;
- Harmoniser les interventions au niveau de la commune ;
- Renforcer les compétences des acteurs locaux (élus, Organisations Communautaires de Base (OCB), etc.) ;
- Prendre en compte les dimensions dérèglement climatique, Migration, Nutrition et Genre dans la définition des politiques et stratégies de développement.

1.2. DEMARCHE ADOPTEE POUR L'ETUDE

Afin de susciter et de garantir la participation et l'implication de tous les acteurs, un processus participatif et itératif de concertation, de diagnostic et de planification est mis en œuvre. C'est ainsi que la démarche méthodologique s'est appuyée sur les étapes suivantes.

a) Soumission à l'Appel d'Offre de l'étude du PDC et Signature de contrat

Le cabinet AGIR a soumis à une Demande de Renseignement et de Prix (**DRP**) de la commune de Ouonck en date du 20/05/2019, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Renforcement de la Gestion des Terres et des Ecosystèmes des Niayes et de la Casamance (PRGTE)

A la suite du dépouillement et de l'évaluation des offres des différents soumissionnaires par la Commission de Passation des Marchés de la Commune, le cabinet fut sélectionné pour faire le travail.

C'est ainsi que le contrat de prestations de services **N°001/OUONCK/PRGTE/AAF/19** fut signé le 12/07/2019 entre le Maire et le Coordonnateur du cabinet et un Ordre de Service (OS) pour le démarrage de l'étude, établi pour la date du 01/08/ 2019.

b) Pré diagnostic

C'est un travail exploratoire et de compilation d'informations écrites à travers divers documents disponibles au niveau de la commune, des services techniques régionaux et/ou locaux, des partenaires au développement de la commune et, de manière générale, de diverses productions réalisées sur des activités déroulées dans la commune. C'est ainsi que les services suivants ont été consultés :

- l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Ziguinchor (**IREF**) pour une situation sur le patrimoine forestier de la région et de la campagne de lutte contre les feux de brousse au cours de l'année 2018/2019

- le Poste de Contrôle Pluviométrique de l'arrondissement de Tenghory pour une situation sur la pluviométrie au cours de ces dix dernières années
- le Service Départemental du Développement Rural (SDDR) de Bignona pour une situation sur la campagne agricole de 2018/2019
- l'Inspection Départementale de l'Enseignement de Bignona pour une situation scolaire dans la commune de Ouonck
- le Service Régional de l'Elevage et de la Protection Animale (SREPA) pour une situation sur le cheptel de la commune en 2019
- le Service Régional de l'Hydraulique pour une situation sur la couverture en eau potable de la commune
- le District Sanitaire de Bignona pour une situation sur la couverture sanitaire de la commune
- le Service Départemental des Pêches et de la Surveillance de Bignona pour une situation sur la pêche

c) Atelier de lancement officiel du PDC

Le processus d'élaboration du PDC a été lancé le 01/08/ 2019 au siège de la commune. Il a été porté et organisé par le Conseil Municipal.

La cérémonie a enregistré la participation de la plupart des chefs de village ou de leurs représentants, des responsables d'associations de jeunes et de femmes, la société civile, du représentant du **PRGTE**. L'ouverture de la cérémonie a été faite par le 2^{ème} adjoint au maire qui a rappelé les objectifs, les moyens et les principes d'intervention qui sous-tendent l'élaboration du PDC.

L'ouverture de la cérémonie a été faite par le 2^{ème} adjoint au maire qui a rappelé les objectifs, les moyens et les principes d'intervention qui sous-tendent l'élaboration du PDC.

A sa suite, le cabinet chargé de l'étude a décliné :

- son expérience pertinente en tant que Bureau d'études et celle des différents membres de l'équipe;
- l'approche méthodologique adoptée pour faire l'étude ;
- les objectifs assignés à l'étude ;
- la clarification des rôles et responsabilités de chaque acteur dans le processus.



Cérémonie de lancement du processus d'élaboration du PDC de Ouonck

d) Choix des animateurs locaux à former

Dans le souci de conférer à l'étude un caractère participatif, chaque village a désigné un animateur qui devra intégrer l'équipe du cabinet et l'appuyer dans la collecte, l'analyse et la diffusion des résultats des diagnostics réalisés dans les terroirs de la commune.

Vingt quatre (24) animateurs étaient présents pour constituer un maillon important du dispositif de communication dans le cadre de l'étude, de l'appropriation et de la mise en oeuvre du plan communal.

Pour mieux assurer cette mission, les animateurs devraient être initiés pendant 3 jours aux techniques et outils de collecte d'informations, d'analyse et de planification participatifs tirés de la **Méthode**

Accélérée de Recherche Participative (MARP). Malheureusement, les personnes choisies n'ont pas répondu avec l'argument qu'elles n'ont jamais été informées de leur choix.

Compte tenu de cette situation, et pour ne pas trop retarder l'étude, le cabinet a opté pour l'organisation au niveau des zones d'études, de séances de mise à niveau dans les techniques de diagnostic participatif.



Séance de mise à niveau sur les techniques de diagnostic participatif (DP)

e) Validation du zonage

Le zonage répond à un souci de mieux cerner et de discerner les terroirs communaux. La commune a déjà été divisée en quatre (04) zones de concertation à l'occasion de l'élaboration du Plan Local de Développement (PLD) de 2009. C'est tout naturellement que ce zonage a été reconduit pour cette étude. « On n'invente pas la roue puisqu'elle existe déjà ».

Plusieurs critères avaient été pris en compte en 2009 pour parvenir au zonage, parmi lesquels :

- la géomorphologie du terrain ;
- la taille des villages ;
- la proximité géographique des villages ;
- le partage en commun de projets fédérateurs ;
- les initiatives communes en construction de projets partagés ou en cours de réalisation, etc.

En définitive, ce sont les critères de « *proximité géographique des villages* » pouvant les amener à « *un partage des mêmes impacts de projets fédérateurs* » ou à « *une cogestion de projets* » qui ont finalement été retenus.

Le zonage opéré en 2009 se présente comme suit :

Zones	Villages centre de zone	Villages composant la zone
1	Ndiagne	Diéba, Sindialon, Mandouard 2, Ndiagne, Bouyal, Diounoubor, Djiringoumane, Bouhinor
2	Souda	Souda, Santack, Maracounda, Diagho, Diagour, Ghamoune
3	Oufoulo	Kigniding, Oufoulo, Togho, Djicountang
4	Ouonck	Ouonck, Congoly, Balankine, Babatte, Djiguiopoune, Boulador

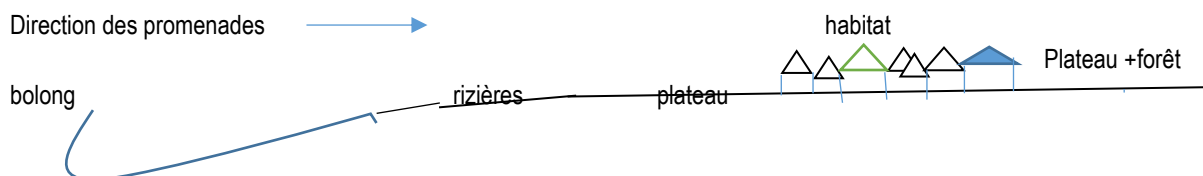
f) Planification des diagnostics participatifs de zone

La programmation des diagnostics de zone a été faite de manière concertée avec le 1^{er} adjoint au maire et les chefs de village. Le calendrier de travail ainsi élaboré se présente comme suit :

Zones	Date des diagnostics participatifs	Villages centres de concertation
1	24/09/19	Ndiagne
2	25/09/19	Souda
3	26/09/19	Oufoulo
4	27/09/19	Ouonck

g) Enquêtes de terrain

A l'aide d'informateurs-clés choisis par les populations lors des rencontres de zones (un minimum de 6 informateurs-clés), des visites ont été organisées dans les différentes zones de production et d'habitat. Le but de ces visites est de faire un état des lieux des potentialités en ressources et d'analyser avec les populations les difficultés ou contraintes à leur exploitation.



De manière générale, les diagnostics réalisés dans les différents terroirs révèlent les mêmes potentialités en ressources et les mêmes difficultés liées à leur exploitation. Ils ont été menés avec des informateurs-clés de zone selon une démarche ascendante en deux étapes : *l'animation au niveau zonal* et *la synthèse au niveau communautaire*.

Les informations collectées durant la phase exploratoire sont renforcées par des enquêtes dans les différents terroirs communaux. L'utilisation sur le terrain des outils de diagnostic participatif, a permis d'avoir une masse d'informations sur les établissements humains et leurs inter-corrélations, les dynamiques en cours, les organisations locales et les différentes zones agro-écologiques

Durant le parcours des terroirs villageois, le cabinet s'est entouré dans chaque zone d'un groupe d'informateurs-clés crédibles connaissant suffisamment le terroir et ses problèmes et capables de bien renseigner.

Il s'agit en général, des chefs de village, des chefs coutumiers, des membres des conseils de quartiers, des religieux, des responsables de femmes, des responsables des jeunes, etc. Ces personnes disposent d'une grande notoriété dans leurs villages en raison de leur positionnement à la fois socioculturel et administratif et particulièrement en ce qui concerne le foncier et sa gestion.

La synthèse des différents échanges avec les populations, enrichie des observations directes sur le terrain, a permis de disposer d'une connaissance de la commune sur les plans physique et humain mais également d'une première compréhension de ses problématiques socioéconomiques de développement.



Diagnostic Participatif-Transect de la vallée de Souda (06/08/2019)

Les outils de diagnostic utilisés sont principalement tirés de la **MARP**, notamment :

- la Carte des ressources ;
- le Diagramme de Venn ;
- le Tableau d'inventaire des infrastructures sociales de base et le Tableau d'inventaire des infrastructures à vocation économique ;
- la synthèse des animations villageoises (à travers des focus-groups).

h) Restitution des résultats des diagnostics par zone et de planification des stratégies de développement

Après chaque enquête de zone et avant de quitter la zone, l'équipe d'animation a organisé un atelier de restitution des informations collectées lors des diagnostics des terroirs inter-villageois composant la zone. Ces informations sont analysées, discutées et hiérarchisées. Ainsi, les populations de chaque zone pourront évaluer, approuver et valider les informations recueillies par les équipes de diagnostic.



Ateliers de synthèse des diagnostics participatifs et de priorisation des besoins des zones à Ndiagne, Souda et Ouonck

i) Planification des stratégies de développement

C'est la première étape de la phase de planification qui a permis aux zones, à partir des résultats globaux des diagnostics participatifs :

- d'identifier les forces, les atouts et les opportunités de développement de la commune ;
- de mettre en évidence les faiblesses et les contraintes majeures de développement ;
- de dégager les défis et les enjeux majeurs auxquels la commune de Ouonck doit faire face pour asseoir les bases d'un développement économique durable ;
- de définir les stratégies prioritaires et les actions futures à mettre en œuvre en tenant compte des périodes les plus favorables pour les réaliser, de leur coût et de leur durée d'exécution probable.

j) Atelier de restitution et validation du rapport provisoire du PDC

A la suite des restitutions / hiérarchisation des priorités des zones, une séance de restitution du rapport provisoire du PDC a eu lieu le 02/12/2019 au siège de la commune à Ouonck en présence :

- des élus locaux ;
- de l'Inspecteur Régional des Eaux, Forêts et Chasses, représentant le PRGTE (partenaire financier de Ouonck) ;
- des responsables ou représentants des associations de développement ;
- des chefs de village ;
- du représentant du Khalife Général des Kalounayes ;
- des responsables des groupements des femmes ;
- des Infirmiers Chefs de poste de la commune ;
- des responsables de la jeunesse ;
- des directeurs d'écoles, des personnes ressources de la commune.



Présentation du rapport provisoire du PDC de Ouonck

k) Correction, impression et remise de la version finale du PDC au Maire de la commune

Les remarques et les observations pertinentes faites lors de la restitution /validation du rapport provisoire ont été prises en compte et, ont permis d'élaborer le document final de l'étude du Plan de Document de la Commune de Ouonck sur l'horizon 2020-2025.

1.3. ORGANISATION DU RAPPORT D'ETUDE

Le présent rapport, en sus de la partie introductive, comprend deux parties essentielles :

a) le bilan diagnostic de la commune

Il fait le point sur :

- les milieux physique et humain ;
- la situation des secteurs économiques, des secteurs d'appui à la production, des secteurs sociaux et des dynamiques institutionnelles et organisationnelles ;
- les effets du dérèglement climatique dans la mise en œuvre du plan de développement ;
- les défis et les enjeux majeurs de développement de la commune.

b) la planification des actions de développement sur 5 ans

Elle comprend les éléments suivants :

- le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) à moyen terme (MT) ;
- le Plan d'Investissements Annuel (PIA) 2020-2025.

1.4. CONCLUSION

- Stratégies de financement des actions du PIA ;
- Stratégies de mise en œuvre du PDC ;
- Mécanismes de suivi-évaluation.

Première partie :

**Synthèse des résultats du diagnostic
participatif de la commune de Ouonck**

I. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE OUNCK

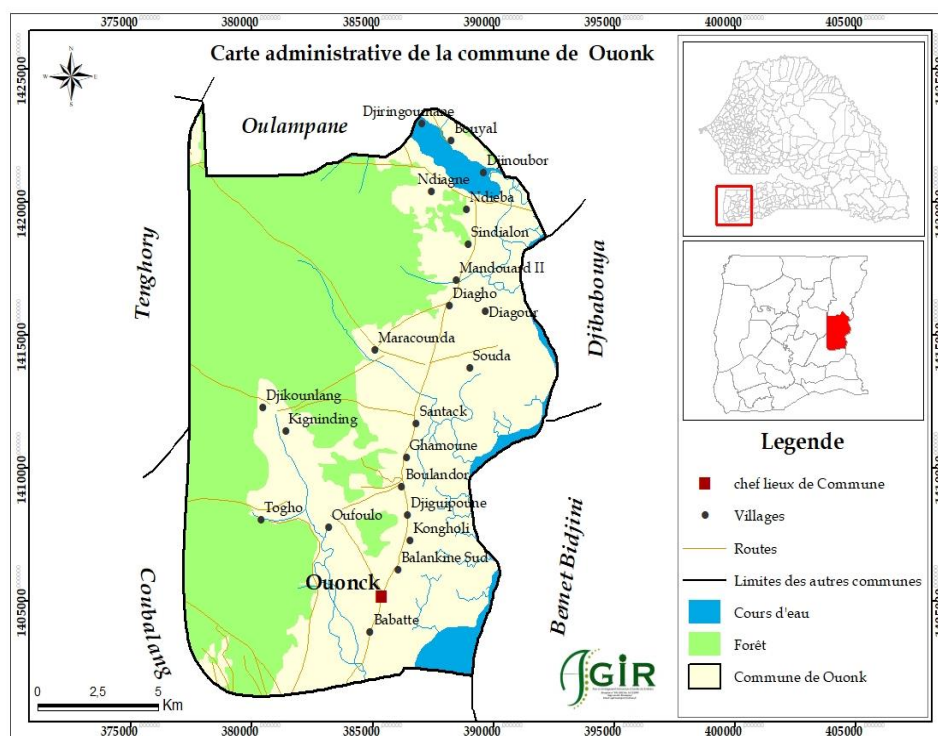
1.1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Ouonck est située dans l'arrondissement de Tenghory. Elle est limitée :

- Au Nord par l'arrondissement de Sindian ;
- Au Sud par la commune de Coubalan ;
- A l'Est par le fleuve Soungrougrou qui est une limite avec la région de Sédhiou ;
- A l'Ouest par les communes de Coubalan et de Tenghory.

Elle couvre une superficie de **287 Km²** avec une population de **12 018** habitants répartie dans 24 villages, soit une densité moyenne de 41,87 habitants au Km². (**Source** : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)-Ziguinchor)

La commune est traversée par une piste de production en latérite formant une boucle d'environ 50 Km désignée sous le vocable de « Boucle des Kalounayes ». Cette piste, en dépit de son état de dégradation, est la principale voie d'accès de la commune praticable en toute saison.



Carte administrative de la commune de Ouonck

1.2. LE MILIEU PHYSIQUE

1.2.1. Le climat

Le climat est de type soudano-guinéen avec une saison sèche qui va de novembre à mai et une saison pluvieuse le reste de l'année. En année de bonne pluviométrie, le pluviomètre affiche plus de 1200 mm et moins de 1000 mm en déficit pluviométrique.

Le cumul des données pluviométriques recueillies ces dix dernières années (de 2008 à 2018) au poste de contrôle de Tenghory, montre une prédominance des déficits pluviométriques par rapport à la décennie précédente (1998 à 2008). Le tableau ci-dessous montre cette situation.

Années	Hauteur en mm	Nombre de jours de pluie
2008	1503,8	80
2009	1141,9	59
2010	1540,3	72
2011	913,5	64
2012	1322,8	89
2013	1136,1	81
2014	1341,1	71
2015	1405,4	82
2016	950,9	66
2017	1182,7	63
2018	1020,5	72
2019	908,4	63

Source : Poste de contrôle de TENGHORY

La moyenne pluviométrique cumulée de l'arrondissement de TENGHORY ces dix dernières années est de 1224,35 mm légèrement au-dessus de la moyenne régionale qui se situe autour de 1200 mm.

Globalement, la zone est excédentaire pour les années 2008 (1503,8 mm), 2010(1540,3mm), 2012(1322,8 mm), 2014(1341,1 mm) et 2015(1405,4 mm) avec une pluviométrie record en 2010.

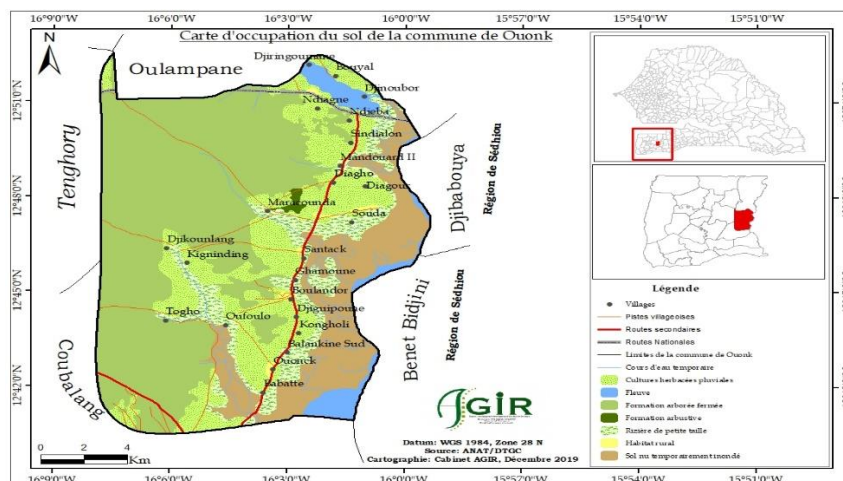
On note une série de déficits pluviométriques durant les années 2009 (1141,9 mm) ; 2013(1136,1 mm) ; 2017(1182,7 mm), 2018(1020,5 mm) et de sécheresse en 2011 (913,5 mm), 2016 (950,9 mm) et 2019 (908,4 mm).

Ces années constituent en soi une alerte qui montre que depuis l'année 2017 à nos jours (2019), la pluviométrie est globalement en diminution progressive.

1.2.2. Le relief et les sols

Il est composé principalement de plateaux avec des bas-fonds de l'Est à l'Ouest du marigot du Soungrougou vers les communes de Coubalan et de TENGHORY. On rencontre différents types de sols dans la commune de Ouonck.

- des sols hydro morphes destinés à la riziculture et au maraîchage ;
- des sols sulfatés acides très salés impropres à l'agriculture aux abords du Soungrougou et de ses affluents ;
- des sols ferrugineux et des sols ferralitiques sableux favorables à l'agriculture pluviale et au développement des cultures sèches ;
- des sols sablo-argileux qui occupent environ 65% de la superficie de la commune.



Carte d'occupation des sols de la commune

a) Les eaux de surface

Le réseau hydrographique de la commune de Ouonck se résume au marigot du Soungrougrou et de ses affluents complétés par un réseau de quelques mares et des points d'eau temporaires. Les eaux de surface sont surtout utilisées pour l'abreuvement des animaux. Le marigot du Soungrougrou laisse apparaître en aval de vastes terres incultes (tannes) dépourvues de forêts de mangrove et sous influence des marées.

b) Les eaux souterraines

Les eaux souterraines sont captées au moyen d'infrastructures hydrauliques de trois types : *forages, mini forages et puits*. La commune de Ouonck compte 02 forages réalisés dans les villages de Ouonck et de Souda.

Les eaux souterraines sont stockées dans les trois niveaux aquifères recensés dans la commune :

- la nappe phréatique qui affleure dans plusieurs localités de la commune (10 à 20 mètres). Cette nappe joue un rôle important dans le maintien et le développement de la végétation ;
- la nappe semi profonde ;
- la nappe profonde.

1.2.4. Les ressources forestières et fauniques

Une grande forêt est répertoriée dans la zone ; *la forêt des Kalounayes qui se prolonge dans la commune*. Elle couvre une superficie totale d'environ **15 100 hectares**. Les essences forestières que l'on recensait étaient composées de Caïlcédrats (*Khaya senegalensis*), de Vènes (*Pterocarpus erinaceus*), de Nérés (*Parkia biglobosa*), de Linkés, de fromagers (*Ceiba pentandra*), de « Dimb », de « Santan », de « Tomboïros noirs » (*Chlorophora regia*), de « Ditakh » (*Detarium senegalensis*), de palmiers, etc.

La faune est assez diversifiée. Les animaux encore présents dans les forêts sont représentés par des singes, des phacochères, des antilopes, des espèces d'oiseaux de savane (francolins, pintades, tourterelles) et d'oiseaux d'eau (canards, pélicans, cormorans et autres bécassines et avocettes) et par des reptiles. Mais ce potentiel s'effrite du fait de la perturbation de leur habitat naturel et de la chasse.

La commune dispose également d'importants essaims d'abeilles également menacées par les feux de brousse et les coupes d'arbres. Aujourd'hui, on estime que le potentiel apicole a baissé de moitié face à la récurrence des feux de brousse.



Forêts classées dans la commune de Ouonck

1.2.5. Les ressources halieutiques

La pêche, jadis florissante, n'est plus une activité très développée dans la commune en dépit de l'existence d'un cours très poissonneux (marigot du Soungrougrou).

Le potentiel halieutique a beaucoup souffert des effets de la sécheresse mais également de la surpêche et du non-respect de la réglementation en la matière. Les besoins en produits halieutiques sont pour l'essentiel couverts aujourd'hui grâce à des apports extérieurs à la commune.

1.2.6. La synthèse des potentialités et des contraintes du milieu biophysique

La synthèse des potentialités et des contraintes du milieu biophysique se présente comme suit :

Tableau de synthèse des potentialités et des contraintes du milieu naturel

Composantes du milieu	Potentialités	Contraintes
Sols	Diversités de types de sols Large aptitude agronomique	-Baisse de la fertilité -Salinité -Erosion des sols
Climat	Relativement pluvieux et favorable aux activités agricoles	-Grande variabilité
Végétation	Abondance et diversité floristique	-Forte pression humaine -Dégradation due aux changements climatiques
Faune	Existence et grande diversité de la faune	-Destruction des habitats -Braconnage
Eaux de surface	Existence d'un réseau hydrographique	-Forte salinité des eaux -Assèchement précoce des vallées et mares -Ensablement des vallées et des bas-fonds
Eaux souterraines	Proximité des nappes souterraines (nappe phréatique et nappe du continental terminal)	-Baisse des niveaux des nappes -Salinité localisée de la nappe phréatique

1.3. LA SITUATION SOCIODEMOGRAPHIQUE

1.3.1. L'effectif et la structure de la population

L'estimation faite par l'ANSD sur la base d'un taux d'accroissement annuel démographique de **2,6%** (taux officiel au Sénégal), donne un effectif actuel de population de **12 018** habitants dont 55% de femmes et 65% de jeunes âgés de 18 à 35 ans. Ces statistiques devront être relativisées à la lumière des migrations de population que connaît régulièrement la commune.

1.3.2. Les ethnies et les religions

La population est majoritairement composée de l'ethnie diola avec 99,99%. Les autres minorités constituées de mandingues et de peuls sont récentes dans la commune ; elles représentent moins de 1% de la population. L'Islam est la religion dominante et environ 98% de la population est musulmane.

Les pratiques animistes restent structurelles car longtemps héritées de la tradition et soigneusement perpétuées de génération en génération. Avant d'être musulman ou catholique, le diola est fortement attaché au culte ancestral.

1.3.3. La répartition spatiale de la population

La population de la commune est répartie dans 24 villages regroupés en quatre zones (voir zonage). On note une plus forte concentration de population dans la zone polarisée par le village de Ndiagne comprenant les villages de Ndiagne, Ndiéba, Sindialon, Mandouard 2, Bouyal, Diounoubor, Bouhinor et Djiringoumane. Cette zone, d'après les autorités communales compterait pour environ 30% de la population totale de la commune (source : Mairie de Ouonck).

1.3.4. Les caractéristiques de l'habitat

Le mode d'habitat regroupé est le plus dominant dans la commune avec des cases en banco couvertes de tôles de zinc. Cette stratégie d'occupation des terres permet de libérer assez d'espaces pour les activités agricoles et d'élevage.

1.3.5. Les mouvements migratoires de population et les initiatives de paix

La commune de Ouonck n'a pas échappé au phénomène migratoire de population et de l'exode rural en direction de la Gambie et du Nord du Sénégal. Toutes choses qui ont largement contribué à vider la collectivité locale de ses forces les plus actives. Aujourd'hui, on estime que plus du ¼ de la population originaire de la commune vit hors du territoire.

1.4. LA SITUATION DES SECTEURS ECONOMIQUES

Les principales activités économiques des populations de la commune de Ouonck sont : *l'agriculture (culture des céréales, culture fruitière, maraichage, etc.), l'élevage, la pêche, le commerce, les activités génératrices de revenus, l'artisanat, l'exploitation forestière, l'exploitation des carrières, etc.*

1.4.1. L'Agriculture

L'agriculture, à travers les grandes cultures d'hivernage et le maraîchage constitue la principale activité économique de la commune. Elle occupe tous les ménages. Les principales spéculations sont le riz, l'arachide, le mil, le maïs, le sorgho, la patate, le manioc, le niébé, les agrumes, les mangues, le tarot, etc. Les produits maraichers cultivés sont l'oignon, la tomate, le piment, les aubergines, le gombo, le chou, etc. La pastèque est introduite suite à la sécheresse.

a) Les terres agricoles, équipements et systèmes de production

Dans le domaine du foncier agraire, les investigations faites auprès du service départemental de l'agriculture de Bignona ne nous ont pas permis de faire le recoupement avec les estimations concernant le foncier rural de la commune.

Les seules statistiques disponibles sont établies, par la **Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA)**, à l'échelle régionale. Selon cette source, le potentiel de terres cultivables de la commune de Ouonck est estimé à 65 400 ha mais environ 1/5 est exploité. L'estimation la plus récente de la population de la commune est de **12 018** habitants pour environ **3 026** ménages, ce qui permet d'estimer à **4,32 ha** en moyenne pour chaque ménage (**Source : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) /Avril 2017**).

Ce potentiel de terres cultivables est constitué de rizières et de champs de plateaux. Ce qui offre la possibilité aux habitants de cultiver une gamme assez importante de spéculations telles que présentées plus haut.

Base de l'agriculture, les terres sont soumises à l'effet néfaste de la déforestation sur le plateau, à la salinisation dans les terres de bas-fonds et à la baisse de la fertilité. Le mode d'acquisition des terres étant l'héritage patrilinéaire, les femmes n'accèdent à la terre que sur prêt.

Le sous-équipement en matériel agricole caractérise la commune de Ouonck. La plupart des matériels agricoles placés par les sociétés de développement, il y a plus de 20 ans, ne sont aujourd'hui pas renouvelés. En ce qui concerne la traction animale, le potentiel existant a été entamé par les maladies de bétail et par le vol.

Les systèmes de production procèdent à une certaine forme de spécialisation. Les hommes s'occupent des grandes cultures hivernales sur les plateaux alors que les femmes s'investissent dans la production rizicole et dans le maraîchage. Mais dans ce domaine, les femmes peuvent bénéficier de l'appui des hommes pendant la phase de préparation des terres et aussi lors de la moisson du riz.

a) Les Principales cultures et productions

Les principales cultures pratiquées dans la commune par ordre d'importance sont présentées ici.

La culture du riz

Le riz est cultivé dans les vallées. La plupart des villages disposent de vallées et la production est entièrement autoconsommée. Le problème principal auquel cette activité est confrontée est l'insuffisance de la production rizicole, la baisse des rendements et la réduction des superficies cultivées.

Les diagnostics réalisés dans les différentes zones de la commune ont montré que les principaux déterminants de cette baisse des rendements sont :

- la salinisation des terres consécutive à des décennies antérieures de sécheresse
- le manque d'aménagements hydro agricoles (digues anti sel, digues de rétention de sable, etc.)

- l'ensablement des vallées ;
- le déficit pluviométrique ;
- la pauvreté des sols ;
- la mauvaise qualité des semences ;
- la fertilisation insuffisante ;
- le retard dans la mise à disposition des semences ;
- la divagation des animaux et le parasitisme.

Quant à la réduction des superficies cultivées, ce sont surtout :

- l'insuffisance de la main d'œuvre due à l'exode rural, à l'utilisation très éprouvante du « Kadiandou », etc. ;
- l'insuffisance du matériel agricole ;
- l'installation tardive de l'hivernage et ;
- la mauvaise gestion de l'eau du fait de l'absence d'aménagements hydro agricoles.

Les effets induits par ce problème, qui est ici un véritable problème de développement sont : *le déficit vivrier, la pauvreté, la malnutrition et l'utilisation accrue du riz importé.*



Photos de vallées non aménagées de la commune fortement pénétrée par la langue salée

Les solutions préconisées par les populations pour améliorer la production du riz dans la commune sont :

- la réalisation d'aménagements hydro agricoles dans les vallées (digues anti-sel, digues de rétention de sable, aménagements secondaires) ;
- la mise en place de semences de qualité et à temps ;
- l'organisation de la multiplication de semences ;
- la facilitation de l'accès à l'engrais, aux semences et aux produits phytosanitaires ;
- la facilitation de l'accès aux matériels agricoles (tracteurs de labour, motoculteurs, petit matériel agricole, etc.) ;
- l'aménagement de zones de pâturages et des parcours du bétail ;
- la sécurisation de la vallée des Kalounayes de Babatte à Diounoubor par la pose de clôtures ;
- le renforcement du conseil agricole.

Il faut noter que depuis plus d'une dizaine d'années, la commune de Ouonck n'a pas bénéficié d'aménagements hydro agricoles.

Les grandes cultures

Les grandes cultures d'hivernage (arachide, mil, maïs, sorgho, patate, manioc et niébé) sont pratiquées sur les terres de plateau. Elles sont caractérisées par une insuffisance des productions agricoles. La faiblesse des rendements est considérée par les populations et les techniciens du service agricole de Bignona comme la principale raison à l'insuffisance des productions.

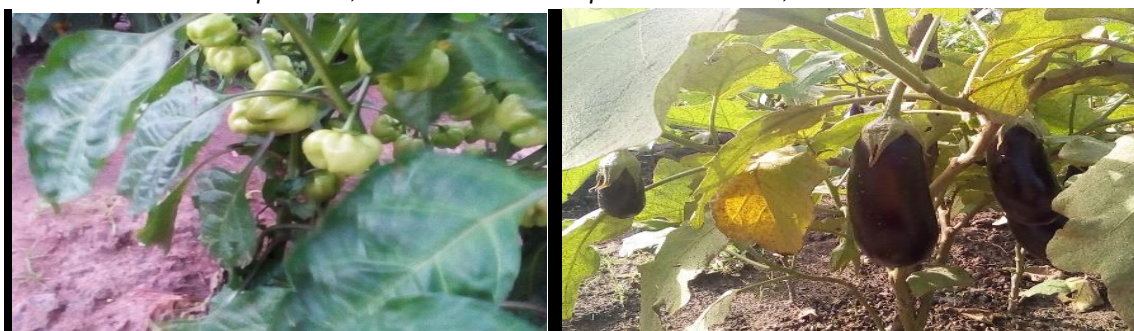
Les principales causes de la faiblesse des productions agricoles, sont à l'instar du riz, la baisse des rendements et des superficies cultivées. Cette baisse des rendements est liée à la pauvreté des sols, au déficit pluviométrique, à la mauvaise qualité des semences, à l'insuffisance de l'engrais, à la divagation des animaux et au parasitisme des cultures.

Quant à la réduction des superficies cultivées, elle résulte surtout de l'insuffisance de main d'œuvre (exode rural, migration de populations, etc.), de matériel agricole et du retard dans la mise place des cultures. Cette situation se traduit par un déficit vivrier et une malnutrition, la baisse des revenus agricoles avec ses corollaires (exode rural, pauvreté et famine).

Les cultures maraîchères

Le maraîchage est assez bien développé dans la commune. La plupart des villages possède un périmètre maraîcher de 1 à 2 ha réalisé sur fonds propres ou grâce au partenariat avec la coopération décentralisée. Le maraîchage est pratiqué par les femmes juste après la récolte du riz jusqu'en début d'hivernage au mois de juin.

Les principales cultures sont les aubergines, le gombo, la tomate, le piment, l'oignon, le chou, etc. L'activité reste confrontée à deux problèmes majeurs : *la faiblesse des productions, les difficultés de commercialisation des produits, l'assèchement des puits maraîchers, etc.*



Productions maraîchères dans un bloc de femmes

Les problèmes soulignés par la plupart des groupements de femmes qui exploitent les blocs maraîchers sont liés à :

- l'assèchement des puits maraîchers entre mai et juin ;
- l'insuffisance des semences de qualité ;
- l'insuffisance de la fertilisation ;
- la destruction des cultures par les animaux en divagation ;
- le parasitisme des cultures et les dégâts causés par la sauvagine ;
- les problèmes d'écoulement des produits largement liés à l'absence de marché dans la commune et à l'enclavement chronique ;
- le manque de moyens propres d'évacuation des produits vers les marchés porteurs (exemple : véhicules fourgonnettes de transport de marchandises).

Pour relancer la production maraîchère, plusieurs solutions sont préconisées. Il s'agit :

- de faciliter la commercialisation des produits en dotant chaque zone d'un véhicule fourgonnette de transport de marchandises ;

- de créer un marché hebdomadaire dans chaque zone de la commune et un marché permanent au chef-lieu de commune ;
- de créer une unité de transformation de légumes dans chaque zone de la commune ;
- de renforcer l'encadrement des productrices ;
- de faciliter l'accès aux intrants de productions agricoles (engrais, semences, produits phytosanitaires).

L'arboriculture fruitière

L'arboriculture fruitière est essentiellement tournée vers la production de mangues, d'agrumes (orange et citron) et d'anacarde. Cette production se fait, soit de manière individuelle, soit à travers des plantations villageoises. L'activité est confrontée à deux problèmes majeurs : *la baisse des productions et les difficultés de commercialisation des produits.*

Les causes de la baisse des productions seraient imputables :

- au parasitisme par la mouche blanche et la mouche des fruits ;
- aux attaques des termites ;
- au vieillissement des arbres ;
- au déficit pluviométrique ;
- aux feux de brousse ;
- à la divagation du bétail ;
- à la salinisation des terres de plateau.

Pour ce qui est du problème de la commercialisation, c'est surtout l'absence de marché, l'enclavement, le manque d'organisation des planteurs et le mauvais conditionnement des produits qui sont les principales causes.

Cette situation se traduit par la mévente, le pourrissement des produits, la faiblesse des prix aux producteurs et la perte de revenus pour les planteurs.

Parmi les solutions préconisées par les planteurs enquêtés figurent :

- l'organisation de la filière et des producteurs ainsi que la distribution de plants de qualité ;
- le désenclavement de la commune ;
- l'organisation de campagnes de lutte contre les ravageurs (mouche blanche, mouche des fruits, termites, etc.) ;
- la diversification des productions par l'aménagement de fermes agro sylvopastorales dans les zones.

Tableau de synthèse des diagnostics et d'analyse du secteur agricole

Atouts	Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèses de solutions
Terres disponibles pour les cultures céréalières et horticoles	Réduction des surfaces cultivables	1. Salinité des terres 2. Déficit hydrique 3. Ruissellement des eaux utiles pour la riziculture 4. Enablement des vallées 5. Divagation des animaux 6. Réticence des jeunes à cultiver	1. Baisse de la production agricole rizicole, arachidière et céréalière 2. Impact sur les revenus des paysans	1. Construire des digues anti sel 2. Construire des digues de rétention 3. Récupérer les sols salés par le reboisement d'espèces halophiles le long des vallées
	Accès difficile aux matériels et intrants agricoles de qualité, en quantité et à temps	1. Désengagement de l'Etat 2. Difficulté d'accès aux crédits	1. Baisse des rendements 2. Baisse des revenus	4. Désensabler les vallées 5. Redynamiser la multiplication de semences
Multiplication de semences pratiquée dans la zone Assez bonne maîtrise des techniques de production	1. Attaques des cultures par les insectes 2. Difficultés de commercialisation des produits	1. Manque de produits phytosanitaires 2. Absence de clôtures des périmètres maraîchers 3. Enclavement des villages 4. Inaccessibilité de certaines zones à cause de la crise	3. Difficultés à faire face aux dépenses scolaires, sanitaires, de subsistance 4. Difficulté à faire face aux dépenses de nourriture des familles pendant les périodes de soudure	6. Reboiser les forêts de plateau 7. Lutter contre la divagation des animaux 8. Elaborer un PAOS délimitant les espaces agrosylvopastoraux 9. Acquérir des produits phytosanitaires

1.4.2. L'Élevage

L'élevage est pratiqué de manière extensive dans tous les villages. Le cheptel est constitué de bovins, petits ruminants, volailles, asins, etc. Le bétail est peu valorisé et la psychose du conflit au travers duquel beaucoup d'animaux ont été volés, reste encore vivace dans les esprits.

Les effectifs de cheptel recensés en 2019, à l'occasion des campagnes de vaccination au niveau de la région de Ziguinchor et portant sur les trois (03) départements : Bignona, Oussouye et Ziguinchor, se présentent comme suit :

Tableau des effectifs de cheptel de la région par département et par commune

Départements	Communes	Bovins	Petits ruminants	Volailles	Asins
BIGNONA	Djibidione	2300	5100	11000	235
	Suelle	2300	6600	15600	395
	Sindian	5500	13200	11600	310
	Kartiack	6100	5200	3500	50
	Mangagoulack	2500	1700	12500	30
	Balinghor	1900	1030	11000	70
	Diégoune	1852	2330	4500	45
	Mlomp	3600	1200	4500	40
	Thionck Essyl	2000	6600	21000	30
	Ouonck	4600	3700	31500	85
	Tenghory	6500	7200	16500	56
	Bignona	1700	16300	28000	415
	Diouloulou	2600	11300	9000	138
	Kafountine	2700	6300	2700	243
	Kataba 1	11161	10300	2000	340
	Djignaky	3000	24400	3050	335
	Coubalang	5000	10600	18000	100
	Niamone	3000	6200	5000	40
	Oulampane	19700	18300	29300	230
Total		88013	157560	240250	3187
OUSSOUE	Diembéring	3000	2300	9300	0
	Santhiaba Manjaque	1400	3300	10500	0
	Oussouye	656	1600	15500	0
	Mlomp	2100	2900	12000	0
	Oukout	1590	3700	15000	0
Total		8746	13800	62300	0
ZIGUINCHOR	Adéane	1750	9800	23020	65
	Boutoupa Camaracounda	850	7800	6000	75
	Niaguis	1030	9300	17000	60
	Ziguinchor	150	26000	100000	300
	Enampore	2800	3500	30000	0
	Nyassia	1000	2300	5500	0
Total		7580	58700	181520	500
Total cheptel région		104339	230060	484070	3687

Source : Service Régional de l'Elevage et de la Protection Animale (SREPA)/2019

Tableau des effectifs régionaux de cheptel recensé par département en 2019

Cheptel	Départ Bignona	Départ.Oussouye	Départ.Ziguinchor	Total
Bovin	88013	8746	7580	104 339
Petits ruminants	157560	13800	58700	230 060
Volailles	240250	62300	181250	483 800
Asins	3187	0	500	3687

Source : Service Régional de l'Elevage et de la Protection Animale (SREPA)/2019

Tableau des pourcentages des effectifs de la commune de Ouonck /région/département de Bignona

Cheptel	Effectif région	Effectif Départ.Bignona	Effectif Com. Ouonck	Pourcentage		
				Départ. /région	Ouoncky/région	Ouoncky/départ
Bovin	104339	88013	4600	84,35%	4,40%	5,22%
Petits ruminants	230060	157560	3 700	68,48%	1,60%	2,34%
Volailles	484070	240250	31 500	49,63%	6,50%	13,11%
Asins	3687	3187	85	86,43%	2,30%	2,66%

Source : Service Régional de l'Elevage et de la Protection Animale (SREPA)/2019

Les statistiques ci-dessous indiquent que la commune de Ouonck est une zone d'élevage de volailles par excellence occupant même la 1^{ère} place au niveau régional. Les résultats s'expliquent en partie par un encadrement régulier et conséquent. L'Association des Jeunes Agriculteurs de Casamance (AJAC) Kalounayes est un acteur très actif dans le domaine de la volaille ; il dispose d'un centre de formation dans le village de Djioupoune.

Le bétail bovin se présente également à l'échelle régionale et départementale avec un effectif modeste comparé au potentiel de la commune.

En matière d'infrastructure d'appui à la production pastorale, la commune ne dispose d'aucun forage pastoral équipé de telle sorte que le bétail est soumis à une forte divagation à l'intérieur des zones d'habitation où il est abreuvé.

Globalement, le secteur de l'élevage reste caractérisé par une production animale en viande et en lait insuffisante. Les principales causes identifiées par les acteurs tiennent à :

- une fiable ouverture à la politique d'amélioration des races locales (insémination artificielle) ;
 - une alimentation insuffisante (insuffisance de l'eau pour le bétail en saison sèche, tarissement précoce des mares et salinisation de certaines d'entre elles) ;
 - une fréquence des feux de brousse qui brûlent une grande partie du tapis herbacé ;
 - une fréquence des maladies animales telles que la Dermotose Nodulaire Cutanée Bovine(DNCB), la Péri Pneumonie Contagieuse Bovine (PPCB), la Peste des Petits Ruminants (PPR), la peste équine, la maladie de Newcastle, la peste aviaire, etc. ;
 - le manque de dépôts de produits vétérinaires et insuffisance dans l'encadrement vétérinaire ;
 - une faible valorisation du cheptel (élevage de prestige) ;
 - une forte divagation, source de vol, de maladies et de conflits internes ;
- le manque d'abreuvoirs pastoraux entraînant la divagation dans l'habitat ;
- l'absence d'un Plan d'Aménagement et d'Occupation des Sols (PAOS) qui délimite de manière claire les différents espaces économiques.

Tous ces facteurs combinés entraînent une mortalité animale jugée assez importante par les populations et l'insuffisance des revenus tirés de l'activité en dépit d'une couverture vaccinale de la commune jugée bonne par les services de l'élevage (le taux en 2019 est de 75% pour les bovins, 50% pour les petits ruminants, 79% pour la volaille et 60% pour les asins).



Des vaches en divagation dans une vallée de la commune

Pour améliorer les performances des animaux d'élevage, des solutions sont proposées par les acteurs. Il s'agira :

- d'améliorer les races locales par la technique de l'insémination artificielle ;
- d'élaborer un PAOS qui délimite les espaces réservés à l'agriculture, à l'élevage, etc. ;
- de foncer des puits pastoraux équipés d'abreuvoirs dans les zones délimitées d'élevage ;
- d'aménager des bassins de rétention dans les villages ;
- de prévenir et de lutter contre les feux de brousse ;
- de développer les cultures fourragères et de former les éleveurs aux technologies de réserve fourragère ;
- d'élaborer et de respecter un calendrier de vaccination du bétail adapté ;
- de construire des parcs à vaccination du bétail ;
- d'ouvrir des dépôts de produits vétérinaires ;
- de former et /ou recycler des auxiliaires vétérinaires ;
- de faire respecter la loi agrosylvopastorale.

Tableau de synthèse des diagnostics et d'analyse du secteur de l'élevage

Atouts	Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèses de solutions
Disponibilité du bétail : bovins, caprins, ovin, volaille, porcins	1. Alimentation du bétail déficiente en saison sèche 2. Difficultés d'accès à l'eau pour le bétail 3. Epidémies fréquentes 4. Cherté des produits de prophylaxie animale 5. Absence de Politique d'insémination artificielle 6. Absence de parcours de bétail 7. Divagation des animaux	1. Absence de fourrage 2. Feux de brousse 3. Cherté du tourteau industriel 4. Invasion des mauvaises herbes 5. Insuffisances des puits pastoraux 6. Absence de fenaison 7. Manque de formation des éleveurs 8. Absence de programme de vaccination 9. Insuffisance du personnel soignant 10. Assèchement précoce des mares 11. Concertation sur les zones à vocation pastorale	1. Mortalité élevée du bétail 2. Dépérissement du bétail 3. Destruction des cultures 4. Conflits entre pasteurs et cultivateurs 5. Baisse de la production laitière. PAUVRETE	1. Vacciner le bétail 2. Former des auxiliaires vétérinaires 3. Foncer des puits pastoraux 4. Construire des abreuvoirs 5. Professionnaliser l'élevage par la création de fermes coopératives 6. Introduire des cultures fourragères
Tentative d'organisation des éleveurs				
Production laitière surtout dans la zone des palmiers	Vol de bétail	Insécurité résiduelle		1. Consolider la paix 2. Marquer le bétail contre le vol 3. Construire des abattoirs

1.4.3. L'Environnement et la Gestion des Ressources Naturelles

La région de Ziguinchor compte 30 massifs forestiers occupant une superficie totale de **733 900 ha** dont **20 massifs** situés dans le département de Bignona pour une superficie de **100 405,3 ha (86% des superficies classées de la région)**. Bignona renferme également les plus grands massifs forestiers avec les mangroves de la commune de Djignaky (30 000 ha) et les forêts classées des Kalounayes et de Togho (**Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Ziguinchor**).

Aujourd'hui, ce potentiel ligneux important et varié connaît une forte dégradation de ses ressources forestières liée à la péjoration climatique, aggravée par la surexploitation forestière, la mal exploitation de la mangrove et les mauvaises pratiques de mise en valeur des terres de plateau. Cette dégradation est accélérée par les feux de brousse qui détruisent l'habitat faunique et hypothèquent la régénération naturelle des ressources ligneuses. Cette régression du couvert végétal avec son corollaire de salinisation et d'érosion d'importantes superficies, entraîne une baisse considérable de la productivité des sols et affecte rudement le vécu quotidien des populations.

La commune de Ouonck dispose d'importantes productions forestières qui assurent les besoins des populations en produits ligneux et non ligneux dans la forêt des Kalounayes : *bois d'œuvre et de service, bois de chauffe, produits de cueillette, etc.*

Il s'agit d'une forêt en aménagement avec une cogestion Etat-Commune qui octroie la possibilité de permis de coupe à des exploitants forestiers. Mais la grande majorité de ces exploitants préfèrent s'inscrire dans l'illégalité en procédant à des coupes sans autorisation.

Les principales espèces exploitées sont le palmier à huile, le caïlcédrat, le rônier, le *Parkia biglobosa* (néré), le *Saba senegalensis* (madd), le *Landolphia heudelotii* (toll), le *Dialium guineensis* (solum), le *Detarium senegalensis* (ditakh), le *Parinari excelsa* (mampatan), le pain de singe, le *Aflezia africana* (linké), le *Combretum glutinosum*, *Combretum micranthum* (kinkéliba), etc. L'exploitation de ces produits contribue beaucoup à la sécurité alimentaire, à l'augmentation du pouvoir d'achat et à la santé des populations (pharmacopée traditionnelle).

L'apiculture constitue également une source de revenus monétaires additionnels pour les récolteurs. Pratiqué de manière traditionnelle, le recours aux bûches impacte négativement sur les colonies d'abeilles qui sont décimées mais aussi sur les ressources forestières et fourragères du fait des feux de brousse qu'il occasionne.

Bien que procurant de nombreux avantages à la population, le patrimoine forestier est gravement menacé du fait :

- de l'exploitation frauduleuse d'arbres forestiers ;
- des feux de brousse ;
- de la réduction de l'habitat de la faune et du braconnage ;
- des effets répétés de la sécheresse ;
- de la léthargie des comités de lutte contre les feux.
- du développement de certaines activités agricoles qui se font au détriment des forêts telles que la culture itinérante sur brûlis (pour l'installation des pépinières de riz, etc.).
- de l'extension de l'habitat sur le plateau qui nécessite de nouveaux défrichements ;

De manière générale, les forêts sont assez bien tenues dans la commune mais des unités clandestines de coupe de bois et de carbonisation continuent à opérer. Beaucoup d'espèces végétales ont disparu car la surveillance des zones fait souvent défaut et les actions de reboisement très mitigées.

La commercialisation du charbon de bois est devenue une activité soutenue par les jeunes et parfois même par les femmes notamment le long de la boucle des Kalounayes.

D'autre part, les forêts et les plateaux sont régulièrement agressés par des sociétés de travaux routiers à travers des prélèvements incontrôlés de latérite, de sable et de gravillon. Le phénomène a pris de l'ampleur dans la commune et ce sont les populations elles-mêmes, qui servent de main d'œuvre.

Des carrières de latérite et de sable sont ouvertes un peu partout et généralement sans avis technique des services de l'environnement. L'activité est perçue par les villageois comme une source de revenus très importante car on pouvait gagner jusqu'à **300 000 FCFA** en une journée dans le chargement des camions de sable.

Mais les effets sur le déséquilibre du milieu écologique et la forte contribution de ces activités au dérèglement climatique sont ignorés par les populations. L'autre situation à déplorer, c'est que l'activité a entraîné une déscolarisation des jeunes, mus par l'appât du gain. Beaucoup de jeunes travaillent dans les carrières pour se procurer les moyens d'émigrer clandestinement en Europe.

Sur le plan des ressources cynégétiques, c'est le braconnage qui est de rigueur quelquefois à l'aide des feux de brousse. En général, ceux qui possèdent des armes à feu ne les ont pas déclarées ni ne possèdent d'autorisation de port d'armes.

Sur le plan institutionnel, la présence d'un seul agent des Eaux et Forêts au niveau du CADL de Tenghory ne facilite pas le contrôle des infractions forestières.



Pillage de ressources forestières dans une forêt de la commune

Pour pallier ce phénomène de dégradation de l'environnement des actions de protection, de reboisement et de régénération assistée devront être entreprises dont notamment :

- la redynamisation des comités de gestion et de surveillance des ressources naturelles (comités APOYA) et leur accompagnement par les autorités administratives (sous-préfet, maire) ;
- l'opérationnalisation des codes forestiers traditionnels locaux ;
- l'équipement des comités APOYA en matériel de lutte contre les feux de brousse ;
- le développement de l'apiculture comme moyen de protection des forêts ;
- la création de pépinières d'arbres forestiers au niveau des zones et la domiciliation de leur gestion ;
- le renforcement de la sensibilisation et de l'éducation sur l'environnement ;
- la réalisation de la digue anti sel Ndiéba-Babatte pour protéger le plateau.

Tableau de synthèse des diagnostics et d'analyse du secteur de forestier et de la faune

Atouts	Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèses de solutions
Existence de forêts dans la commune	Dégradation de la forêt	1. Feux de brousse 2. Coupes abusives 3. Carbonisation Excessive 4. Manque de coordination des comités villageois de vigilance 5. Insuffisance du personnel forestier 6. Salinisation des terres de plateaux 7. Déficit pluviométrique 8. Extension de l'habitat sur les terres de plateau 9. Pratique de l'élevage extensif	1. Appauvrissement des sols 2. Ensablement des rizières 3. Disparition de la faune 4. Disparition d'espèces végétales 5. Restriction des forêts de mangrove	1. Reboiser les forêts 2. Redynamiser les comités villageois de vigilance (CV) 3. Equiper les CV 4. Créer de comités zonaux et un comité communal de vigilance 5. Instaurer de concertations sur la gestion des forêts 6. Organiser des filières de produits forestiers
Biodiversité importante				

1.4.4. La Pêche

La pêche est pratiquée dans la commune mais manque d'équipement et d'organisation. Il existe deux organisations locales dénommées **GIE DES PECHEURS** et **GIE UROKAL DES FEMMES** qui s'activent dans la pêche au poisson et l'élevage des huîtres. Le groupement des femmes qui pratique l'ostréiculture est un peu mieux loti car bénéficiant de l'appui d'un partenaire. La pêche et l'élevage des huîtres sont pratiqués dans les bras du marigot du Soungrougrou.

Mais un phénomène qui pourrait contrarier le développement du secteur est celui de l'assèchement du marigot suivi d'une forte salinisation des eaux et de la disparition totale de la mangrove et de sa biodiversité. Cette situation est un véritable frein à la pêche continentale. Il n'est pas évident que cette mangrove et sa faune halieutique puissent être restaurées dans les conditions actuelles de forte salinité des eaux.

La dégradation des formations de mangrove, jadis luxuriantes, limite fortement la productivité des eaux. Par ailleurs, l'effort de pêche et le non-respect des règles établies en matière de pêche continentale concourent à la raréfaction de la ressource, surtout pendant la saison sèche.

Cette situation a pour effet : une augmentation du prix des produits, limitant ainsi l'accès au poisson à la plupart des populations ; une réduction de la qualité de l'alimentation ; une réduction de la taille du poisson et une baisse des revenus des pêcheurs.

Pour restaurer le potentiel halieutique, diverses solutions sont préconisées par les populations. Ainsi est-il question de :

- faire respecter la réglementation en matière de pêche continentale ;
- réhabiliter l'habitat des espèces par la restauration de la mangrove ;
- développer l'aquaculture pour limiter la pression sur les ressources halieutiques ;
- Sensibiliser les populations et mieux protéger l'Aire Marine Protégée (AMP) des Kalounayes-Niamone ;
- Appuyer le GIE des pêcheurs dans l'accès au crédit-pêche.



Bras du marigot du Soungrougrou dépourvu de mangrove (des sites pouvant servir l'élevage de poisson)

La redynamisation du secteur dans la commune pourrait trouver une solution à travers la politique étatique de création des **Comités Locaux de Pêche Artisanale (CLPA)**. Une politique qui vise à promouvoir la gouvernance locale des pêches. Il s'agit d'impliquer d'avantage les acteurs de la pêche dans l'optique d'une gestion durable des ressources halieutiques au niveau local.

Les principaux défis du secteur au niveau de la commune sont :

- la préservation de la ressource par le respect de la réglementation sur la pêche ;
- la restauration de la mangrove refuge des poissons ;
- le développement de l'aquaculture dans les abords du Soungrougrou ;
- l'aménagement des pistes et des débarcadères de Ouonck et de Souda pour faciliter les débarquements de poissons et leur transport.

Tableau de synthèse des diagnostics et d'analyse du secteur de la pêche

Atouts	Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèses de solutions
Existence d'un marigot et de bolongs dans la commune	Faible organisation des pêcheurs	1. Activité secondaire 2. Faible organisation des acteurs	1. Besoin d'un matériel plus performant pour accéder aux zones poissonneuses	1. Améliorer le matériel de pêche existant 2. Organiser la filière 3. Mettre en place des infrastructures pour les pêcheurs
Possibilité de développer l'aquaculture	Disparition de certaines espèces de poissons	1. Disparition de la mangrove 2. Taux de salinisation élevé	2. Déficit en protéines animales 3. Forte dépendance des produits venant d'ailleurs	4. Reboiser la mangrove 5. Former les pêcheurs
	Pêche crevette interdite mais pratiquée frauduleusement	Zones de ponte en amont des marigots		6. Aménager de points de débarquement

1.4.5. L'Exploitation de carrières

La Commune de Ouonck regorge de carrières de sable, de latérite et de gravillon de qualité (de Ndiéba au nord-est à Babatte au sud-ouest). Il s'agit là de ressources propices à la réalisation de bâtiments, d'ouvrages et d'ouvrages d'art. Ces trois ressources naturelles sont stratégiques car dans le Département de Bignona, c'est seulement les communes d'Oulampane et de Ouonck qui sont les plus grandes pourvoyeuses.

Cependant, le grand défi de la Commune dans ce domaine reste la valorisation de ces ressources à travers la réglementation de leur exploitation, l'organisation des acteurs et de la filière.

Certes, il s'agit d'un domaine de compétence dit non transféré mais les mines étant une ressource naturelle, la Commune de Ouonck a compétence à agir à côté de l'Etat.

Mais l'engouement manifesté par les populations et le caractère sauvage et clandestin ajouté au fait que c'est une activité très lucrative, crée des problèmes à la Commune :

- non contrôle de cette activité par la Commune (la commune ne tire aucune taxe de cette activité), ce qui représente par conséquent un énorme manque à gagner ;
- l'activité est essentiellement exercée par les jeunes, les encourageant à quitter l'école ou à chercher de l'argent pour émigrer ;
- l'exploitation des carrières est souvent source de conflit pour le contrôle de la ressource.

1.4.6. L'Analyse des effets climatiques dans la mise en œuvre des actions de développement

Le dérèglement climatique est l'ensemble des changements du climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine, altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variation naturelle du climat observée au cours des périodes comparables (définition donnée par la Convention des Nations Unies sur le dérèglement climatique du 09 mai 1992).

Cette définition atteste du caractère transversal des phénomènes climatiques à tous les secteurs de l'économie mondiale. L'analyse des effets du dérèglement climatique dans la mise en œuvre du plan de développement de Ouonck, s'inscrit dans l'axe 1 du PSE 2.

L'étude diagnostique des phénomènes climatiques avec les populations a conduit à :

- l'identification des facteurs contributifs du dérèglement climatique;
- l'analyse des effets et des risques (menaces) ;
- l'identification et l'analyse des mesures d'adaptation pertinentes à prendre en compte dans la planification locale.

a) Les facteurs contributifs du dérèglement climatique

La sécheresse

La commune de Ouonck connaît un phénomène de salinisation qui s'étend à toutes les terres (vallées et plateaux) entraînant la perte de la fertilité des sols. Au niveau des plateaux, le phénomène s'est traduit par la disparition de beaucoup d'espèces forestières et de la biodiversité.

Sur le plan alimentaire, les populations ne sont pas à l'abri de toute crise qui peut survenir à tout moment, du fait de la baisse des rendements occasionnant la malnutrition, la faim, etc. La sécheresse risque de compromettre la viabilité de beaucoup d'entreprises agricoles si des actions urgentes et significatives ne sont pas menées pour amoindrir les effets.

Les feux de brousse

Le département de Bignona est le plus brûlé pour les raisons évoquées ci-haut : *culturelles, culturelles, écologiques, économiques ou autres*.

Les feux de brousse sont dus :

- aux mauvaises pratiques agricoles avec l'agriculture sur brûlis ;
- à la carbonisation très développée et lucrative;
- aux activités de cueillette de miel et de chasse par le feu, au pastoralisme etc.

L'ampleur du phénomène n'est plus à démontrer pour le département de Bignona. Sur une superficie boisée totale de 733.900 ha, le département de Bignona concentre à lui seul 529.500 ha, soit 72, 15 %. Sur les 32 cas de feux de brousse constatés et recensés en 2013 dans la région de Ziguinchor, le

département de Bignona enregistre à lui seul 24 cas et 1249 ha de superficies brûlées, soit 52,04 ha brûlés par cas.

A l'échelle départementale, la commune de Ouonck enregistre moins de feux de brousse comparée aux autres communes. Cela témoigne des efforts réalisés par les services des Eaux et Forêts, les élus locaux, les projets/programmes, etc. dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation environnementale.

L'exploitation clandestine et les coupes abusives de bois

Pour rappel, la région de Ziguinchor est fermée à l'exploitation forestière excepté les quotas de bois d'œuvre et de service.

De manière générale, la commune de Ouonck dispose d'un couvert végétal assez florissant, ce qui témoigne d'une bonne tenue des forêts. Il faut souligner que la politique d'aménagement de la forêt des Kalounayes, a beaucoup contribué à mieux protéger les arbres. Mais très souvent, les exploitants forestiers préfèrent frauder au lieu de se conformer au principe des quotas.

La carbonisation du bois est une activité très développée dans la commune. Elle représente après l'arboriculture fruitière et l'exploitation des carrières, l'une des activités les plus lucratives exercées dans la commune.

A côté des défrichements anarchiques à la recherche de nouvelles terres pour les cultures, les vergers et l'habitat, les coupes abusives et l'exploitation clandestine de bois sont la principale menace qui pèse sur l'environnement végétal et faunique.

L'exploitation clandestine et sauvage des carrières

Il existe deux formes d'exploitation :

- celle qui implique des familles et /ou le village propriétaires des sites de carrières à des sociétés ou entreprises de BTP sur la base de contrat d'exploitation ;
- celle qui implique une multitude de petites exploitations individuelles et sauvages qui essaient l'ensemble de la Commune.

Très peu de contrats d'exploitation dans le premier cas se conforment à la réglementation c'est-à-dire au Code Minier et au Code de l'Environnement qui exigent une étude d'impact préalable, un comblement des excavations après usages et un reboisement des sites.

Dans le deuxième cas, ce sont des individus sans formation et ignorant les dispositions du Code Minier, les bonnes pratiques en termes d'exploitation de même que les impacts, qui s'adonnent à ce genre d'exploitation.

Dans les deux cas, l'essentiel de l'exploitation des carrières s'effectue dans les zones faciles d'accès longeant la Boucle des Kalounayes. C'est le cas des zones 01(villages de Ndiagne, Ndiéba, Sindialon, Mandouard 2), zone 02 (Souda, Santack, Diagho et Ghamoune), zone 04 (Ouonck, Congoly, Balankine, Djiguipoune, Boulador et Babatte).

b) Les effets du dérèglement climatique sur le développement de la commune

✚ Les effets liés à la sécheresse

La rareté des pluies et les sécheresses répétitives sont responsables en partie de l'augmentation du niveau de la salinité des cours d'eau, de la remontée de la langue salée dans les vallées, de l'acidification des bas-fonds, de la perte de la biodiversité (faune aquatique et sauvage), de la disparition de la mangrove, de la réduction de la palmeraie et de la rôneraie, etc.

La destruction des forêts (plateaux et mangroves) due aux phénomènes des sécheresses, aux coupes abusives, aux feux de brousse, etc., empêche les arbres de jouer leur rôle de stockage du gaz carbonique (CO₂). Or, le CO₂ agit et fragilise la couche d'ozone qui protège l'humanité du rayonnement solaire. La disparition des forêts représente donc une menace sur la vie des êtres vivants.

La déforestation se traduit également par un ensablement des plateaux et des vallées par le jeu des érosions hydriques et éoliennes. Elle est responsable en partie de l'infertilité des sols, de la baisse des rendements agricoles entraînant l'insécurité alimentaire et la famine.

Plus globalement, la sécheresse a conduit à une réduction drastique des terres cultivables, au recul du couvert végétal et de la faune en général un peu partout dans la commune de Ouonck.

✚ Les effets liés aux feux de brousse

Bien que rares, les feux de brousse n'ont pas totalement disparu. La menace est toujours présente dans les forêts et la biodiversité. Il faut noter que les populations ont pris conscience des effets néfastes des feux de brousse grâce à beaucoup d'efforts de sensibilisation. La fumée dégagée par les feux de brousse a pour effet, l'augmentation du gaz carbonique dans l'atmosphère qui fragilise la couche d'ozone.

D'autre part, les feux de brousse sont responsables d'une importante perte de semences ou d'organes de reproduction ou de semis naturels qui permettent aux forêts de régénérer.

Les feux de brousse entraînent une destruction de la biomasse herbacée qui constitue aujourd'hui l'essentiel des pâturages, une perte d'engrais vert et dénude les sols, d'où leur appauvrissement. D'où des difficultés causées au secteur de l'élevage qui constitue l'une des sources de revenus des paysans.

✚ Les effets liés à l'exploitation clandestine et aux coupes abusives de bois.

La principale conséquence, si l'on ne prend pas garde, c'est la déforestation à moyen et long terme de la commune de Ouonck avec à la clé une quasi disparition des grands arbres centenaires qui aujourd'hui, ne sont présents qu'aux alentours proches des villages.

Les coupes abusives concernent aussi la mangrove dont le bois est un excellent bois de chauffe, de fumage et également de service. La mangrove sert de refuge et de lieu de reproduction de la faune halieutique mais également de régulateur du niveau de salinité des cours d'eau. Sa disparition constitue une véritable menace non seulement pour la biomasse marine mais également, elle accentue l'avancée de la langue salée vers les plateaux.

Des conséquences subsidiaires commencent à se manifester dans la commune de Ouonck dont les plus visibles sont :

- les phénomènes de ravinement du plateau vers la vallée et le bolong ;
- l'ensablement des vallées et des cours d'eau ;
- l'élévation du taux de salinité dans les cours d'eau ;
- la destruction des habitats et des zones de frayères ;
- le déclenchement des phénomènes d'érosion hydrique, d'érosion éolienne et d'ensablement des bas-fonds.

Les effets liés à l'exploitation clandestine et sauvage des carrières

La Commune de Ouonck présente des paysages apocalyptiques constitués d'excavations de mines géantes et petites abandonnées qui représentent des dangers divers.

Pour des raisons d'accès, les carrières sont creusées proche de la Boucle des Kalounayes, ce qui pourrait causer des dangers réels aux populations. En effet, en saison des pluies, ces carrières géantes abandonnées sont inondées d'eau et colonisées par des moustiques et autres insectes. Elles accueillent également une faune constituée de caïmans, de crocodiles, de serpents, qui sont autant de dangers pour les populations.

Mais la plus grave des conséquences est certainement le déboisement dû à l'ouverture des carrières et ce, d'autant plus que les sites désaffectés et abandonnés ne sont ni comblés, ni reboisés conformément au Code Minier et au Code de l'Environnement.

On assiste ici à un recul drastique de la biodiversité et à la rupture des équilibres entre les différents écosystèmes entraînant des phénomènes d'érosion, d'ensablement des vallées et des bolongs, de remontée du sel, etc.

En conclusion, la disparition progressive des forêts de plateaux comme de mangrove sous les actions combinées des coupes incontrôlées, des feux de brousse et de l'avancée du sel ainsi que l'assèchement des points et cours d'eau, est responsable en partie de la baisse drastique de la pluviométrie tout en augmentant le réchauffement de l'atmosphère et par conséquent a contribué au dérèglement climatique.

c) Les risques liés aux effets des sécheresses, des feux de brousse, à l'exploitation clandestine de bois et des carrières

Les risques liés aux effets des sécheresses

- vulnérabilité écologique conduisant à une faible capacité de régénération des écosystèmes mais aussi apparition d'espèces végétales non désirées par les populations et non appréciées par les animaux ;
- vulnérabilité d'une agriculture très dépendante de la pluviométrie ;
- vulnérabilité alimentaire avec la baisse des rendements agricole et rural ;
- vulnérabilité sanitaire et nutritionnelle suite aux carences en protéines végétales animales et une exposition à certaines maladies ;
- disparition des écosystèmes communaux et une désertification à moyen et long terme ;
- accélération du réchauffement de l'atmosphère suite à la disparition progressive des zones humides et du couvert végétal.

Les risques liés aux effets des feux de brousse

- accélération des émissions des gaz à effet de serre notamment le carbone avec les fumées ;
- accélération du réchauffement de l'atmosphère ;
- accélération du processus de désertification ;
- modification progressive des équilibres entre les écosystèmes ;
- disparition progressive des zones humides suite aux phénomènes d'érosion et d'ensablement ;
- vulnérabilité alimentaire avec la baisse des rendements agricole et rural ;
- vulnérabilité sanitaire et nutritionnelle suite aux carences en protéines végétales, animales et une exposition à certaines maladies ;
- disparition des écosystèmes communaux et une désertification à moyen et long terme ;
- accélération du réchauffement de l'atmosphère suite à la disparition progressive des zones humides et du couvert végétal.

✚ Les risques liés aux effets de l'exploitation clandestine de bois.

- rupture des équilibres entre les différents écosystèmes ;
- vulnérabilité écologique conduisant à une faible capacité de régénération des écosystèmes mais aussi apparition d'espèces végétales non désirées par les populations et non appréciées par les animaux ;
- disparition des mécanismes de pluviogénèse avec la fin des ascendances orographiques et la disparition des points d'eau ;
- vulnérabilité d'une agriculture très dépendante de la pluviométrie ;
- vulnérabilité alimentaire avec la baisse des rendements agricole et rural ;
- vulnérabilité sanitaire et nutritionnelle suite aux carences en protéines végétales animales et une exposition à certaines maladies ;
- disparition des écosystèmes au niveau de la Commune et une désertification à moyen et long terme ;
- accélération du dérèglement climatique conduisant au réchauffement de l'atmosphère.

✚ Les risques liés aux effets de l'exploitation clandestine et sauvage des carrières

La commune de Ouonck vit un phénomène très intense de prélèvement de latérite, de sable et de gravillon et sans aucun contrôle des services de l'environnement. Des carrières sont un peu partout ouvertes sans jamais les refermer après usage. Une situation qui a pour principal effet, la déforestation du plateau et la fragilisation des écosystèmes facilitant ainsi l'avancée de la langue salée sur les terres hautes, l'appauvrissement des sols, la baisse de la production forestière, la pauvreté car la forêt contribue grâce à la cueillette pour plus de 20% dans les revenus des ménages.

L'exploitation des carrières est devenue une activité très lucrative dans la commune et les jeunes s'y adonnent tous les jours. Le chargement de 8 m3 se négocie entre **30 000 et 35 000 FCFA** auprès des sociétés de travaux routiers. Il est à craindre que la forte pression sur la ressource ne déséquilibre davantage les écosystèmes du milieu surtout que des mesures d'accompagnement ne sont jamais envisagées.

- risque de diminution exponentielle de la biomasse végétale et animale pouvant entraîner une perte de la biodiversité ;
- diminution des rendements agricoles due à une diminution drastique des terres cultivables ajoutées à une perte de fertilité ;
- risques de malnutrition pouvant conduire à une vulnérabilité sanitaire ;
- omniprésence des risques environnementaux divers et appauvrissement du cadre de vie.

Tous ces effets montent jusqu'à quel point, la Commune de Ouonck contribue au dérèglement climatique avec un réchauffement progressif du climat et une disparition des microclimats.

Certaines de ces carrières sont devenues aujourd'hui des mares inondées dangereuses car habitées par des serpents ou des crocodiles.



Carrières vivantes de latérite dans le village de Congoly

d) Les mesures d'adaptation et de lutte contre le dérèglement climatique

Face au dérèglement climatique, les Etats brandissent le plus souvent l'adaptation comme solution entre autres. Ces solutions et ces stratégies d'adaptation s'articulent autour des Objectifs de Développement Durable (ODD).

✚ Les mesures de lutte et d'adaptation liées à la sécheresse.

- la réalisation de digues anti-sel et des digues de retenue pour lutter contre le sel, gérer les eaux de pluie et limiter l'ensablement des vallées et des bolongs ;
- la réalisation de Bassins de rétention, la revitalisation des mares ;
- la lutte contre l'érosion hydrique, la mise en place de brise-vents ;
- la réalisation de reboisements y compris de la mangrove afin de restaurer la biodiversité ;
- la création de bois communautaires ;
- la diffusion de techniques de fertilisation raisonnée ;
- la mise au point d'itinéraires techniques adaptés ;
- une meilleure valorisation des eaux usées pour la production agricole ;
- la diffusion de techniques agroforestières et la diversification des cultures ;
- l'utilisation de variétés halophiles ou qui tolère la salinité et de variétés à cycle court ;
- la réorganisation des systèmes d'élevage avec la stabulation du bétail, la réalisation d'abreuvoirs modernes autour de puits pastoraux et la pratique de cultures fourragères ;
- former, organiser les acteurs locaux à la réponse au dérèglement climatique.

✚ Les mesures de lutte et d'adaptation liées aux feux de brousse.

- la diffusion de techniques agroforestières et la diversification des cultures ;
- la mise en place de pares-feux ;
- l'extension des bois communautaires ;
- la prévention des feux de brousse par la mise à feu précoce ;
- la mise en place d'un système d'alerte précoce en milieu rural ;
- l'appui institutionnel et la formation des décideurs politiques et des autres acteurs sur les enjeux scientifiques des changements climatiques ;
- la dotation des services techniques des eaux et forêts en moyens adéquats de lutte contre les feux de brousse ;
- la redynamisation et l'équipement des comités villageois et inter-villageois de lutte contre les feux de brousse ;
- le renforcement de capacités d'analyse et d'anticipation des acteurs en vue de rendre systématique leur réactivité ;
- la formation des apiculteurs dans les techniques de récolte et de traitement de miel ;
- la sensibilisation des populations sur les conséquences des feux de brousse ;
- l'organisation régulière des campagnes de reboisement dans tous les villages de la commune.

✚ Les mesures de lutte et d'adaptation liées à l'exploitation clandestine de bois.

Le département de Bignona s'étant illustré au niveau national par la fréquence et la régularité des pillages de ressources forestières, il importe de mettre en place des stratégies qui garantissent une gestion durable des forêts. Il faudrait à la fois combiner des actions de sensibilisation/conscientisation et des mesures coercitives contre les contrevenants. Les solutions proposées par les populations concernent :

- la diffusion de techniques agroforestières et la diversification des cultures ;
- l'extension des bois communautaires ;

- la mise en place d'un système d'alerte et de suivi écologique au niveau du service des eaux et forêts et au besoin en milieu rural ;
- l'appui institutionnel et la formation des décideurs politiques et des autres acteurs sur les enjeux scientifiques des changements climatiques ;
- le renforcement de capacités d'analyse et d'anticipation des acteurs en vue de rendre systématique leur réactivité ;
- L'application rigoureuse des textes législatifs et réglementaires des codes de l'environnement et forestier ;
- La redynamisation des comités villageois et inter-villageois de gestion des ressources naturelles ;
- La généralisation des codes de conduite en matière de gestion des ressources naturelles ;
- La mise en place dans les villages de dispositifs de traitement des déchets qui permet de produire des matières premières recyclées, évitant ainsi d'avoir à les extraire ;
- Eviter de brûler les déchets car cela produit encore de la fumée qui pollue l'atmosphère (c'est le passage à l'économie circulaire qui consiste à modifier notre mode de consommation pour lutter contre le réchauffement climatique en s'appuyant sur le principe des **3 R : Réduire, Réutiliser et Recycler**).

✚ Les mesures de lutte et d'adaptation liées à l'exploitation clandestine et sauvage des carrières

- la systématisation des études d'impact préalables pour toute activité liée à l'exploitation des carrières ;
- le respect strict des dispositions du code minier et de celui de l'environnement en la matière ;
- le respect du cahier des charges pour tout contrat d'exploitation des carrières ;
- l'organisation, la formation et l'encadrement des exploitants de carrières ;
- le comblement et le reboisement des anciennes mines désaffectées ;
- l'implication et le contrôle de l'activité par la Commune pour une exploitation efficiente et bénéfique ment rentable de cette importante ressource naturelle.

D'autre, on pourrait envisager des transformer les carrières désaffectées et inondée en bassins aquacoles ou de rechargement de la nappe phréatique.



Anciennes carrières de latérite devenues des mares inondées

1.4.7. Conclusion sur le dérèglement climatique

a) Les enjeux locaux du dérèglement climatique

Au premier abord, on aurait pu penser que les collectivités locales se sentiraient peu concernées par les actions visant la réduction des émissions de **Gaz à Effets de Serre** (GES). Ces actions représentent des investissements importants et, face aux intérêts qui s'affrontent à ce sujet au niveau international, elles pourraient être perçues comme une goutte d'eau dans l'océan.

A l'inverse, la question de l'adaptation semble plus proche des préoccupations locales. Elle suppose une anticipation de ce que sera le territoire à l'avenir et conduit à l'adoption de mesures concrètes pour préparer les changements à venir.

Les changements climatiques restent un sujet de préoccupation nouveau pour les collectivités locales. Ils ne sont entrés dans la sphère de leurs préoccupations que récemment.

Au niveau de la commune de Ouonck, la question mérite la mise en place de stratégies de lutte qui devront toutefois s'appuyer sur des compétences locales. Ces actions se déclinent entre autres :

- En actions de protection des zones de culture et des zones côtières
 - Réalisation de digues anti sel pour protéger les vallées et le plateau contre la remontée de la langue salée ;
 - Enrochement des zones menacées par l'érosion pluviale ;
- En action de lutte contre les feux de brousse et la déforestation
 - Reboisement des forêts et bois villageois ;
 - Redynamisation des codes forestiers traditionnels locaux ;
 - Mise en place de brigades de surveillance forestière et prise de mesures coercitives contre les contrevenants ;
- En action d'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation au dérèglement climatique des secteurs clés de la commune tels que l'agriculture,

En effet, avec une agriculture dépendant fortement de la pluviométrie qui est de plus en plus déficitaire, il est important de penser à des politiques efficaces de gestion des ressources en eaux.

- Développer des synergies avec les communes voisines dans la prise en charge des questions relatives à la lutte contre les changements climatiques à travers l'installation des Comités Intercommunautaires contre les Changements Climatiques
- Mettre en place des outils et des mécanismes de planification à long terme pour gérer les risques inhérents aux changements climatiques
- Renforcer les capacités de prise de décision de la commune pour gérer les risques et opportunités du dérèglement climatique de manière intégrée aux niveaux local, régional et national. Il faut noter que face au déficit d'informations et de capacités noté au niveau local, le renforcement des capacités à lui seul peut faire l'objet d'un programme et ceci, dans le but de résorber les lacunes et de permettre ainsi une meilleure prise en compte du dérèglement climatique dans la programmation du développement local.
- Renforcer la résistance des populations aux changements climatiques par la mise en place de politiques et des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs prioritaires.

1.4.8. L'Artisanat

C'est une activité qui se développe assez bien dans la commune. On y recense :

- des forgerons, des teinturiers ;
- des sculpteurs sur bois, des menuisiers bois et métalliques, des charpentiers, etc. ;
- des vanniers, couturiers;
- des charpentiers, puisatiers;
- de petites unités de transformation de fruits et légumes;
- etc.

Cependant, le secteur n'est pas assez dynamique. Les raisons avancées et analysées par les acteurs sont :

- le manque d'organisation des artisans ;
- le faible niveau technique des artisans ;
- l'insuffisance des moyens matériel et financier (difficultés d'accès au crédit);
- les difficultés d'approvisionnement en matières premières ;
- les difficultés d'écoulement des produits ;

Les effets engendrés par cette situation sont :

- la mévente des produits ;
- la dégradation des infrastructures mises en place.

Pour redynamiser l'artisanat, les solutions suivantes sont proposées :

- renforcer les capacités techniques et organisationnelles des artisans ;
- faciliter l'accès aux crédits d'équipement et d'approvisionnement en matériaux.

1.4.9. Le Tourisme

La commune dispose de deux campements villageois à Ouonck et à Diéba (non fonctionnel). L'activité ne connaît pas d'affluence à cause principalement de l'absence d'une politique de promotion touristique et certainement de la psychose de l'insécurité. Pourtant la commune a de solides attractions touristiques telles que le paysage et le potentiel folklorique. Le tourisme local gagnerait beaucoup à s'appuyer sur la culture du milieu dont l'une des attractions est la danse des masques « ékoumpo et ékoumba karamba ».

1.5. LA SITUATION DES SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION

1.5.1. Le commerce et les activités génératrices de revenus-transformation

L'approvisionnement de la commune en denrées de première nécessité se fait à travers de rares boutiques villageoises dont l'essentiel se trouve concentré à Ouonck ; la commune en compte une cinquantaine.

De manière générale, le dynamisme du commerce est jugé très faible. Plusieurs facteurs concourent à cela :

- l'enclavement de la plupart des villages ;
- l'absence de marchés au quotidien comme hebdomadaire ;
- le sous approvisionnement des boutiques de l'intérieur ;
- l'insuffisance d'opérateurs économiques et le faible pouvoir d'achat des populations.

En conséquence de quoi, les prix sont jugés chers et l'offre peu diversifiée. Pour améliorer la diversification de l'offre, le désenclavement, la création de marchés communautaires, la sécurité des personnes et des biens et la facilitation de l'accès aux ressources financières restent des impératifs.

La transformation, quant à elle, bénéficie d'importantes ressources de base (produits forestiers et de cueillette, produits maraichers, miel, etc.). Les produits transformés comme l'huile de palme et le «nététou», les balais, etc. contribuent également dans l'économie locale. Mais le développement du secteur reste entravé par :

- le manque d'organisation des acteurs ;
- la faible valorisation du secteur de la transformation des fruits et légumes ;
- le pourrissement des produits agricoles et forestiers locaux ;
- le manque d'unités de transformations des produits locaux.

Les solutions proposées par les populations portent essentiellement sur :

- l'organisation de la cueillette des produits locaux ;
- la facilitation de l'écoulement des produits locaux par la dotation de véhicule fourgonnette à chaque zone (04 véhicules fourgonnettes) ;
- le renforcement des capacités des populations en transformation ;
- la création dans chaque zone d'une unité de transformation des produits ;
- la création de 02 centres de stockage et de conditionnement de la production à Ndiagne et à Ouonck ;
- la création de 03 unités de transformation de fruits et légumes à Ndiagne, Souda et Ouonck ;
- la création de marchés hebdomadaires à Ndiéba, Oufolo et Ouonck ;
- la formation des groupements de producteurs en Marketing commercial.

Tableau de synthèse des diagnostics et d'analyse du secteur de commerce et de la transformation

Atouts	Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèses de solutions
Existence de produits de cueillette Existence de quelques boutiques dans la commune Beaucoup de femmes sont formées en transformation	Difficultés d'écoulement des produits locaux Inorganisation de la filière Cueillette précoce des fruits	1. Mauvais état de la principale piste de production 2. Impraticabilité de voies d'accès dans les villages en hivernage 3. Manque de moyens de transport 4. Manque de moyens de conservation et de transformation 5. Manque d'organisation des producteurs	1. Perte des produits 2. Bazardage de la production 3. Pauvreté	1. Ouvrir des pistes de production dans les zones 2. Réhabiliter la piste de production existante (boucle des kalounayes) 3. Mettre en place des unités de transformation des produits (01 unité/zone pour les femmes) 4. Organiser les producteurs 5. Concorder sur les périodes de cueillette 6. Poursuivre la formation en transformation et conservation des produits 7. Trouver des mécanismes de levées de fonds

1.5.2. Les télécommunications

La téléphonie rurale est constituée des réseaux de téléphone mobile **Orange, Expresso et Free**. Le confort de la téléphonie mobile est constamment perturbé par les fluctuations du réseau **Orange**. C'est véritablement un enclavement téléphonique que vivent les populations de cette localité surtout en période hivernale. Globalement, la qualité de couverture téléphonique de la commune est très insuffisante.

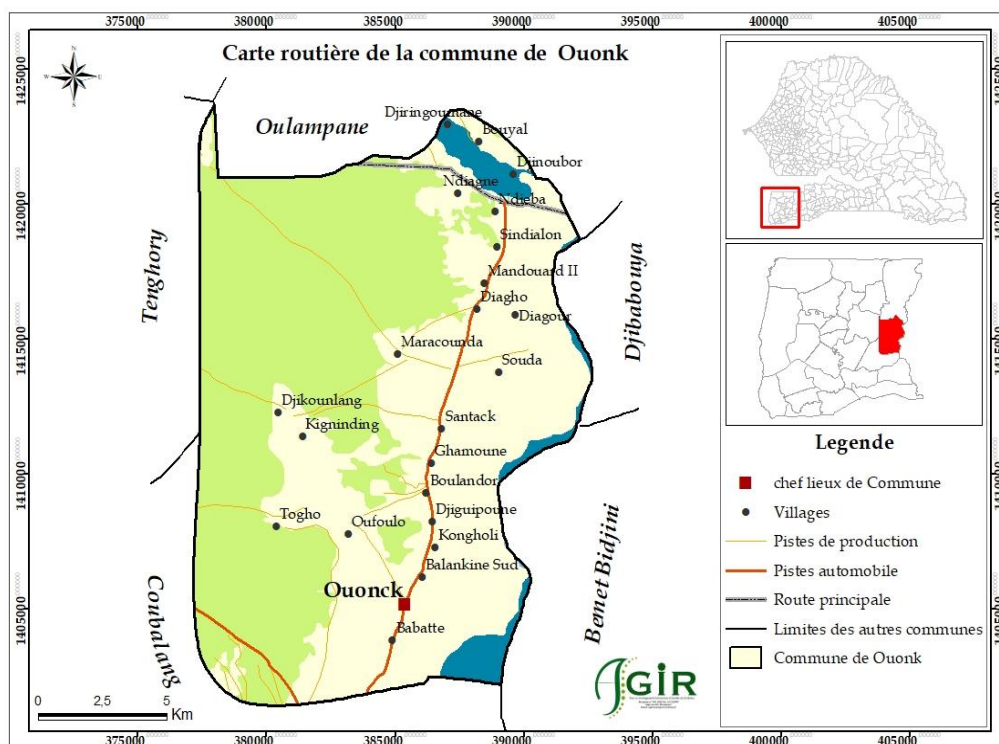
1.5.3. Les transports et la mobilité

La commune de Ouonck dispose d'environ 50 km de route latéritique. Cette route, bien que praticable, est régulièrement dégradée par les engins lourds, les camions et autres véhicules de transport, d'où la nécessité de la réhabiliter et de l'entretenir régulièrement. En saison des pluies, les difficultés de déplacement sur cette piste sont dues à l'érosion hydrique qui crée des flaques d'eau partout.

Pour l'essentiel, le réseau routier est soutenu par des pistes traditionnelles inter villageoises aménagées par les populations ou par les fraudeurs. Cette situation rend difficile la circulation des personnes et des biens et appauvrit davantage les populations.

Les déplacements à l'intérieur de la commune sont assurés par des véhicules de transport en commun qui desservent les villages situés sur l'axe des Kalounayes et par des motos jakarta principalement dans les villages éloignés de l'axe. Ces derniers se sont d'ailleurs organisés en association pour mieux défendre leurs intérêts auprès des autorités communales à qui, ils payent un droit de stationnement.

Les jakartaman bien que travaillant dans l'informel, sont perçus par la majorité de la population comme un mal nécessaire eu égard aux difficultés de déplacement dues à l'enclavement de la plupart des villages. L'activité emploie beaucoup de jeunes et, est devenue une source de revenus importante pour les acteurs. Le problème principal, c'est que la majorité des conducteurs ne disposent ni d'assurances ni de permis de conduire.



Carte routière de la commune

Tableau de synthèse des diagnostics et d'analyse du secteur des transports

Atouts	Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèses de solutions
La commune est traversée par une piste de production praticable	Inaccessibilité de certaines parties de la commune	1. Pas de routes aménagées 2. Erosion hydrique 3. Eloignement de la plupart des villages de la piste praticable 4. Mauvais état de la seule route praticable 5. Manque d'entretien de la piste de production 6. Dégradation de la route due aux gros porteurs et aux véhicules de transport	1. Isolement des populations 2. Difficulté d'évacuation des malades 3. Non écoulement des produits 4. Dévalorisation des productions locales 5. Pauvreté	1. Ouvrir des pistes de production dans les zones pour désenclaver les villages 2. Bitumer la principale piste de production (Boucle des Kalounayes) 3. Construire une gare routière dans chaque zone 4. Entretien de la piste de production

1.5.4. L'électrification rurale

La commune n'est pas électrifiée ; le réseau de la SENELEC a été arrêté au village de Ouonck chef-lieu de commune.

Par contre, on note un effort d'électrification solaire assez important grâce au partenariat avec la Fondation Energies pour le Monde-France (FONDEM) et avec des entreprises privées. Beaucoup de ménages disposent également de leurs propres installations solaires acquises sur fonds propres.

D'après le responsable « réseau de la SENELEC » l'électrification de la commune ne saurait tarder avec le projet de bitumage de la boucle des Kalounayes dont le financement est déjà acquis. Pour améliorer l'accès à l'électricité, les populations estiment qu'il faut désenclaver les villages et étendre le réseau SENELEC à tous ces villages. A défaut, il faut renforcer la politique d'électrification solaire dans les villages éloignés de la boucle des Kalounayes, notamment Kigniding, Oufoulo, Togho, Djicountang (installer des mini centrales solaires hybrides de 20 à 25 KWc).

1.5.5. La micro finance

Il y avait une initiative de création d'une Caisse Rurale d'Epargne et Crédit qui n'a pas fonctionné longtemps. Ce que l'on rencontre le plus souvent dans les villages, c'est le système des crédits revolving sous la forme de tontine et ce sont les femmes qui occupent la filière.

La création de structures légères de financement décentralisées est très importante pour la promotion du développement économique et social, surtout que les populations culturellement, ont peur de s'endetter auprès des banques mais également à cause des conditions de crédits prohibitives.

La mise en place d'un fonds d'appui au crédit au niveau de la commune est une priorité des populations, surtout des femmes et des jeunes.

Tableau de synthèse des diagnostics et d'analyse du secteur de la micro finance

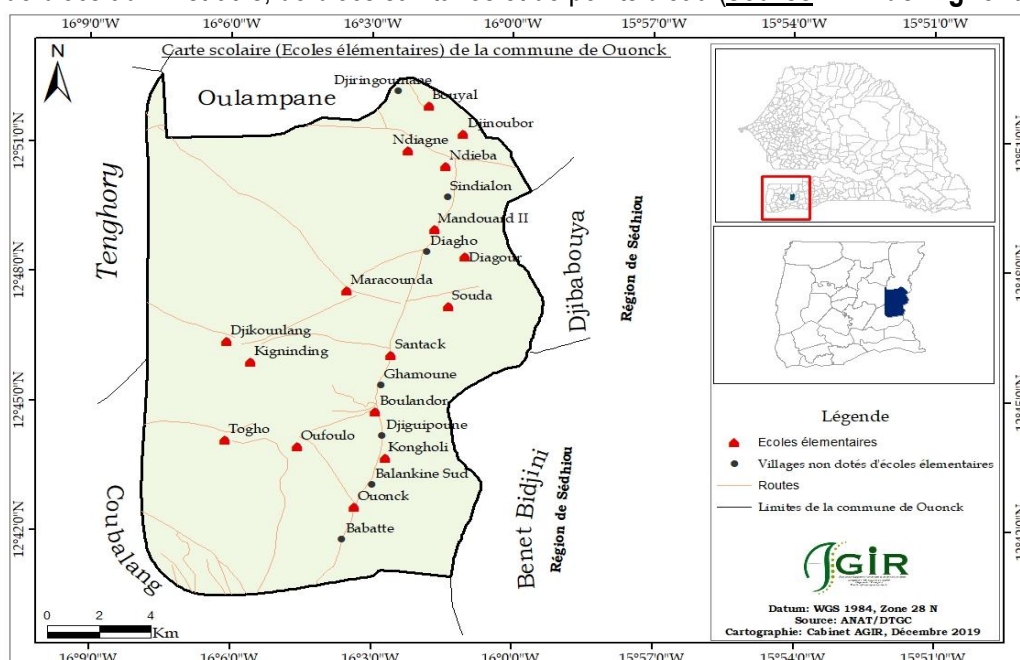
Atouts	Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèses de solutions
Existence d'une expérience en matière de micro finance	1. Difficultés d'accès au crédit 2. Insuffisance des crédits octroyés	1. réticence à l'endettement 2. Crédit inadapté aux besoins des paysans	Ralentissement des activités génératrices de revenus	Redynamiser les systèmes financiers décentralisés

1.6. LA SITUATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

1.6.1. L'Éducation et la Formation

a) L'enseignement élémentaire

La carte scolaire de la commune est composée de 16 écoles élémentaires pour un effectif total de **2440** élèves dont **1 284 garçons** et **1 156 filles** recensés durant l'année académique 2017-2019. Il y a **98 salles physiques** et **32 abris provisoires** et la plupart des établissements manquent de murs de clôture, de blocs administratifs, de blocs sanitaires et de points d'eau (**source : IEF de Bignona 2**).



Carte des écoles élémentaires

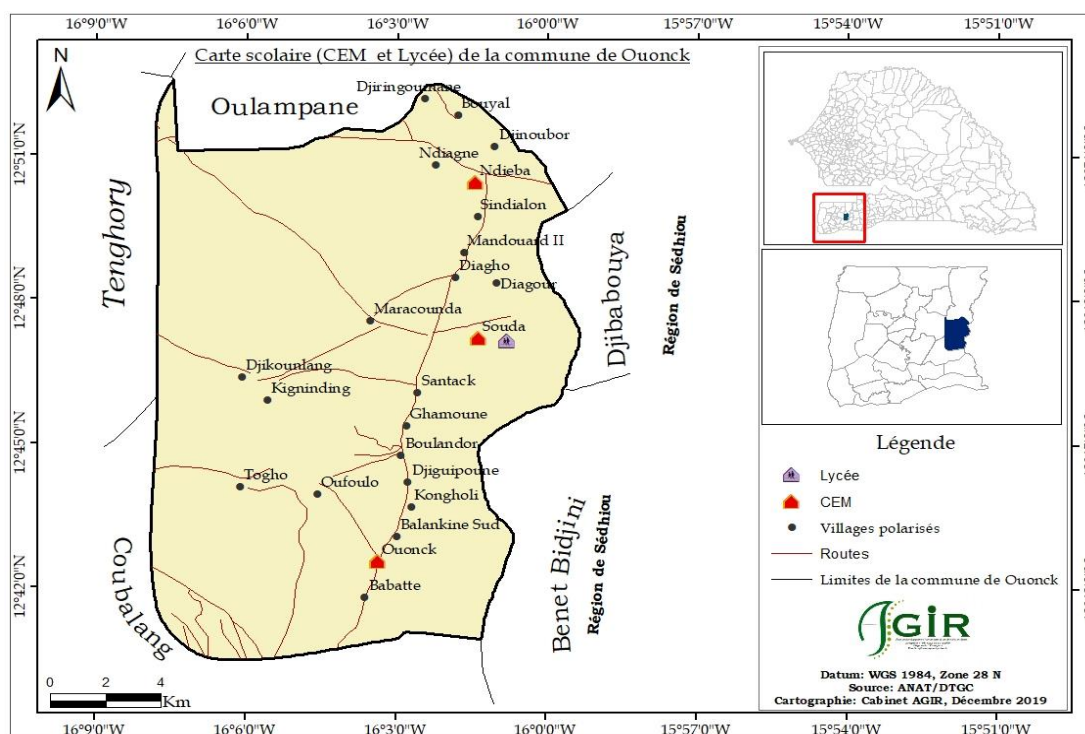
Les principaux partenaires de la commune en matière d'éducation sont l'Etat, la coopération décentralisée à travers les communes françaises de Brettville et de Fleury, la commune espagnole de Saragosse. L'essentiel des constructions a été réalisé grâce aux fonds de concours de l'Etat complétée par les partenaires : *construction /équipement/réhabilitation de classes, création de boutiques scolaires, etc.*

Situation de l'éducation élémentaire en 2017-2018						
N°	Structures	Nbre de Classes pédagogiques	Salles physiques	Abris Provisoires	Garçons	Filles
1	Ecole élémentaire de Boulondor	7	7	2	63	76
2	Ecole élémentaire de Bouyal	4	4	2	72	53
3	Ecole élémentaire de Diagour	3	3	1	36	30
4	Ecole élémentaire de Djinoubor	5	5	1	57	57
5	Ecole élémentaire de Kigninding	3	3	5	80	74
6	Ecole élémentaire de Congoly	5	5	5	93	87
7	Ecole élémentaire de Mandouard 2	9	9		104	81
8	Ecole élémentaire de Maracounda	5	5		56	45
9	Ecole élémentaire de Ndiagne	3	3	4	101	79
10	Ecole élémentaire Ndiéba	8	8	6	73	74
11	Ecole élémentaire Oufoulo	3	3	1	45	35
12	Ecole élémentaire Ouonck	19	19		239	239
13	Ecole élémentaire Santack	10	10		104	85
14	Ecole élémentaire Souda	7	7	4	124	101
15	Ecole élémentaire Togho	7	7	1	37	40
	TOTAL	98	98	32	1284	1156

Source : IEF de Bignona 2

b) L'enseignement moyen secondaire

La carte scolaire du moyen et secondaire est composée d'un Lycée ouvert en 2019 à Souda et de 03 Collèges d'Enseignement Moyen (CEM) à Ndiéba, Ouonck, Souda. La création d'un Lycée, longtemps sollicitée par les populations vient d'être satisfaite au mois d'Octobre 2019 avec 02 classes de 2nde et classe de 1^{ère}. La carte scolaire enregistre également une école privée dans le village de Souda, le CPMS AISSIDY SANE.



Carte de répartition des écoles du moyen secondaire

Le moyen secondaire connaît également les mêmes problèmes que l'élémentaire :

- Présence de beaucoup d'abris provisoires ;
- Promiscuité dans les salles de classe due à l'insuffisance de tables-bancs ;
- Grèves fréquentes ;
- Insuffisance de matériel pédagogique et de travaux pratique.

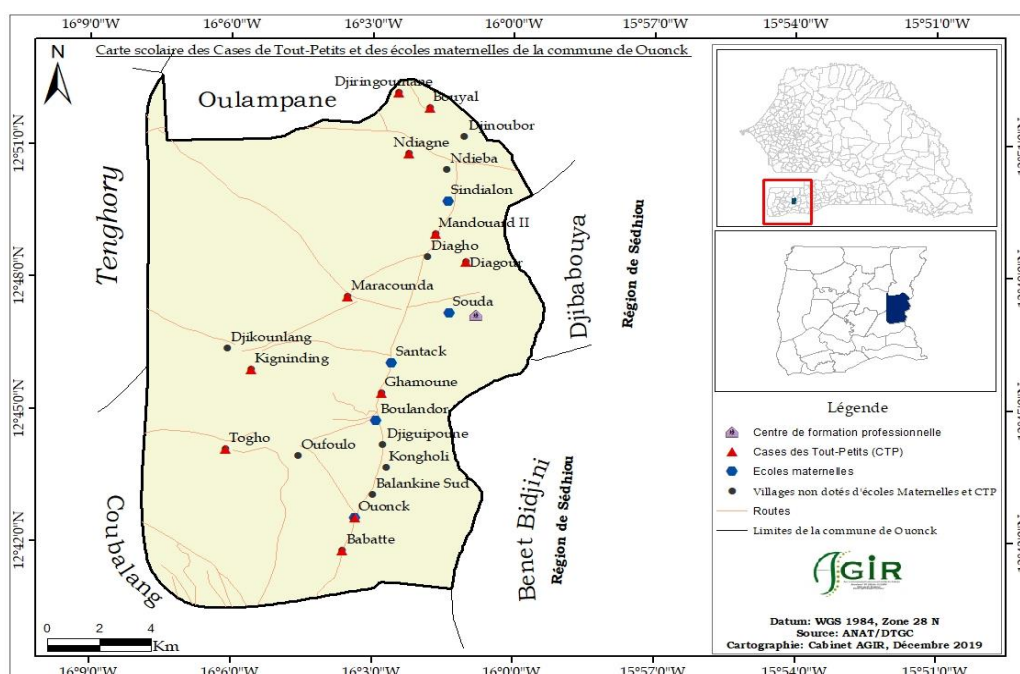
Situation du moyen secondaire en 2017-2018						
N°	Etablissements	Nbre de Classes pédagogiques	Salles physiques	Abri Provisoires	Garçons	Filles
1	CEM de Ndiéba	16	16	6	203	185
2	CEM de Ouonck	19	19	8	237	199
3	CEM/Lycée de Souda	20	20	3	205	167
4	CPMS AISSIDY SANE	6	6	1	32	25
	TOTAL	61	61	18	677	576

Source : IEF de Bignona 2



Un bâtiment de cours et un bloc administratif en abris provisoires au CEM de Souda

c) L'enseignement préscolaire



Carte de répartition des écoles maternelles et des cases des tout-petits

Pour la petite enfance, la carte scolaire se présente avec 15 établissements (11 cases des tout-petits (CTP) et 05 écoles maternelles) avec plus de 1/3 d'abris provisoires comme l'indique la situation ci-dessous.

Situation du préscolaire en 2017-2018						
N°	Structures	Nbre de Classes pédagogiques	Salles physiques	Abri Provisoire	Garçons	Filles
1	Case des Tout-Petits de Babate	1		1	31	24
2	Case des Tout-Petits de Bouyal	1		1	18	7
3	Case des Tout-Petits de Diagour	1		1	28	19
4	Case des Tout-Petits de Ghamoune	2	2		30	19
5	Case des Tout-Petits de Kigninding	1		1	18	27
6	Case des Tout-Petits de Djiringoumane	1		1	29	18
7	Case des Tout-Petits de Mandouard 2	1		1	28	22
8	Case des Tout-Petits de Maracounda	1		1	23	20

9	Case des Tout-Petits de Ndiagne	1		1	59	71
10	Case des Tout-Petits de Ouonck	2		2	38	31
11	Case des Tout-Petits de Togho	1		1	19	24
12	Ecole maternelle de Boulador	2		2	34	25
13	Ecole maternelle de Ouonck	5	5		36	28
14	Ecole maternelle de Santack	6	6		17	21
15	Ecole maternelle de Sindialon	3	3		40	39
16	Ecole maternelle de Souda	7	7		46	57
	TOTAL	36	23	13	494	452

d) L'enseignement arabe

Le système des Daaras n'est pas assez développé dans la commune à l'exception de certains chefs religieux qui en disposent chez eux. Mais l'enseignement ne se limite qu'à la mémorisation du Coran. Ce sont les mêmes élèves que l'on retrouve dans les écoles d'enseignement en français. Le problème majeur de ces écoles, c'est le caractère bénévole des enseignements. Les écoles ne bénéficient pas de l'appui de l'Etat si bien qu'elles sont confrontées à d'énormes difficultés d'équipement et d'ordre pédagogique.

e) L'enseignement /formation professionnelle

La commune dispose de deux centres de formation professionnelle dans les filières pratiquées localement :

- 01 centre polyvalent de formation professionnelle à Souda (agriculture, élevage, transformation, etc.) ;
- 01 centre de formation professionnelle à Djioupoune (agriculture, aviculture, transformation, etc.).

Le centre de Souda est le fruit d'un partenariat avec la coopération allemande ; il recrute à partir du niveau de la 4^{ème} secondaire. Le centre de Djioupoune est une réalisation de l'AJAC Kalounayes.

Ce genre de projets devra être encouragé car non seulement, il entre en adéquation avec les besoins du marché local, mais il permet de résorber le flux de déperditions scolaires et d'orienter très tôt les jeunes vers l'entrepreneuriat.

De manière générale, l'analyse de la situation de l'éducation et des apprentissages au niveau de la commune met en évidence des difficultés de plusieurs ordres. Il s'agit de :

- l'insuffisance des salles de classe justifiant un fort recours aux abris provisoires;
- l'insuffisance des tables bancs ;
- le manque de murs clôture et de points d'eau dans beaucoup d'écoles ;
- la vétusté de beaucoup de bâtiments ;
- le taux élevé d'abandon des filles.
- la faiblesse des effectifs dans beaucoup d'écoles ;
- la scolarisation tardive des enfants ;
- l'insuffisance des cantines scolaires ;

Les solutions envisagées sont :

- le remplacement des abris provisoires par des constructions en dur
- la réhabilitation de salles de classe ;
- la construction de blocs sanitaires ;
- la construction de murs de clôture
- le fonçage de puits équipés de pompes manuelles ou le branchement à partir des forages;
- la scolarisation et le maintien des filles à l'école ;

- l'ouverture et l'aménagement de réfectoires pour les cantines scolaires ;
- le renforcement du personnel enseignant.

Dans le domaine de l'enseignement moyen secondaire, les principaux problèmes identifiés sont :

- le manque de lycée dans la commune ;
- l'insuffisance des salles de classe et de tables bancs ;
- l'absence de blocs administratifs;
- l'absence de bibliothèques et de salles informatiques;
- l'absence de foyers scolaires ;
- l'absence de terrains de sport ;
- l'insuffisance des points d'eau et d'assainissement ;
- l'absence d'électricité.

Les solutions d'amélioration préconisées par les populations sont :

- le remplacement des abris provisoires par des constructions en dur ;
- le renforcement des salles de classe et l'équipement;
- la construction de blocs administratifs, de salles de travaux pratiques ;
- la construction et l'équipement de bibliothèques, de salles informatiques et de foyers des jeunes;
- le renforcement du personnel enseignant ;
- le renforcement du mobilier scolaire ;
- le renforcement des points d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- l'électrification des établissements.

RECAPITULATIF DES BESOINS EN NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENT D'ECOLES /CREATION DE CEM ET LYCEES

Localisation	Besoin en construction et équipement de classes élémentaires (abris à remplacer)	Besoin en construction et équipement de CEM ou Lycée	Besoin en construction et équipement de classes maternelles	Besoin en construction et équipement de Blocs Administratifs	Besoin en blocs sanitaires	Besoin en murs de clôture	Besoin en branchement au réseau forage
ZONE 1							15 branchements au RAEP pour l'élémentaire 16 branchement au RAEP pour le préscolaire 03 branchements pour le moyen secondaire
Ndiéba	02 réhabilitations	Erection du CEM en Lycée	-	-	-	-	
Sindialon	-	-	-	-	-	01 à la maternelle	
Mandouard 2	-	-	-	01 à l'école élémentaire	-	-	
Ndiagne	01	-	03 classes maternel	01 à l'école élémentaire	01 à l'école élémentaire	01 à l'école élémentaire	
Bouyal	04	-	03 classes maternel	-	-	-	
Bouhinor	-	-	-	-	-	-	
Djiringoumane	-	-	03 classes maternel	-	-	-	
Diounoubor	04	-	03 classes maternel	-	-	-	
TOTAL ZONE 1	09 + 02 réhabilitations	01 lycée	12 classes matern	02 blocs administratifs	01 bloc sanitaire	02 murs de clôture	
ZONE 2					-		
Souda	-	03 classes à construire au CEM	-	01 à l'école élémentaire	-	-	
Santack	-	-	01 classe maternel	01 à l'école élémentaire	-	01 à l'école élémentaire 01 à l'école maternelle	
Maracounda	-	-	03 classes maternel	-	-	01 à l'école élémentaire	
Diagho	-	-	03 classes maternel	-	-	-	
Diagour	01	-	03 classes maternel	-	01 à l'école à l'élémentaire	01 à l'école élémentaire 01 à l'école maternelle	
Ghamoune	-	-	01 classe maternel	-	01	-	
TOTAL ZONE 2	01	01 lycée + 03 classes CEM	11 classes matern	02 blocs administratifs	01 bloc sanitaire	05 murs de clôture	
ZONE 3							
Ouonck	-	-	03 classes CTP	-	-	01 à l'école élémentaire 01 à l'école maternelle	
Congoly	03	-	03 classes CTP	01 à l'école élémentaire	-	01 à l'école élémentaire	
Balankine	-	-	-	-	-	-	
Babatte	03	-	03 classes maternel	-	-	-	

Djiguipoune	03	-	03 classes CTP	-	-	-	
Boulador	-	-	03 classes maternel	01 à l'école élémentaire	-	01 à l'école élémentaire	
TOTAL ZONE 3	09		09 classes CTP 06 classes matern	02 blocs administratifs		04 murs de clôture	
ZONE 4							
Oufoulo	01 classe à construire 02 réfections de dalles de sol	-	03 classes maternel	-	01 à l'école élémentaire	01 à l'école élémentaire	
Togho	01 réfection de dalle de sol d'une classe	-	03 classes maternel	-	-	01 à l'école élémentaire	
Djicountang	-	-	-	-	-	-	
Kigninding	-	-	03 classes maternel		-	-	
TOTAL ZONE 4	01 +03 réfections		09 classes matern		01 bloc sanitaire	02 murs de clôture	
TOTAL GENERAL	20 classes 02 réhabilitations 03 réfections	01 lycée 03 classes de CEM	38 classes matern 09 cases des TP	06 blocs admin	03 blocs sanitaires	13 murs de clôture	38 branchements au RAEP dont 04 pour des daaras

Autres besoins exprimés en matière d'éducation

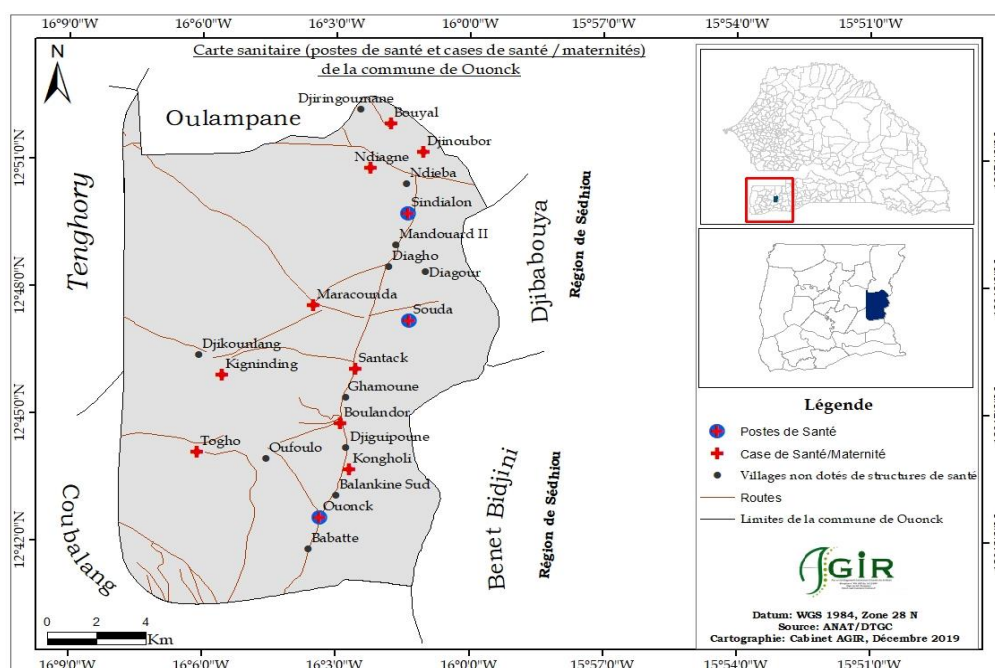
- Construction et équipement d'un daara moderne à Ouonck ;
- Construction et équipement d'un daara moderne à Congoly ;
- Construction et équipement d'un daara moderne à Djiguipoune ;
- Construction et équipement d'un daara moderne à Boulador.

1.6.2. La santé et l'action sociale

La carte sanitaire de la commune de Ouonck comprend trois (03) postes de santé tenus par des Infirmiers Chefs de Poste (ICP) et neuf (09) cases de santé /maternités rurales où officient des Agents de Santé Communautaires (ASC) et des matrones.

Parmi les cases de santé/maternités, sept (07) sont fonctionnelles, une est en construction à Bouyal et une en abri provisoire non fonctionnelle à Ndiagne.

Les ASC officient en qualité de bénévoles moyennant parfois une petite rémunération en nature ou en numéraire selon les cas. Ils ne sont liés à aucun engagement contractuel envers les populations ni ne perçoivent de salaire décent. Le risque est élevé de les voir partir ailleurs pour monnayer leurs connaissances dans des structures privées qui leur payent des salaires.



Carte sanitaire de la commune



Poste de santé de Ouonck

Le ratio Infirmier /nombre d'habitants polarisés est de 01 pour 6000, un taux qui dépasse largement la norme de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui recommande un ICP pour 3 000 habitants.

La répartition spatiale des structures de santé au sein de la commune n'a pas tenu compte de l'enclavement des villages. Ainsi, les villages situés le long de l'axe routier bénéficient d'une bonne carte sanitaire contrairement aux autres plus éloignés accentuant ainsi les difficultés d'intervention en cas d'urgence. Dans cet ordre que la construction d'un poste de santé dans la zone 3 polarisée par le village de Oufoulo est perçue comme une priorité.

De manière générale, le secteur de la santé est confronté aux difficultés suivantes :

- pas d'ambulances médicalisées dans les 03 postes de santé (risque de mortalité élevé lors des évacuations) ;
- pas de logement de fonction pour l'ICP du poste de santé de Ouonck ;
- pas de logement de fonction pour la sage-femme de Sindialon ;
- pas de clôture dans le poste de santé de Souda ;
- étroitesse du poste de santé de Ouonck (il n'était pas conçu pour abriter les services de la maternité) ;
- les patients du dispensaire et celles de la maternité partagent les mêmes toilettes sanitaires ;
- insuffisance de matériel médical et de médicaments (boîtes d'accouchement, autoclaves, lampes de chauffage, incinérateurs, pèse-bébés, pèse-adultes, tensiomètres, thermomètres, etc.) ;
- insuffisance et vétusté des lits d'hospitalisation (au dispensaire comme à la maternité) et des bureaux de l'ICP et de la sage-femme ;
- bénévolat qui perdure dans les cases de santé occasionnant beaucoup de démissions d'ASC ;
- pas d'appui de la commune en médicaments et matériel médical aux cases de santé ;
- enclavement des villages et mauvais état des routes d'accès rendant difficiles les évacuations sanitaires ;
- majorité de la population non bénéficiaire de la couverture maladie universelle (CMU) ;
- faible capacité d'hospitalisation des postes de santé et manque d'eau courante ;
- non fonctionnalité de certaines cases de santé due à l'absence de prestataires (ASC) ;
- les fonds de dotation de l'Etat parviennent toujours trop tard aux postes de santé.

Tous ces problèmes soulignés par le personnel médical rendent difficiles les interventions sur le terrain surtout pendant les périodes sensibles où les maladies endémiques prolifèrent (saisons des pluies).

Le diagnostic a également permis de faire le point sur les affections endémiques. Il relève des statistiques hospitalières que les maladies les plus fréquentes sont par ordre :

- la grippe, la toux et le rhume en saison sèche (30 à 40% des patients) ;
- le paludisme en hivernage (environ 35% des patients) ;
- les parasites intestinaux et les diarrhées (20% des enfants admis âgés de 0 à 5 ans) ;
- les infections pulmonaires (20% des personnes admises au poste) et les maladies de la peau (15% chez les enfants admis) ;
- les maladies cardiovasculaires chez les personnes âgées (hypertension, hypotension ou AVC).

Le cas des grossesses précoces chez les jeunes filles a également été souligné par le personnel de la maternité comme une préoccupation en matière de santé. La maternité enregistre une moyenne de 05 accouchements par mois ; principalement des jeunes filles âgées de 17 à 20 ans.

Pour améliorer le taux d'accès aux soins de santé, les solutions suivantes sont proposées.

- Délocaliser le poste de santé de Ouonck et construire un autre poste dans un site différent (l'ancien bâtiment servira simplement de maternité) ;
- Equiper les 03 postes de santé d'ambulances médicalisées, d'incinérateurs, d'autoclaves et de petit matériel médical ;
- Construire des logements pour l'ICP de Ouonck et la sage-femme de Sindialon ;
- Construire le mur de clôture du poste de santé de Souda ;
- Accroître la capacité d'hospitalisation en lits des 03 postes de santé et des maternités ;
- Remplacer le mobilier des bureaux des ICP et des sages-femmes ;
- Libérer très tôt les fonds de dotation de l'Etat destinés aux postes de santé ;
- Construire et équiper un poste de santé à Oufoulo qui polarise les villages de Oufoulo, Kigninding et Togho ;
- Reconstruire et équiper la case de santé de Ndiagne ;
- Finir et équiper la construction de la case de santé de Bouyal ;
- Construire équiper des cases de santé dans les villages de Diagho, Ghamoune, Diagour, Djiguipoune, Babatte et Oufoulo ;
- Réhabiliter le plafond de la case de santé de Kigninding, construire le mur de clôture et aider au recrutement et à la formation d'un Assistant en Santé Communautaire (ASC) ;
- Construire le mur de clôture de la case de santé de Congoly et aider au recrutement et à la formation d'un Assistant en Santé Communautaire ;
- Construire les murs de clôture des cases de santé de Maracounda et de Santack et réaliser des branchements en eau à partir du RAEP du forage de Souda ;
- Recycler régulièrement les ASC des cases de santé et des maternités (02 /an) ;
- Accroître et faciliter la mutualisation des soins de santé ;
- Equiper le poste de santé de Ouonck d'un service d'échographe et de radiographie ;
- Etendre le réseau d'adduction d'eau aux postes et cases de santé.

a) La mutuelle de santé de Ouonck

La mutuelle de santé de la commune de Ouonck enregistre un faible niveau d'adhésions à la Couverture Maladie Universelle (CMU) et aux autres services d'action sociale, comparé à la demande potentielle, d'où la nécessité de renforcer le recensement et la sensibilisation car beaucoup de personnes enquêtées disent ignorer ces services.

Des difficultés de remboursement des médicaments plombent le fonctionnement de la mutuelle de santé. En effet, les médicaments octroyés aux abonnés dans le cadre de la politique de Couverture Maladie Universelle ne sont pas remboursés pour défaut de récupération des rapports d'activités des postes. Une situation qui influe négativement dans le fonctionnement normal des postes de santé.

b) Les problèmes de nutrition dans la commune

La malnutrition serait l'une des principales causes de la mortalité infanto-juvénile au Sénégal. Ses déterminants majeurs se résument à des pratiques sanitaires que sont *l'espacement des naissances*, *l'allaitement des femmes* en âge de reproduction. Les problèmes de malnutrition dans la commune s'expliqueraient en partie par l'influence des changements climatiques sur le mode d'alimentation des familles.

La commune de Ouonck ne souffre pas trop de problèmes de malnutrition. Cependant, on dénombre des pratiques alimentaires en rapport avec la pauvreté, l'hygiène et les soins accordés aux enfants. Malgré des efforts importants dans la nutrition, la commune fait face à des défis qui ont pour noms *"l'amélioration de la couverture en services essentiels de nutrition, l'accès et l'utilisation des services de santé de qualité, l'accès à des aliments à haute valeur nutritive, ainsi que le renforcement de l'éducation nutritionnelle et sanitaire"*

Le déficit pluviométrique enregistré durant l'hivernage 2019 pourrait affecter les moyens de subsistance agropastoraux, ce qui conduirait à une insécurité alimentaire accrue et à la malnutrition en 2020. Le déficit hydrique met également en péril la vie du bétail à cause d'une production fourragère défavorable.

Le défi que devra relever la commune est d'œuvrer à la mobilisation de financements "suffisants et durables" pour la nutrition, à la mise en place d'une véritable résilience des populations et à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base.

De telles dispositions permettraient d'arriver à "assurer à tous un état nutritionnel satisfaisant particulièrement les enfants de moins de cinq ans, les femmes en âge de procréer et les adolescents". Une des solutions au phénomène de malnutrition pourrait venir du projet de développement de la culture de spiruline que la commune envisage de réaliser en vue de contribuer à l'amélioration des conditions nutritionnelles des enfants et des femmes en âge de procréation.

Tableau de répartition des structures sanitaires et personnel déployé

Zones	Villages	Poste de santé	Cases de santé	Maternités rurales	Infirmier Chef de Poste	Sages-femmes	Matrones ou ASC	Ambulances médicalisées	Logement Personnel médical	Dépôt pharmacie privée
Zone 1	Ndiéba	-			-	-	-	-	-	-
	Sindialon	01	-	-	01	01	-	-	non pour la sage-femme	-
	Mandouard 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ndiagne	-	NF	-	-	-	-	-	-	-
	Bouyal	-	En construction	-	-	-	-	-	-	-
	Bouhinor	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Djiringoumane	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Diounoubor	-	01	-	-	-	01	-	-	-
Total zone 1		01	01+ 01 NF+01 en construction		01	01	01	-	-	-
Zone 2	Souda	01	-	-	-	-	-	-	-	-
	Santack	-	01	01	-	-	01	-	-	-
	Maracounda	-	01	01	-	-	01	-	-	-
	Diagho	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Diagour	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total zone 2		01	02	02	-	-	02	-	-	-
Zone 3	Ouonck	01	-	-	01	01	-	-	Non pour l'ICP	01
	Congoly	-	01	-	-	-	01	-	-	-
	Djiguipoune	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Boulandor	-	01	-	-	-	01	-	-	-
	Balankine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Babate	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total zone 3		01	02		01	01	02	-	-	01
Zone 4	Oufoulo	-		-	-			-	-	-
	Togho	-	01	-	-		01	-	-	-
	Kigninding	-	01	-	-		01	-	-	-
Total zone 4		-	02	-	-	-	02	-	-	-
Total commune		03	07 F +1 NF+1 EC	02	02	02	07			01

F = Fonctionnel NF = Non Fonctionnel EC = En Construction

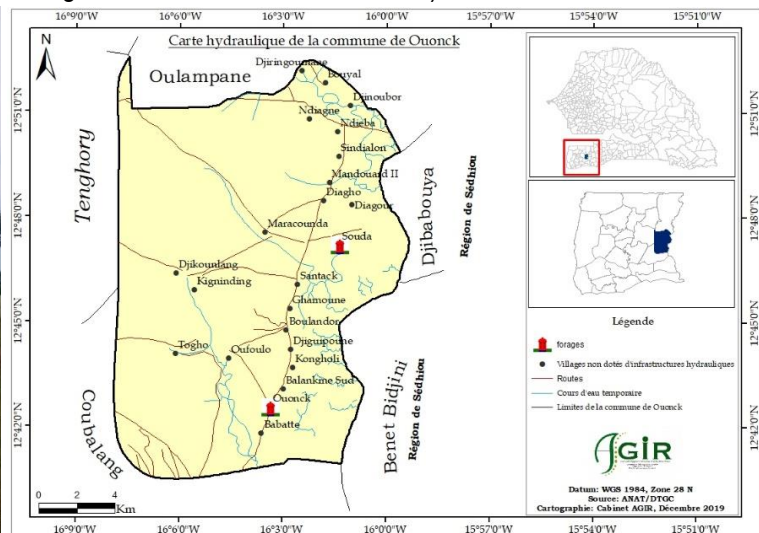
1.6.3. L'Hydraulique rurale

Les principales sources d'eau de la commune de Ouonck sont les eaux de surface et les eaux souterraines. Les eaux de surface sont constituées de mares et de points d'eau temporaires utilisées essentiellement pour l'abreuvement des animaux. Les eaux souterraines sont captées au moyen d'infrastructures hydrauliques de trois types : *forages*, *mini forages* et *puits*.

La commune de Ouonck compte 02 forages réalisés par l'Etat du Sénégal en 2018 dans les villages de Ouonck et de Souda. La seule difficulté évoquée par les populations est l'insuffisance du réseau d'adduction d'eau pour couvrir tous les villages de la commune 26/07/2019).



Forage de Souda réalisé par l'Etat en 2018



Carte hydraulique de la commune

De manière générale, les besoins en eau de consommation sont satisfaits en recourant aux puits hydrauliques privés ou construits par l'Etat, aux puits maraichers, aux puits scolaires, etc.

Toutefois, de nombreux puits ne sont plus utilisables par endroits, soit parce qu'ils sont affectés par la langue salée soit parce qu'ils sont délabrés ou asséchés. Toujours est-il que la demande en eau est assez importante puisque incluant celle pour la consommation des familles, le maraîchage et l'abreuvement du bétail.

D'autres contraintes identifiées par les populations portent sur :

- l'insuffisance des puits modernes;
- la faiblesse du réseau d'adduction d'eau ;
- l'absence de moyens d'exhaure pour les puits;
- la baisse de la nappe phréatique en saison sèche ;

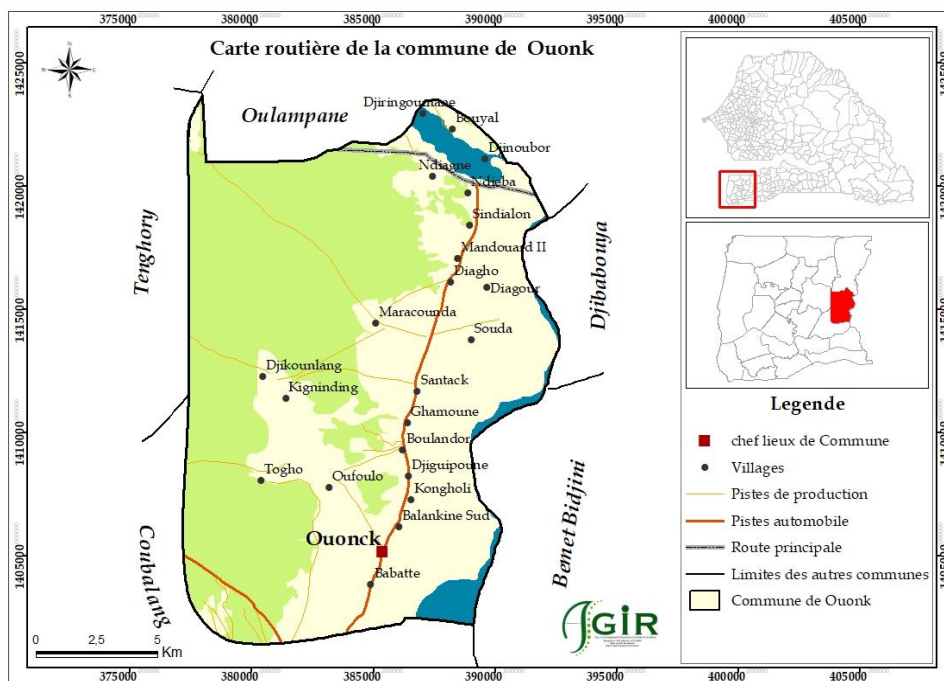
Les solutions préconisées pour améliorer le niveau d'accès à l'eau potable sont entre autres :

- la mise en service des forages et l'extension de leurs réseaux à Kigninding, Togho et Djicountang ;
- l'interconnexion des réseaux des 02 forages afin d'améliorer la couverture d'eau potable ;
- la création de bassins de rétention pour l'élevage dans tous les villages ;
- l'augmentation de puits modernes et la réhabilitation de ceux qui le nécessitent.

1.6.4. Le Désenclavement et la communication

A l'exception de la « Boucle des Kalounayes » qui la traverse, les principales voies de communication de la commune sont constituées de pistes inter villageoises traditionnelles dans un état passable pour certaines, impraticables pour d'autres et inexistantes pour la majorité.

Le problème de l'enclavement de la commune et plus particulièrement des villages éloignés de la piste des Kalounayes ne peut être résolu qu'à travers la mise en œuvre d'investissements structurants en voirie et assainissement.



Carte des pistes inter villageoises de la commune

Sur les vingt-quatre (24) villages, douze (12) sont d'une accessibilité très limitée rendant la circulation des personnes et la commercialisation des produits difficiles en les plongeant dans une pauvreté durable.

A l'enclavement routier de la commune, s'ajoute un enclavement téléphonique occasionné par une couverture réseau mobile très erratique voire inexistante par endroits.



Piste principale d'accès à la commune « Boucle des Kalounayes »

Pour sortir de cet enclavement et lutter contre les difficultés de commercialisation de la production rurale, les populations n'entrevoient que des actions d'aménagement de pistes et de bitumage de la « boucle des kalounayes ». Elles préconisent l'aménagement et l'élargissement des routes traditionnelles inter villageoises en pistes de production latéritique

a) Aménagement de 20 nouvelles pistes de production

1. Piste reliant les villages de Diagho-Diagour-Souda et Maracounda ;
2. Piste reliant les villages de Maracounda-Kigninding-Oufoulo et Boulador ;
3. Piste reliant les villages de Ouonck-Oufoulo-Togho-vers Boureck ;
4. Piste reliant les villages de Ouonck-Oufoulo-Kigninding-Djicountang-vers Falméré ;
5. Piste reliant les villages de Ndiagne-Bouyal-Djinoubor-Djiringoumane-Diabir ;
6. Piste reliant les villages de Ndiagne-Bouhinor-Boutho-vers Diango (Com. Oulampane) ;
7. Piste reliant les villages de Ndiéba et Diounoubor ;
8. Piste reliant les villages de Souda-Maracounda-vers Badiouré (Com. TENGHORY) ;
9. Piste reliant les villages de Ghamoune-Djicountang- vers TENGHORY ;
10. Piste reliant les villages de Santack-Kigninding- vers commune de TENGHORY ;
11. Piste reliant les villages de Boulador-Oufoulo et Togho ;
12. Piste reliant les villages de Boulador-Kigninding-Djicountang ;
13. Piste reliant les villages de Souda-Maracounda-Kigninding-Djicountang ;
14. Piste reliant les villages de Togho-Néma (Kigninding)-Djicountang ;
15. Piste reliant le village de Djiguioune au quai en allant vers Bémet et Diaffar ;
16. Piste reliant le village de Congoly au quai en allant vers Bémet ;
17. Piste reliant le village de Ouonck à Diao Simacounda ;
18. Aménager le débarcadère de transport fluvial de Bémet et Diaffar ;
19. Redynamiser le transport fluvial par l'acquisition de 02 pirogues motorisées de transport fluvial ;
20. Améliorer le réseau de téléphonie mobile ;
21. Aménager dans chaque village traversé par la Boucle des Kalounayes une petite gare routière et construire une gare routière communale à Ndiéba.

La gare routière de Ndiéba s'impose d'elle-même avec le projet de bitumage de la route des Kalounayes et la construction du pont de Marsassoum ; Ndiéba étant le dernier village avant le pont et le premier en venant du pont).

- b) Bitumage de la boucle des Kalounayes et extension du réseau électrique de la SENELEC à tous les**
Le financement de cette piste est déjà disponible ; il ne reste que les formalités de mise en route des travaux. Il est également prévu dans le cadre des travaux, d'aménager les pistes inter villageoises.

1.6.5. Les problèmes d'hygiène- d'assainissement- d'habitat et du cadre de vie

Les problèmes de l'habitat sont dus principalement à l'absence de voirie et d'assainissement. Nous avons noté une assez bonne restructuration de l'habitat qui devra cependant être mieux affinée à défaut d'un lotissement en bonne et due forme.

Le taux d'accès de la population à l'assainissement est très faible, de l'ordre de 17%. Cependant des efforts sont consentis dans ce sens par l'UNICEF pour améliorer l'accès à l'assainissement dans les écoles élémentaires villageoises. Les problèmes de l'hygiène et de santé au niveau des foyers pourraient trouver une solution à travers le programme du PEPAM de latrines améliorées

Des problèmes d'érosion hydriques se posent également au niveau de l'habitat. En effet, l'habitat est fortement dégradé par les eaux de pluies qui ont provoqué une érosion en drainant le sable du plateau vers les rizières.

En l'absence de systèmes d'évacuation des eaux de ruissellement, le phénomène de l'érosion et de l'inondation est devenu récurrent.

D'autre part, des difficultés de gestion des ordures ménagères solides et liquides risquent de se poser à long terme avec la croissance démographique et éventuellement la restructuration/ lotissement des villages. Les populations ont l'habitude de brûler les ordures ménagères contribuant de cette manière à la pollution atmosphérique par la fumée dégagée et à l'émission des Gaz à Effet de Serre, donc au réchauffement climatique.

La gestion des ressources naturelles pose également la problématique de l'aménagement et de la gestion des points d'eau temporaires (mares) qui jouent un rôle très important dans la recharge des nappes phréatiques, l'abreuvement du bétail et peuvent être des supports à la pisciculture. Aujourd'hui, à cause du phénomène de l'érosion, les mares sont ensablées et ne jouent plus leur rôle.

De manière générale, les principaux problèmes de l'habitat se résument comme suit :

- érosion des voies internes et des pistes inter- villageoises par les fortes pluies ;
- pas de système de canalisations des eaux de pluies ;
- absence de politique de latrénisation des maisons ;
- insuffisance du réseau d'adduction d'eau ;
- pas d'éclairage public dans les villages ;
- absence de points de collecte et de gestion des déchets solides ;
- manque /insuffisance de paratonnerres.

Ces difficultés auxquelles est confronté l'habitat de la commune, appellent la réalisation d'une voirie et la mise en place d'une politique d'assainissement en rapport avec les besoins d'extension de l'habitat et de l'accroissement démographique.

1.6.6. Le GENRE et la promotion des femmes

De fortes contraintes d'ordre socio-culturel continuent à faire obstacle à la réalisation de l'égalité des GENRES. Malgré l'absence de barrière formelle pour la pleine participation des femmes à la vie économique, dans la pratique, de nombreux obstacles se posent dont notamment l'accès très limité des femmes à la terre et ce, bien qu'elles assurent l'immense majorité de la production agricole.

Il faut se féliciter de la participation des femmes à la vie politique de la commune grâce à la loi sur la Parité votée en 2010 et de l'accès des jeunes filles à l'éducation primaire et secondaire avec des taux bruts de scolarisation assez élevés comparés à la décennie précédente (47% pour le primaire, 46% pour le secondaire et 48% pour le préscolaire). Toutefois la commune connaît un taux d'abandons scolaires plus élevé chez les filles du fait des mariages et des grossesses précoces qui sont autant de facteurs d'échec scolaire.

Sur le plan de la participation aux instances de prise de décisions de la commune, les femmes sont à parité égale avec les hommes avec 20 élues dans un Conseil Municipal qui compte 40 membres. Mais de manière générale, la promotion politique, économique et sociale des femmes est faible. Les hommes eux-mêmes reconnaissent que les responsabilités accordées aux femmes dans la commune ne sont pas à la hauteur de la place qu'elles occupent dans le tissu socioéconomique.

L'exode rural des jeunes filles et les abandons prématurés de l'école sont aussi des effets de cette situation de sous promotion féminine dans la commune. Une faible promotion qui résulte de la conjonction de plusieurs paramètres :

- le faible niveau de formation et d'encadrement des femmes ;
- le faible accès aux crédits ;
- les difficultés d'accès à la terre ;
- l'insuffisance des activités génératrices de revenu (AGR) ;

- l'insuffisance de matériel d'allègement des travaux domestiques ;
- la corvée d'eau et de bois de chauffe.

L'amélioration de la condition féminine dans la commune nécessite :

- la promotion du maintien des filles à l'école ;
- la formation des femmes aux techniques de production agricole et de gestion ;
- la facilitation de l'accès des femmes à la terre ;
- la facilitation de l'accès au matériel et intrants de productions agricoles ;
- la promotion de l'accès au crédit et aux AGR ;
- l'équipement en matériel d'allègement des travaux (moulin à mil, décortiqueuses à riz) ;
- l'adduction d'eau vers les villages à partir des forages existants ;
- le fonçage et l'équipement en pompe de puits modernes ;
- la construction et l'équipement d'une case foyer des femmes de la commune.

Dans la quête de cette promotion et de l'autonomisation des femmes, l'Association AJAC Kalounayes, l'Ong ACRA et le PRGTE ont fait d'énormes progrès.

1.6.7. La promotion des jeunes

a) Contexte national

Au Sénégal les jeunes âgés de moins de 35 ans représentent 70% de la population nationale avec un taux de chômage des jeunes d'environ 12,7%. Le Sénégal, possède en 2015, le deuxième score le plus important relatif à l'entrepreneuriat naissant (24,9%). Cela témoigne de la vitalité de la population et de la promotion d'un environnement entrepreneurial.

b) Contexte local

L'activité économique de la commune de Ouonck est essentiellement bâtie autour de l'agriculture, de l'élevage et de l'exploitation forestière, soutenus par un secteur informel à faible productivité. En dépit des énormes potentialités dont dispose le département, 63,8 % de la population est restée pauvre.

c) Etat des lieux de l'entrepreneuriat des jeunes, contraintes et perspectives

Contexte

La jeunesse témoigne de plus en plus d'un intérêt grandissant pour l'entrepreneuriat, que les pouvoirs publics soutiennent fortement, en particulier en direction des demandeurs d'emploi. Face à une demande d'emploi supérieure à l'offre sur le marché, l'entrepreneuriat est une solution pour l'insertion et l'employabilité des jeunes. Cependant, certaines barrières et préjugés doivent être levés.

- Se convaincre que les jeunes demandeurs d'emploi sont capables d'entreprendre, même s'ils sont peu qualifiés ;
- Procéder à la démystification de la notion d'entreprise ;
- Créer une désirabilité et une perception de la faisabilité chez les jeunes. Il s'agit des deux aspects qui favorisent l'envie et l'intention de créer des entreprises ;
- Améliorer l'image de l'entrepreneur auprès du grand public.

Contraintes auxquelles les jeunes entrepreneurs font face

- Faible niveau d'éducation et manque de formation pour le développement de leurs compétences entrepreneuriales ;
- Faiblesse de la culture de l'auto Emploi ;

- Accès au financement et à la terre pour les jeunes porteurs de projets bancables ;
- Accès aux marchés ;
- Méconnaissance des créneaux porteurs...

Perspectives au développement de l'entrepreneuriat des jeunes

- Pilier 1 : confiance en soi et compétence des jeunes entrepreneurs ;
- Pilier 2 : Financement et accompagnement ;
- Pilier 3 : Sensibilisation à la promotion de l'entrepreneuriat.

II. LE DIAGNOSTIC DE L'INSTITUTION COMMUNALE

Conformément à la Loi 96-06 du 22 mars 1966 portant code des Collectivités décentralisées, la commune de Ouonck est dirigée par deux (2) organes élus démocratiquement pour un mandat de cinq (5) ans :

- **le Conseil Municipal ;**
- **le Bureau du Conseil.**

2.1. LE CONSEIL MUNICIPAL

Il est composé de 40 membres dont 20 femmes et 20 hommes. Les élus appartiennent à divers partis politiques. Le conseil dispose de ressources humaines de qualité d'un niveau d'instruction élevé chez les hommes où l'on enregistre une bonne présence des enseignants et des acteurs du développement. La majorité des femmes est analphabète en français mais alphabétisée dans la langue diola.

Le Conseil actuel compte moins de jeunes (maximum de 35 ans) que l'ancienne législature. On dénombre six (06) jeunes contre 15 pour l'ancien Conseil. Le plus jeune parmi les élus a 29 ans (une fille) et le plus âgé 64 ans (une femme).

La faible représentativité des jeunes signifie-t-elle un manque d'intérêt pour les affaires politiques ou une simple marginalisation par les anciens au moment des investitures comme l'affirment certains jeunes enquêtés ?

Le diagnostic montre également que sur les 40 conseillers, il y a 28 qui exercent leur premier mandat ; ce qui dénote d'une certaine inexpérience dans la gestion des collectivités locales. La longévité dans le conseil est incarnée par 02 personnes qui totalisent chacune 03 mandats.

Les conseillers ont subi beaucoup de formations dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation mais également dans le cadre du partenariat avec d'autres organisations :

- formation en passation des marchés ;
- formation en bonne gouvernance ;
- formation en recouvrement ;
- formation en Genre et Equité.

Le principal partenaire de la commune en matière de formation est l'Etat à travers l'ARD

Le conseil municipal a mis en place 11 commissions :

1. Communication et relations extérieures- prévention et gestion des conflits ;
2. Coopération décentralisée et partenariat ;
3. Culture et affaires religieuses ;
4. Eau et assainissement ;
5. Education-alphabétisation et promotion des langues nationales ;
6. Environnement et Gestion des Ressources Naturelles ;
7. Etude- conception de projets et programmes, suivi et évaluation ;
8. Finances ;

- 9. Formation technique-emploi et corps des métiers ;
- 10. Jeunesse-sport et loisirs ;
- 11. Transport-cadre de vie et mobilité urbaine.

2.2. LE BUREAU DU CONSEIL

Le Bureau est l'organe exécutif, constitué du Maire et de deux Adjoints. Il est appuyé par un Secrétaire Municipal pour la gestion technique, administrative et financière de la collectivité locale.

Le conseil municipal se réunit régulièrement pour délibérer sur des questions foncières, des questions qui ont trait à la planification, les débats d'orientation budgétaire ou le vote du budget.

2.3. LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE

Le patrimoine immobilier de la commune se résume ainsi :

- 01 Hôtel communautaire ;
- 01 véhicule de fonction ;
- 03 postes de santé et 09 cases de santé/maternités ;
- 02 forages ;
- 15 écoles élémentaires ;
- 03 collèges d'enseignement moyen ;
- 15 écoles préscolaires (11 cases des tout-petits et 04 écoles maternelles) ;
- 01 fourrière communale ;
- 01 unité de transformation des céréales pour les femmes ;
- 01 motoculteur ;
- 01 point d'information et de formation ;
- 01 tribune.

Le patrimoine mobilier comprend :

- 03 fauteuils de bureau ;
- 40 chaises de bureau ;
- 01 salon d'accueil du Maire ;
- 05 tables de bureau ;
- 01 table de conférence ;
- 40 chaises en bois artisanal ;
- 04 ordinateurs ;
- 02 imprimantes ;
- 01 photocopieuse ;
- 05 armoires de bureau ;
- 15 étagères de rayon ;
- 01 serveur ;
- 10 ventilateurs ;
- 08 tables en bois artisanal ;
- 01 rétroprojecteur.

2.4. LES RESSOURCES HUMAINES DE LA COMMUNE

En dehors des conseillers élus, les ressources humaines de la commune comprennent :

- 01 agent administratif avec CDI (instruire les dossiers, préparer et rapporter les réunions) ;
- 01 chauffeur avec CDI ;
- 02 agents de sécurité de proximité ;
- 03 agents préposés à l'état civil.

La faiblesse des budgets annuels ne permet pas au conseil de recruter plus de personnel qualifié pour l'aider à accomplir sa mission.

Sur le plan du renforcement des capacités des élus, beaucoup de formations ont été dispensées par l'Etat à travers l'ARD et les partenaires de la commune.

- formation sur la passation des marchés ;
- formation sur la Bonne Gouvernance et la Participation Citoyenne ;
- formation sur le Genre et l'Equité, formation sur le Genre et la Bonne Gouvernance ;
- formation sur le Diagnostic Participatif ;
- formation sur la Planification Locale ;
- formation sur l'Environnement institutionnel de la Décentralisation ;
- formation sur la décentralisation et le développement des politiques publiques au niveau local ;
- etc.

Ces formations demandent à être consolidées par des recyclages, principalement sur l'acte 3 de la décentralisation

2.5. LES RESSOURCES FINANCIERES DE LA COMMUNE

Les ressources financières de la commune sont analysées ici en comparant les crédits de paiement votés et approuvés de 2014 à 2019. Le tableau ci-dessous indique les résultats financiers sur la période.

Rubriques/Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	280000000	280000000	550000000	430000000	479000000	485000000
Recettes d'investissement	1700000000	1700000000	1675000000	1675000000	1680000000	1680000000
Total général Budget	198 000 000	198 000 000	222 500 000	210 500 000	215 900 000	216 500 000

Source : Secrétariat de la Mairie de Ouonck

L'analyse des prévisions budgétaires durant les années 2014 à 2019, montre une évolution en dents de scie. On note que d'une année à l'autre, le Conseil Municipal revoit ses prévisions légèrement à la baisse ou à la hausse, certainement par souci de sincérité budgétaire eu égard à la faible capacité de mobilisation des ressources financières pour le financement des sous-projets.

Pour l'essentiel, les ressources de la commune proviennent des fonds de dotation et des fonds de concours alloués par l'Etat. L'insuffisance de ressources financières de la commune s'explique en partie par :

- le non recouvrement de la taxe rurale depuis le début de la crise ;
- la faible diversification des sources de l'impôt et la faiblesse de l'assiette fiscale.

Par ailleurs, beaucoup d'activités lucratives pouvant contribuer au financement des sous-projets, échappent à la fiscalité communale. Les possibilités de lever des fonds existent localement dans les activités suivantes :

- ✚ les jeux et les spectacles (football, lutte, théâtre, etc.) ;
- ✚ les charrettes et la taxe sur les moulins ;

- ✚ l'abattage des arbres ;
- ✚ les droits de place dans les marchés, les foires et les parcs à bestiaux ;
- ✚ les locations des propriétés communales ;
- ✚ les redevances pour occupations du domaine public ;
- ✚ les droits de stationnement ;
- ✚ etc.

Les enquêtes sur le partenariat des villages ont révélé que les populations sont promptes à contribuer au financement des projets, lorsque ceux-ci sont réalisés dans leurs propres villages.

Globalement, le diagnostic de l'institution communale a fait ressortir les problèmes suivants :

- insuffisance des moyens matériels et financiers ;
- faiblesse du niveau de maîtrise des textes et lois sur la politique de décentralisation par les conseillers ;
- difficultés des conseillers à répondre aux réunions.

III. LES ORGANISATIONS INTERNES DE LA COMMUNE FACE A LA PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

3.1. LES ACTEURS INTERNES

L'état des lieux des acteurs internes de la commune nous amène à apprécier leur niveau d'organisation, de représentativité et de fonctionnalité mais également à connaître et analyser les relations de partenariat qu'ils entretiennent avec le conseil municipal sur les questions de développement.

Les indicateurs permettant de mesurer leur niveau de fonctionnalité et de représentativité ont été identifiés et discutés lors de l'atelier de lancement du PDC. Il s'agit de :

- l'importance des activités menées ;
- la densité du tissu relationnel ;
- la capacité d'organisation ou de gestion.

L'état des lieux a permis d'identifier plusieurs mouvements associatifs ou groupements évoluant dans le maraîchage, l'arboriculture fruitière, la pêche, la transformation des produits, le commerce, l'artisanat, etc. C'est ainsi que l'on a recensé :

3.1.1. Des organisations administratives religieuses et coutumières

- le Collectif des chefs de village ;
- l'Association des imams de la commune (Dahiratoul).

3.1.2. Des associations locales de développement

- le GIE KADIAMOR DES FEMMES DE LA COMMUNE ;
- le GIE UROKAL DES FEMMES OSTREICULTRICES ;
- le GIE DES PECHEURS DE LA COMMUNE ;
- le Conseil Communal de la Jeunesse (CCJ) ;
- le GIE GOORGORLOU (agriculture) ;
- la zone 25 (Sport- Loisirs et activités de jeunesse) ;
- la zone 6 (Sport-Loisirs et activités de jeunesse).

3.1.3. Des organisations partenaires internes

- le Cadre Local de Concertation et de Coopération des Organisations de Producteurs (CLCOP) ;
- l'Association des Jeunes Agriculteurs de la Casamance (AJAC) ;
- le Collectif des Enseignants de la Commune (CODEC).

Malgré la multiplicité des organisations internes, la prise des décisions concernant les questions de développement de la commune est incarnée par le Conseil Municipal qui peut au besoin consulter tel ou tel organisme local sur une question spécifique de son domaine d'intervention.

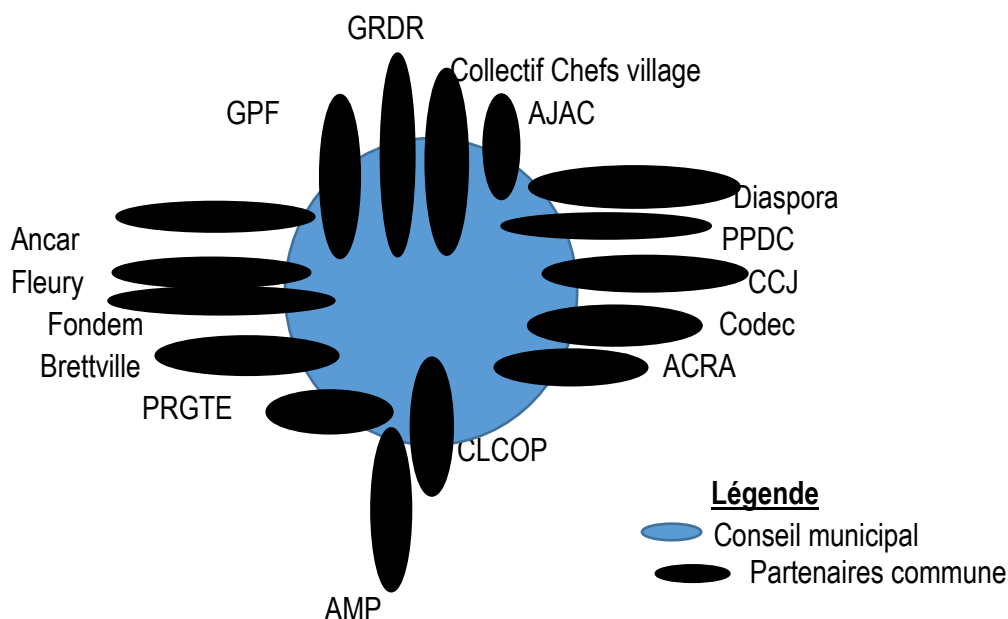
3.2. LES ACTEURS EXTERNES DE LA COMMUNE

La commune de Ouonck compte une diversité d'intervenants dans les divers domaines de l'activité économique locale, parmi lesquels :

- ONG GRDR (aménagement de digues anti sels, financement de petits projets) ;
- ANCAR (conseil agricole et encadrement des producteurs) ;
- ACRA (Gestion des forêts, adduction d'eau et assainissement) ;
- PPDC (appui en semences améliorées) ;
- AMP (surveillance des zones de reproduction de poissons, reboisement de mangroves, suivi écologique) ;
- PRGTE (appui en semences d'arachide, appui en ostréiculture, appui en élaboration de documents de planification) ;
- AJAC Kalounayes (formation en agriculture, élevage volaille, etc.) ;
- FONDEM (appui de la commune en électrification solaire) ;
- BRETTVILLE (construction d'écoles) ;
- FLEURY (Construction d'écoles).

En plus de ces acteurs internes et externes, la commune peut compter sur sa diaspora mais également sur ses ressources humaines de qualité (les intellectuels) résidant au Sénégal et dans la sous-région. Ces derniers n'ont pas souvent été utilisés ou sont faiblement utilisés au service du développement de la commune.

3.3. L'ANALYSE DES INTER-RELATIONS ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS DE DEVELOPPEMENT- LE DIAGRAMME DE VENN DE LA COMMUNE



L'analyse des relations entre la commune et les partenaires au développement révèle certaines insuffisances des acteurs locaux à s'approprier les projets et à répondre de manière efficace à leurs exigences.

Elle a également révélé une densité du tissu relationnel entre la commune et les acteurs externes agissant au titre de la coopération décentralisée. C'est le cas avec les partenaires FONDEM, Brettville et Fleury qui entretiennent des relations régulières avec la commune depuis plusieurs années.

Par contre, les relations avec les organisations internes de la commune sont de manière générale faibles. Elles sont plus assidues avec le Collectif des Chefs de Villages, le CLCOP et le CODEC

On note que c'est dans les domaines de l'éducation et de l'électrification rurale que les actions les plus significatives ont été réalisées avec les partenaires BRETVILLE, FLEURY et FONDEM. Avec les autres partenaires, les relations ne se sont limitées qu'à des actions ponctuelles.

A l'échelle village, le partenariat est assez actif ; certains villages ont leurs propres partenaires qui ne sont pas connus du conseil municipal. D'où la nécessité de capitaliser au niveau du Conseil Municipal toutes les initiatives de coopération décentralisée des villages avec leurs partenaires étrangers.

L'analyse du partenariat montre qu'il n'existe aucune harmonisation des interventions à l'échelle communale. De même, le Conseil Municipal n'organise pas des échanges entre partenaires intervenant dans la commune qui pourraient permettre de mutualiser les efforts ou d'échanger sur les méthodes d'intervention dans le souci d'éviter les doublons.

3.4. LE PARTENAIRES INTERNES ET LA COOPERATION DECENTRALISEE

Le partenariat avec la commune de Ouonck se présente sous deux (2) formes :

- les partenaires institutionnels ;
- les partenaires non institutionnels.

3.4.1. Les partenaires institutionnels

a) L'État et ses démembrements

En tant que tutelle, l'Etat exerce le contrôle de légalité. Tous les actes pris par le Conseil Municipal sont transmis à l'autorité compétente (sous-préfet de Tenghory) pour une vérification de la conformité des procédures.

Dans le cadre des projets et programmes, des conventions sont signées entre l'État et la Collectivité Locale de Ouonck. Ces conventions précisent les modalités d'exécution des engagements souscrits par l'État du Sénégal vis à vis de la commune et les engagements de celle-ci vis à vis de l'État pour une exécution correcte des opérations de développement.

Le soutien de l'État à la collectivité est essentiellement composé des fonds de dotation et de fonds de concours au travers des projets et programmes mais aussi par l'intervention de ses services déconcentrés.

➤ Les services déconcentrés de l'État

Ce sont principalement le Trésor, le CADL, l'IDEN en charge de l'éducation, le District Sanitaire, le Service de l'Hydraulique, le Service Départemental du Développement Rural (SDDR) ; le Service de l'Elevage. Toutes ces structures implantées dans le département de Bignona interviennent dans l'encadrement de la collectivité locale.

Le percepteur des collectivités est le trésorier payeur du département de Bignona. Il aide à la confection des budgets et au recouvrement de la taxe rurale. Le trésor appuie la commune dans le processus d'élaboration du budget par la fourniture des comptes de gestion qui servent de support au Conseil Municipal pour l'établissement des comptes administratifs.

Le Centre d'Appui au Développement Local (CADL) est l'organe principal d'appui technique de la collectivité locale. Les missions de ces services tournent autour de :

- l'appui conseil ;
- le renforcement des capacités ;
- la vulgarisation et le suivi du matériel agricole ;
- la promotion économique et sociale des femmes rurales.

Le manque de moyens logistiques est souvent évoqué comme un facteur limitant à sa mission.

➤ **Les programmes et projets gouvernementaux**

De nombreux programmes et projets gouvernementaux interviennent ou ont déjà intervenu dans la commune de Ouonck. Il s'agit du PNDL (fusion du PNIR et du PFDS : lutte contre la pauvreté par l'approche participative), de l'ANCAR (conseil et encadrement agricole), de l'ANRAC (reconstruction, réhabilitation des infrastructures, démobilisation, réinsertion sociale et réintégration). La commune bénéficie jusqu'ici des impacts de certaines des réalisations de ces programmes.

➤ **Les services décentralisés de l'Etat**

Ils sont essentiellement représentés ici par l'Agence régionale de développement (ARD) composée de la région et des communes.

L'ARD est chargée d'aider la commune dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de ses plans de développement, l'élaboration et le suivi des contrats plans, l'élaboration et le suivi des contrats de mise à disposition des services extérieurs de l'État, etc.

L'ARD a également appuyé la commune dans la mise en place d'un cadre de concertation communal, la formation de l'assistant communautaire (ASCOM), etc.

3.4.2. Les partenaires non institutionnels

a) La coopération décentralisée

La commune de Ouonck compte une diversité de partenaires au développement au titre de la coopération décentralisée dans plusieurs secteurs de l'activité économique et sociale. Les plus en vue sont :

- FONDEM (appui de la commune en électrification solaire) ;
- BRETTEVILLE (construction d'écoles) ;
- FLEURY (Construction d'écoles) ;
- GRDR (réalisation d'ouvrages hydro-agricoles).

Le partenariat avec les différents intervenants dans la commune se fait sur la base de conventions signées avec le Conseil Municipal.

IV. LA SYNTHÈSE DU BILAN DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE DE OUNCK

L'analyse de la situation actuelle de la commune de Ounck a permis de mettre en évidence les principales forces dont elle dispose et sur lesquelles elle compte s'appuyer pour relever les Défis. Les orientations stratégiques qui en découlent, s'articulent autour de l'élimination de ses faiblesses tout en surmontant les obstacles identifiés, pour amorcer un développement local durable.

4.1. LES FORCES DE LA COMMUNE

Les principales forces sur lesquelles la commune peut s'appuyer pour amorcer un développement durable sont entre autres :

4.1.1. Au niveau des potentialités en ressources naturelles

- la disponibilité des terres agricoles ;
- la présence de ressources forestières, herbivores et apicoles importantes ;
- les ressources halieutiques ;
- l'existence d'un important cheptel ;
- les ressources en eau de surface qu'offre le marigot du Soungrougrou et ses affluents.

4.1.2. Au niveau des potentialités liées aux infrastructures sociales de base

- une bonne couverture en infrastructures scolaires ;
- une assez bonne distribution des infrastructures sanitaires ;
- existence d'une mutuelle de santé ;
- existence d'infrastructures hydrauliques.

4.1.3. Au niveau des potentialités liées aux infrastructures d'appui à la production

- existence d'une assez bonne couverture téléphonique des trois opérateurs Orange, Expresso et Free ;
- existence d'un réseau de pistes inter villageoises (même si elles sont pour l'essentiel impraticables) ;
- une production maraîchère en forte expansion ;
- disponibilité de matières premières pour la transformation de produits locaux (fruits, légumes, miel, etc.) ;
- disponibilité de matières premières pour l'artisanat ;

4.1.4. Au niveau des ressources humaines

- existence de ressources humaines et une population imposable ;
- un Conseil Municipal fonctionnel ;
- existence d'un espace de concertation et d'échange ;
- dynamisme des organisations de base ;
- existence de ressources humaines qualifiées mais souvent pas ou peu intéressées aux affaires de la Commune.

4.1.5. Au niveau du partenariat et de la coopération décentralisée

- appui de l'Etat à la commune ;
- existence de programmes et projets de l'Etat qui interviennent dans la commune ;
- une coopération décentralisée dynamique ;

4.1.6. En matière de prévention et de gestion de conflit

- existence d'une dynamique de paix réelle ;
- existence d'un potentiel avéré de négociation et de gestion de crise.

A côté des forces dont dispose la commune, il y a des faiblesses notoires qui doivent être éliminées pour asseoir un développement durable.

4.2. LES FAIBLESSES DE LA COMMUNE

4.2.1. La salinisation et l'ensablement des vallées

La riziculture est l'activité agricole de première importance dans la commune. Du fait de plusieurs contraintes dont la salinisation des terres et l'ensablement des vallées, l'utilisation d'instruments agricoles inadaptés à la culture moderne, la production est devenue insuffisante à cause de la faiblesse des rendements et de la réduction des superficies cultivées. Ce qui a pour effets le déficit vivrier, la pauvreté, la malnutrition et l'utilisation accrue du riz importé.

4.2.2. La dégradation du potentiel forestier

Elle est due aux coupes d'arbres incontrôlées et des feux de brousse qui détruisent le potentiel ligneux et fourrager déjà entamé par les effets de la sécheresse. Cette situation récurrente et jusqu'ici sans solution efficace, contribue à fragiliser les activités agropastorales d'autant plus que les comités de lutte et de veille sont en léthargie. La faible présence des agents du service forestier et la léthargie des comités de surveillance des forêts ont permis la présence d'unités clandestines de pillage des forêts de la commune.

4.2.3. L'insuffisance d'amendement chimique et/ou organique et le caractère extensif de l'agriculture

Cette situation a fini d'appauvrir les terres agricoles des zones de plateau. Ce qui pose un réel problème de développement quand on sait que la presque totalité des revenus paysans proviennent de l'économie agraire. A cette situation s'ajoute la gestion traditionnelle des terres qui limite l'accès des femmes au foncier agraire.

4.2.4. L'exode rural

Il pose un sérieux problème de développement en ce sens qu'il participe à la chute des productions agricoles. En effet, l'insuffisance de bras combinée à l'insuffisance du matériel et des équipements agricoles a contribué à la réduction des superficies cultivées.

4.2.5. La commune ne dispose pas de ressources financières propres.

En effet, le recouvrement de la taxe rurale n'est plus effectué depuis de longues années. Cette situation limite la capacité de contribution de la commune au financement des projets communautaires. Entre autres difficultés, on note l'insuffisance de la formation des élus sur les textes de la décentralisation. Ainsi, à Ouonck, le conseiller a du mal à se départir de son village lors des arbitrages. Ce qui crée des crispations et des tensions perceptibles.

4.2.6. L'élevage

L'élevage, bien que de prestige, constitue une force pour le développement de la commune. Mais il reste confronté à des faiblesses dont le vol du bétail, les maladies animales et la divagation. La cohésion sociale est parfois mise à rude épreuve à cause de la divagation des animaux imputable en grande partie à l'absence de parcours de bétail aménagés et à l'absence d'un **Plan d'Aménagement et d'Occupation des Sols (PAOS)**.

4.2.7. Dans le domaine de l'éducation

Malgré une bonne carte scolaire, la qualité des enseignements se heurte à de nombreux goulots comme la vétusté des infrastructures et la prédominance des abris provisoires, l'insuffisance du mobilier et autres équipements scolaires, le sous équipement, la faiblesse des ressources financières et l'absence de centres de formation professionnelle.

4.2.8. La pêche continentale dans le fleuve et les affluents

Cette activité peut être mieux développée. Les faiblesses constatées dans ce secteur sont la disparition de certaines espèces halieutiques, la régression des formations de mangrove principaux lieux de reproduction et de maturation des espèces halieutiques et le non-respect du code de la pêche.

4.2.9. Dans le domaine du désenclavement et de la communication

L'absence de pistes inter villageoises aménagées constitue un frein à l'écoulement de la production agricole et à la création de richesse, ce qui appauvrit davantage les populations. De même, la faible couverture et les perturbations fréquentes des réseaux de la téléphonie mobile sont autant de contraintes au désenclavement de la commune.

4.2.10. Le secteur de l'hydraulique rurale

Il souffre de la mise en service non encore effectuée de ses deux (02), de la présence d'eau saumâtre dans certains puits, de la baisse de la nappe phréatique par endroits et à certaines périodes de l'année entraînant un assèchement prématuré des puits, de la faiblesse du réseau d'Adduction d'Eau Multi Villages (AEMV).

4.2.11. L'insuffisance des puits modernes

4.2.12. L'insuffisance de l'eau pour le bétail

4.2.13. La faiblesse du partenariat

4.2.14. La faible capacité d'organisation des organisations communautaires de base (OCB)

4.2.15. L'accès limité aux crédits.

4.3. LES DEFIS MAJEURS DE LA COMMUNE

Il découle, des forces et faiblesses clairement identifiées par les acteurs à la base, que la commune de Ouonck est confrontée à trois (03) défis majeurs face auxquels il existe des obstacles importants qu'il faut surmonter pour asseoir un développement durable.

DEFI N°1 : Aménagement des vallées et modernisation de l'agriculture qui passe par le remembrement des terres et la fourniture de matériel de labour adapté suivi d'un encadrement de proximité dans les itinéraires techniques agricoles

DEFI N°2 : Désenclavement d'une grande partie de son territoire par l'ouverture de 16 pistes inter villageoises de production, l'aménagement de gares routières dans les zones, l'amélioration du réseau de téléphonie mobile et la relance du transport fluvial.

DEFI N°3 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base (accroissement et équipement de la carte sanitaire, remplacement des abris provisoires des écoles et des cases de santé, mise en service et accroissement du RAEP des forages, augmentation des puits modernes et accroissement du réseau d'Adductions d'Eau Multi Villages (AEMV).

Deuxième partie :
Planification des actions de la commune

I. Plan d'Action Prioritaire (PAP) à Moyen et Long Terme

ENJEU 1 : AGRICULTURE

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Stratégies prioritaires	Lignes d'actions prioritaires	Localisation
Atteinte de la sécurité alimentaire	Accroître la production agricole	Amélioration de la productivité des terres et accroissement des rendements agricoles	Renforcement de la politique d'aménagement hydro-agricole par la construction de digues anti sel de ceinture et de digues secondaires avec ouvrages d'art pour protéger toutes les vallées contre l'intrusion de la langue salée	Commune
			Construction de digues de rétention de sable entre les plateaux et les vallées- Construction de voies d'accès dans les vallées	Commune
			Fertilisation des terres avec des engrais bio	Commune
			Utilisation de semences améliorées, adaptées au milieu salin et à cycle court	Commune
		Modernisation des pratiques culturales	Equiper des zones de matériel de labour (tracteurs, motoculteurs) et du petit matériel agricoles (batteuses à riz, repiqueuses à riz, semoirs, charrues, etc.)	Zones 1, Zone 2, Zone 3, Zone 4
			Instauration d'un dialogue social interne devant aboutir dans un bref délai (5 ans) à un remembrement, aménagement et redistribution des terres des vallées	Commune
			Octroi des terres aux porteurs de projets bancables	
		Renforcement des capacités des producteurs	Formation des producteurs dans les Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) et dans les Systèmes de Riziculture Intensive	Commune
			Organisation des filières maraichères et fruitières et appui des producteurs dans la recherche de marchés d'écoulement	Commune
			Recyclage des femmes dans les techniques de production maraichère	Commune
			Formation des femmes dans les techniques de transformation et de conservation des produits	Commune
			Equiper des zones d'unités de transformation des fruits et légumes	Zones 1, Zone 2, Zone 3, Zone 4,
			Organisation de campagnes régulières de lutte contre la mouche des fruits	Commune
			Formation des producteurs sur les techniques d'utilisation des pesticides et de production de bio pesticide	Commune
			Equiper des zones de véhicules de transport de marchandises (voitures fourgonnettes)	Zones 1, Zone 2, Zone 3, Zone 4,
			Ouverture de points de vente d'intrants agricoles dans les zones	Zones 1, Zone 2, Zone 3, Zone 4,
			Facilitation de l'accès aux intrants et matériel agricole par la mise en place ou la négociation de lignes de crédit	Commune

ENJEU 2 : DESENCLAVEMENT DE LA COMMUNE

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Stratégies prioritaires	Lignes d'actions prioritaires	Localisation
Développement du transport et des moyens de communication	Désenclaver la commune	Construction et réhabilitation de pistes inter villageoises	Construction de nouvelles pistes et pontons	Axe Diagho-Diagour-Souda-Maracounda
				Axe Maracounda-Kigninding-Oufoulo Boulador
				Axe Maracounda-Kigninding-Oufoulo et Boulador
				Axe Ouonck-Oufoulo-Togho-vers Boureck
				Axe Ouonck-Oufoulo-Kigninding-Djicountang-vers Falméré
				Axe Ndiagne-Bouyal-Djinoubor-Djiringoumane-Diabir
				Axe Ndiagne-Bouhinor-Boutho-vers Diango
				Axe Ndiéba et Diounoubor
				Axe Souda-Maracounda-vers Badiouré
				Axe Santack-Kigninding
				Axe Boulador-Oufoulo et Togho
				Axe Boulador-Kigninding-Djicountang
				Axe Souda-Maracounda-Kigninding-Djicountang
		Redynamisation du transport fluvial	Aménagement de débarcadères de transport fluvial Equipement de la commune en pirogues motorisées de transport fluvial	Axe Togho-Néma (Kigninding)-Djicountang
				Axe Djiguipoune au quai en allant vers Bémet et Diaffar
				Quai de Bémet et Diaffar
		Amélioration de l'accès à la téléphonie rurale	Implantation de 02 antennes de téléphonie mobile pour étendre la couverture des réseaux	Ndiagne Ouonck
		Amélioration des conditions de transport	Aménagement de gares routières	Ouonck et Ndiagne

ENJEU 3 : EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Stratégies prioritaires	Lignes d'actions prioritaires	Localisation
Renforcement des infrastructures éducatives et de formation professionnelle	Améliorer les conditions d'accès et de maintien à l'école et d'emploi	Mise en place d'infrastructures	Création de lycées	Ndiéba
			Construction et équipement de salles de classes élémentaires et secondaires	Ndiagne (01), Bouyal (4), Diounoubor (4), Diagour (1), Congoly (3), Babate (3), Djiguipoune(3), Oufoulo (1), CEM Souda (3) Total : 23 classes
			Réfection de classes de salles de classe élémentaires	Ndiéba (2 classes) Oufoulof (2 classes), Togho (1 classe), Total : 05
			Construction et équipement d'écoles maternelles	Ndiagne (3), Bouyal (3), Djiguipoune (3), Diounoubor (3), Maracounda (3), Diagho (3), Diagour (3), Ghamoune (1), Santack (1),) Total : 23
			Construction et équipement de classes arabes (daaras)	Congoly (3), Ouonck (3), Djiguipoune (3), Boulador (3) Total : 09
			Construction de blocs administratifs d'écoles	EE Mandouard 2, EE Ndiagne, EE Souda, EE Santack, EE Congoly, EE Boulador Total :06
			Construction de murs de clôture d'écoles	EE Ndiagne, EE Santack, EE Maracounda, EE Diagour, EE Congoly, EE Ouonck, EE Mandouard 2, EE Boulador, EE Oufoulo, EE Togho, EM Sindialon, EM Santack, EM Diagour, EM Ouonck Total : 13
			Construction et équipement de blocs sanitaires d'écoles	EE Ndiagne, EE Diagour, EE Oufoulo Total : 03
			Réalisation de branchements au RAEP des forages	EE Santack ; EE Maracounda, EE Diagour, EE Ghamoune, EM Sindialon, EM Diagour EM Santack Total : 07

ENJEU 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Stratégies prioritaires	Lignes d'actions prioritaires	Localisation
Renforcement des infrastructures sanitaires	Augmenter la couverture sanitaire de la population	Augmentation des infrastructures, du matériel et équipement sanitaires	Reconstruction (délocalisation) du poste de santé de Ouonck	Ouonck
			Construction et équipement d'un poste de santé	Souda
			Equiper des postes de santé et des maternités/ cases de santé de matériels et équipement médicaux • lits d'hospitalisation (50 lits) ; Boîtes d'accouchement (30) • Autoclaves (10) ; Pèses bébés (10) ; Pèses adultes (10) • Incinérateurs (10) ; Stock de médicament suffisant	Ouonck, Sindialon 09 cases de santé
			construction et équipement de 06 cases de santé/maternités	Diagho, Ghamoune, Diagour, Djiguipoune, Babate, Oufoulo
			Réhabilitation de plafond de cases de santé	Kigninding
			Erection de case de santé en poste de santé	Karongue
			Construction de logement pour la sage-femme	Sindialon
			Construction de murs de clôture de cases de santé	Congoly, Kigninding, Boulador, Togho
			Recrutement et formation d'ASC	Kigninding, Congoly
			Renforcement de l'action médico-sanitaire et sociale (médecine préventive, curative, éducative et sociale)	Commune
			Renforcement de la sensibilisation sur l'hygiène et la prévention des maladies	Commune
			Renforcement de la sensibilisation sur les grossesses précoces.	Commune
		Amélioration des conditions d'évacuation sanitaire des malades	Equiper des postes de santé d'ambulances médicalisées	Ouonck et Sindialon
		Renforcement des capacités des acteurs de santé à la base	Redynamisation des comités de santé	Postes et cases de santé
			Formation de secouristes dans les villages	Tous les villages
			Recyclage des ASC et des matrones dans le traitement du paludisme, de la diarrhée et des Infections Respiratoires Aigües (IRA)	Commune
			Recyclage des ASC et des matrones sur les dermatoses VIH/SIDA	Commune
			Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation sur les mesures de prévention contre les MST-VIH/Sida, de prévention et de gestion du paludisme, de la diarrhée et des IRA	Commune
		Amélioration de l'accès aux médicaments génériques	Augmentation de la dotation en médicaments au niveau des structures sanitaires	Postes de santé et cases de santé
			Appui à la mutuelle de santé au niveau de chaque poste de santé	Postes de santé
			Facilitation de l'accès à la Couverture Maladie Universelle (CMU) : sensibilisation, recensement et enrôlement	Commune

ENJEU 5 : HYDRAULIQUE RURALE

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Stratégies prioritaires	Lignes d'actions prioritaires	Localisation
Renforcement des infrastructures sociales de base	Améliorer le taux d'accès de la population à l'eau potable	Réalisation d'adductions d'eau multi villages	Mise en service des forages et extension de leurs réseaux d'adduction à tous les villages	Tous les villages
			Construction de bassins de rétention d'eau dans tous les villages pour l'élevage	Tous les villages
			Fonçage et équipement de puits moderne	Oufoulo, Kigninding, Djicountang
		Renforcement des infrastructures hydrauliques	interconnecter les réseaux des forages de la commune pour améliorer la couverture en eau potable	commune

ENJEU 6: HABITAT ET CADRE DE VIE-ELECTRIFICATION

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Stratégies prioritaires	Lignes d'actions prioritaires	Localisation
Développer un environnement sain et de mieux être au niveau de l'habitat	Faciliter l'accès aux services sociaux de base d'hygiène et d'assainissement	Amélioration de la santé et du cadre de vie des populations	Extension du réseau SENELEC à tous les villages situés à moins de 10 km de la boucle des kalounayes	Commune
			Implantation de mini centrales solaires hybrides dans les villages éloignés du réseau SENELEC (plus de 10 km)	Oufoulo, Kigninding, Djicountang
			Extension du réseau d'adduction d'eau potable (RAEP) à tous les villages	Commune
			Généralisation de la politique de latrinsation des maisons	Commune
			Mise en place de systèmes d'évacuation des eaux de ruissellement	Tous les villages
			Mise en place d'un dispositif de gestion et de traitement des ordures ménagères par compostage	Tous les villages
			Lutte contre la divagation du bétail à l'intérieur de l'habitat par la création de parcs à bétail	Tous les villages
			Augmentation de paratonnerres pour protéger les villages (10 paratonnerres)	Commune

ENJEU 7 : ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Stratégies prioritaires	Lignes d'actions prioritaires	Localisation
Réhabilitation et renforcement des écosystèmes communaux	Promouvoir une bonne gestion des ressources naturelles et de la biodiversité	Meilleure pris en compte des questions environnementales et des dérèglements climatiques	Renforcement de la sensibilisation et de l'éducation environnementale	Commune
			Rationalisation de l'exploitation des forêts	Tous les villages
			Accroissement des reboisements	Tous les villages
			Lutte contre les feux de brousse et les coupes anarchiques et incontrôlées	Tous les villages
			Création de réserves pour la protection d'échantillons de formations typiques ou spéciales (réserves botaniques, plantes médicinales)	Tous les villages
			Installation de plantations nouvelles tournées vers la satisfaction à moyen et long terme des besoins en produits ligneux et non ligneux	Tous les villages
			Protection des terres cultivables en freinant l'ensablement par l'installation de digues de retenue de sable et la plantation de vétiver	Commune
			Aménagement et curage des mares temporaires	Commune
			Rationalisation de l'exploitation du sable, de la latérite et du gravillon	Commune
			Systématisation des études d'impacts préalables pour l'exploitation des carrières	Commune

ENJEU 8: COMMERCE-ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS-MICRO FINANCE- ARTISANAT ET TOURISME

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Stratégies prioritaires	Lignes d'actions prioritaires	Localisation
Amélioration du secteur du commerce	Faciliter l'écoulement des produits agricoles, forestiers et animaux	Construction d'infrastructures marchandes	Construction de marchés hebdomadaires	Ndiéba, Souda
			Construction et équipement de magasins de stockage	Ndiagne, Ouonck
			Aménagement d'abattoirs	Ndiagne, Ouonck
			Aménagement d'un point de vente de viande	Tous les villages
		Construction d'infrastructures de transformation et de conservation des produits	Installation d'unités de transformation et de conservation des fruits et légumes pour les femmes dans chaque zone	Zone 1 (01) Zone 4 (01) Zone 2 (01) Zone 3 (01)
			Réhabilitation de la clôture d'un bloc maraicher et équipement d'un kit de pompage solaire	Ndiéba
			Création et équipement d'1 bloc maraicher de 1.5 ha et équipement d'un système de pompage solaire	Sindialon
			Création et équipement d'1 bloc maraicher de 1.5 ha et équipement d'un système de pompage solaire	Bouhinor :
			Extension du bloc existant de 1 ha à 2 ha et renforcer la puissance solaire	Ndiagne
			Construction d'unités laitières (laiteries) pour les éleveurs des zones regroupés en GIE	Ouonck et Ndiagne
			Implantation de chambres froides pour la conservation des produits	Ouonck
	Développer le secteur touristique	Relance de l'activité touristique	Aménagement d'un circuit éco touristique dans la commune	Commune
			Inventaire et valorisation du patrimoine culturel du milieu	Commune
			Valorisation du potentiel folklorique du milieu	Commune
	Développer l'artisanat	Aménagement de centres de formation	Création d'un centre artisanal de la commune	Commune
	Améliorer l'accès aux services de la micro finance	Renforcement des capacités des services de la micro finance	Relance des activités de microfinance dans la commune (CREC) par la mise à disposition de fonds d'appui	Commune
			Formation des gestionnaires aux techniques de gestion financière et de comptabilité	Commune

ENJEU 9 : ELEVAGE

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Stratégies prioritaires	Lignes d'actions prioritaires	Localisation
Maîtrise des techniques modernes d'élevage	Augmenter les productions animales	Amélioration de la santé animale	Construction de parcs à vaccination de bétail	Toutes les zones (01/zone)
			Mise en place de centrales d'achat des produits vétérinaires et d'aliments de bétail	Toutes les zones (01/zone)
			Formation d'auxiliaires dans la santé animale	Toutes les zones (02/zone)
			Exécution d'un calendrier de vaccination de bétail adapté	Commune
		Amélioration de l'alimentation du bétail	Construction d'abreuvoirs pastoraux et de bassins de rétention d'eau dans les villages	Tous les villages (48 abreuvoirs, soit 02/village)
			Aménagement des mares de rétention	Commune
			Formation des éleveurs sur les technologies de production et de constitution de réserves fourragères	Commune
		Amélioration des performances zootechniques des animaux	Mise en place d'un programme d'insémination artificielle bovine	Commune
			Mise en place de projets d'élevage de chèvres	01 unité /zone
			Mise en place de projets d'élevage de moutons	01 unité /zone
			Introduction de coqs raceurs dans les élevages traditionnels	1 2'00 coqs, soit 50 par village
			Mise en place d'unités de production avicole	
		Aménagement de l'espace pastoral	Elaboration d'un PAOS et délimitation de parcours de bétail et des zones de pâturage	commune
			Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation sur la loi agro-sylvo-pastorale	Commune
			Elaboration et mise en œuvre d'un calendrier de contrôle du bétail	Commune
		Lutte contre les vols de bétail	Généralisation du marquage du bétail et les laissez-passer	Commune
			Mise en place de comités villageois de surveillance	Commune
			Conduite et parage quotidiens des troupeaux	Tous les villages
	Développer l'apiculture	Augmentation de la production de miel	Financement de projet d'apiculture (250 ruches, 25/village)	Kigninding, Oufoulo, Babate, Djicountang, Diagho
			Formation de relais aux nouvelles techniques de production apicole	Kigninding, Oufoulo, Babate, Djicountang, Diagho (05 relais, soit 01 par village))
			Construction et équipement de mielleries	Kigninding, Oufoulo, Babate, Djicountang, Diagho (05 mielleries, soit 01/village)
			Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation sur les méfaits de l'utilisation du feu par les cueilleurs de miel	Commune

ENJEU 10 : PECHE

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Stratégies prioritaires	Lignes d'actions prioritaires	Localisation
Maîtrise des techniques de production	Développer la pêche	Restauration des pêcheries	Respect de la réglementation en matière de pêche continentale	Commune
			Renforcement de la protection des AMP des Kalounayes-Niamone	Commune
			Redynamisation des comités locaux de surveillance de la pêche	
			Réhabilitation de l'habitat des espèces par la restauration de la mangrove	Commune
		Financement du secteur de la pêche continentale	Appui des pêcheurs à l'accès au matériel de pêche approprié	Commune
			Financement de projets de pisciculture pour 03 villages (30 étangs, soit 10/village)	Ndiéba, Souda, Babate
		Construction d'infrastructures de pêche	Aménagement de quai de pêche servant également de débarcadères de transport fluvial	Quai de Bémet et Diaffar

ENJEU 11: TRANSPORT ET MOBILITE

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Stratégies prioritaires	Lignes d'actions prioritaires	Localisation
Facilitation des conditions de transport et de voyage	Faciliter la distribution des produits et lutter contre la pauvreté	Construction de nouvelles pistes et réhabilitation des anciennes		.
			Aménagement de débarcadères de transport fluvial	01 au quai de Bémet- Diaffar
			Mise en place de pirogues de transport fluvial	02 pirogues
			Réorganisation de l'association des « jakartaman »	Commune

ENJEU 12 : PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA BONNE GOUVERNANCE ET A LA COOPERATION

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Stratégies prioritaires	Lignes d'actions prioritaires	Localisation
Renforcement des capacités de négociation et de lobbying des élus et des acteurs locaux dans le cadre de la coopération décentralisée	Réunir les conditions pour le développement du partenariat	Renforcement des capacités des élus et des acteurs locaux	Organisation de sessions de formation sur l'intercommunalité Organisation de sessions de formation en plaidoyer Organisation de sessions de formation sur les textes et lois de la décentralisation et de la Gestion des Ressources Naturelles pour les élus et les acteurs de la société civile Organisation de voyages d'études et de promotion du partenariat Organisation des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'importance de la taxe rurale pour le développement communautaire Renforcement des comités de gestion des infrastructures et équipements communautaires dans la gestion administrative et financière (Comités de santé, APE, etc.) Formation des membres des comités de gestion sur leurs rôles et responsabilités Formation des comités de gestion sur les techniques d'entretiens et de maintenance des infrastructures et équipements communautaires	Ouonck

ENJEU 13: PROMOTION DES FEMMES

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Stratégies prioritaires	Lignes d'actions prioritaires	Localisation
Promotion des femmes	Promouvoir les conditions économique et sociale des femmes	Renforcement des capacités entrepreneuriales des femmes	Formation de 48 femmes en management des organisations	02 femmes leaders /village
			Formation de 72 femmes en techniques de gestion administrative et financière	03 femmes leaders /village
			Formation de 48 femmes relais aux techniques de production artisanale (savonnerie, teinture, poterie) et de transformation des produits locaux	02 femmes leaders /village
			Facilitation de l'accès des femmes à la terre	Tous les villages
			Construction et équipement d'une case foyer des femmes de la commune	Ouonck
			Facilitation de l'accès des femmes au crédit (Ouverture de ligne de crédit spéciale pour les femmes et mise en place d'un fonds de garantie)	Commune
			Financement de 24 unités de fabrication de savon dans les zones	01 unité /village

ENJEU 14 : JEUNESSE- FORMATION ET INSERTION A L'EMPLOI

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Stratégies prioritaires	Lignes d'actions prioritaires	Localisation
Développement de l'entrepreneuriat des jeunes	Créer les conditions de la promotion économique et sociale des jeunes	Insertion à l'emploi des jeunes	Mise en place de lignes de crédit pour les jeunes Financement de fermes agro sylvo pastorales au niveau des zones (04) Financement de bassins de 30 bassins aquacoles	Zones 1, 2, 4
		Renforcement des capacités des jeunes	Recensement et formation des jeunes porteurs ou prestataires de projet en GERME (Gérer Mieux son Entreprise)	Commune
			Formation des jeunes dans la transformation des produits agricoles Formation des jeunes dans les domaines de la citoyenneté, de la paix et aux droits humains	Commune
			Formation des jeunes dans les domaines de l'arbitrage du football et de la gestion des litiges	Commune
		Renforcement des infrastructures d'accueil des jeunes	Construction d'1 complexe sportif pour la commune Aménagement de terrains de foot clôturés dans les villages	Tous les villages

ENJEU 15: LIEUX DE CULTE

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques	Stratégies prioritaires	Lignes d'actions prioritaires	Localisation
Développement de la foi et des pratiques religieuses	Créer les conditions d'une bonne pratique de la religion	Construction d'édifices religieux	Construction /réhabilitation, finition et équipement d'édifices religieux	Ndiéba, Sindialon, Ndiagne, Maracounda, Diagour, Diagho, Santack (finition mosquée), Ghamoune, Mosquée AMA (réhabilitation), Congoly (finition mosquée), Oufoulo (finition mosquée), Djiguipoune (clôture), Babate (clôture), Kigninding, Djicountang, Togho (finition clôture), Boulador (finition mosquée+clôture), Ouonck (finition mosquée) Souda (construction église)

II. Plan d'Investissement Annuel 2020-2025

PLAN D'INVESTISSEMENT ANNEE 2020

Acteurs	Actions envisagées	Localités ou villages	Porteurs de projet	Services techniques à mobiliser	Quantités	Cout unitaire estimatif (Fcfa)	Cout total (Fcfa)	Schéma de financement	
								Contribution locale (Fcfa)	Financement recherché (Fcfa)
AGRICULTURE	Construction d'1 digue anti sel avec des ouvrage hydro agricoles dans la vallée de Ndiéba jusqu'à Babatte	De Ndiéba à Babatte	Commune	PUDC P2RS PPDC	xxxxxxxxx	xxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Construction digues rétention sable entre les villages et les vallées	Tous les villages	Commune	PUDC P2RS PPDC	xxxxxxxxx	xxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Dotation de tracteurs agricoles avec Offset de 20 Disques aux zones	Zone 1(01), zone 2 (01) zone 3 (01), zone 4 (01)	Commune	Etat Coopération décentralisée	04	15 000 000	60 000 000	12 000 000	48 000 000
	Dotation de motoculteurs avec remorque aux zones	Zone 1(02), zone 2 (02) zone 3 (02), zone 4 (02)	Commune	SDDR (Etat) Coopération décentralisée	08	7 100 000	56 800 000	11 360 000	45 440 000
	Dotation de batteuses à riz aux zones	Zone 1(02), zone 2 (02) zone 3 (02), zone 4 (02)	Commune	SDDR (Etat) Coopération décentralisée	08	4 249 755	33 998 040	6 799 608	27 198 432
	Lutte contre la mouche des fruits et autres ravageurs	Tous les villages	Commune Association des planteurs	DPV	02 campagnes	500 000	1 000 000	200 000	800 000
	Fourniture des semences certifiées	Zone 1 et Zone 3	Ass. Producteurs Commune	Entente Diouloulou PRGTE PPDC	03 tonnes	140 000	420 000	-	420 000
TOTAL SECTEUR AGRICULTURE							182 138 040	30 359 608	121 858 432
DESENCLAVEMENT	Piste Diagho-Diagour-Souda-Maracounda	Commune	Commune	PUDC, P2RS, PPDC	xxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx

	Piste Maracounda-Kigninding-Oufoulo et Boulador	Commune	Commune	PUDC, P2RS, PPDC	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Piste Ouonck-Oufoulo-Togho-vers Boureck	Commune	Commune	PUDC, P2RS, PPDC	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Piste Ouonck-Oufoulo-Kigninding-Djicountang-vers Falméré	Commune	Commune	PUDC, P2RS, PPDC	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Piste Ndiagne-Bouyal-Djinoubor-Djiringoumane-Diabir	Commune	Commune	PUDC, P2RS, PPDC	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Piste Ndiagne-Bouhinor-Boutho-vers Diango	Commune	Commune	PUDC, P2RS, PPDC	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Piste Ndiéba et Diounoubor	Commune	Commune	PUDC, P2RS, PPDC	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Piste Souda-Maracounda-vers Badiouré	Commune	Commune	PUDC, P2RS, PPDC	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Piste Santack-Kigninding	Commune	Commune	PUDC, P2RS, PPDC	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Piste Boulador-Oufoulo et Togho	Commune	Commune	PUDC, P2RS, PPDC	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Piste Boulador-Oufoulo et Togho	Commune	Commune	PUDC, P2RS, PPDC	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Piste Boulador-Kigninding-Djicountang	Commune	Commune	PUDC, P2RS, PPDC	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Piste Souda-Maracounda-Kigninding-Djicountang	Commune	Commune	PUDC, P2RS, PPDC	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Piste Togho-Néma (Kigninding)-Djicountang	Commune	Commune	PUDC, P2RS, PPDC	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Piste Djiguipoune au quai en allant vers Bémet et Diaffar	Commune	Commune	PUDC, P2RS, PPDC	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Aménagement de débarcadères de transport fluvial	Quai de Bémet Quai de Diaffar	Commune	PUDC, P2RS, PPDC	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Equipement de la commune en pirogues motorisées de transport fluvial	Commune	Commune	PUDC, P2RS, PPDC	02	7 500 000	15 000 000	1 000 000	14 000 000
	Implantation d'antennes de téléphonie mobile pour étendre la couverture des réseaux	Commune	Commune	SONATEL FREE EXPRESSO	02	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx
TOTAL DESENCLAVEMENT							15 000 000	1 000 000	14 000 000
TRANSPORT ET MOBILITE	Construction de gares routières	Ndiéba (gare municipale) Petites gares villageoises	Commune	PUDC, PPDC Populations	01 06	xxxxxxxxxxxxx 200 000	xxxxxxxxxxxxx 1 200 000	xxxxxxxxxxxxx 1 200 000	xxxxxxxxxxxxx -

TOTAL TRANSPORT ET MOBILITE							1 200 000	1 200 000	-
HYDRAULIQUE	Extension du RAEP à tous les villages de la commune	Tous les villages	Commune	Service régional de l'hydraulique	xxxxxxx	xxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxxxx
EDUCATION	Construction classes de CEM	Souda	Commune	Conseil départemental Bignona	03	7 000 000	21 000 000	4 200 000	16 800 000
	Construction salles de classes élémentaires	Ndiagne (1), Bouyal (4), Diounoubor (4), Diagour (1), Congoly (3), Babatte (3), Oufoulo (1), Djiguipoune (1)	APE CODEC	IDEN	18	7 000 000	126 000 000	25 200 000	100 800 000
	Réhabilitation de classes élémentaires	Ndiéba (2), Oufoulo (2), Toho (1)	APE CODEC	IDEN	05	300 000	1 500 000	300 000	1 200 000
	Construction de classes maternelles ou de CTP	Oufoulo (3), Togho (3), Kigninding (3), Boulondor (3), Djiguipoune (3), Babatte (3), Balankine (3), Congoly (3), Ouonck (3)	APE	Agence de la Case des Tout-Petits Coopération décentralisée	27	4 800 000	129 600 000	25 920 000	103 680 000
	Construction de blocs administratifs d'écoles élémentaires	Mandouard 2 Ndiagne, Souda, Santack, Congoly, Boulondor	APE CODEC	IDEN	06	5 000 000	30 000 000	6 000 000	24 000 000
	Construction blocs sanitaires pour écoles élémentaires	Oufoulo, Diagour, Ndiagne	APE CODEC	IDEN	03	1 500 000	4 500 000	900 000	3 600 000
TOTAL SECTEUR EDUCATION							312 600 000	62 520 000	250 080 000
SANTÉ	Construction de mur de clôture du poste de santé de Souda	Souda	Commune	Comité de santé District sanitaire	01	5 000 000	5 000 000	1 000 000	4 000 000
	Construction de logement pour l'ICP	Ouonck	Commune	Comité de santé District sanitaire	01	15 000 000	15 000 000	3 000 000	12 000 000
	Affectation de sage-femme au poste de santé	Sindialon							
	Equiperment des postes de santé	Ouonck, Souda Sindialon	Commune Comité santé	Comité de santé District sanitaire	03	300 000	900 000	900 000	-
	-Boîtes d'accouchement				06	55 000	330 000	330 000	-
	-Autoclaves				03	400 000	1 200 000	1 200 000	-
	-Pèses bébés				06	25 000	150 000	150 000	-
	-Tensiomètres				06	35 000	210 000	210 000	-
	-Thermomètres				06	15 000	90 000	90 000	-

	-Lits d'hospitalisation -Fauteuils ICP /sages-femmes				18 02	35 000 100 000	630 000 200 000	630 000 200 000	- -
	Sensibilisation des cibles pour l'inscription à la CMU	Tous les villages	Commune Comité santé	Comité de santé District sanitaire.	02 campagnes	300 000	600 000	300 000	300 000
	Recyclage des ASC et matrones des cases de santé	09 cases de santé + maternités	Commune Comité santé	Comité de santé District sanitaire	02 séances	500 000	1 000 000	400 000	600 000
	Construction de murs de clôture de cases de santé	Santack, Congoly, Kigninding, Boulandor, Togho	Commune Comité santé						
TOTAL SANTE							25 310 000	8 410 000	16 900 000
TOTAL PIA ANNEE 2020							536 248 040	103 489 608	432 758 432

PLAN D'INVESTISSEMENT ANNEE 2021

Secteurs	Actions envisagées	Localités ou villages	Porteurs de projet	Services techniques à mobiliser	Quantités	Cout unitaire estimatif (Fcfa)	Cout total (Fcfa)	Schéma de financement	
								Contribution locale (Fcfa)	Financement recherché (Fcfa)
SANTE	Délocalisation du poste de santé de Ouonck	Ouonck	Commune Comité santé	District sanitaire	01	65 000 000	65 000 000	13 000 000	52 000 000
	Construction d'1 nouveau poste de santé	Oufoulo	Commune Comité santé	District sanitaire	01	65 000 000	65 000 000	13 000 000	52 000 000
	Réhabilitation de plafond d'une case de santé	Kigninding	Comité santé	Comité santé	01	300 000	300 000	300 000	-
	Finition d'une case de santé	Bouyal	Comité santé	Comité santé	01	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-
	Construction et équipement de cases de santé	Ndiagne, Diagho, Ghamoune, Diagour, Djiguipoune, Babatte, Oufoulo	Comité santé	Comités santé Coopération décentralisée	07	5 000 000	35 000 000	7 000 000	28 000 000
	Construction de murs de clôture de cases de santé	Kigninding, Congoly, Maracounda, Santack	Comité santé	Comité santé Coopération décentralisée	04	4 000 000	16 000 000	3 200 000	12 800 000
	Extension de RAEP à toutes les cases de santé	09 villages de la commune	Commune Comités santé	Service de l'hydraulique	09 cases	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
	Recyclage des ASC des cases de santé	09 cases de santé	Comité santé Commune	Comité santé District sanitaire	18	300 000	5 400 000	1 080 000	4 320 000
	Recrutement et formation d'ASC dans les cases de santé non pourvues	Congoly, Boulandore	Comité santé	Comité santé District sanitaire	02	500 000	1 000 000	200 000	800 000
TOTAL SECTEUR SANTE							188 700 000	38 780 000	149 920 000
EDUCATION	Construction de classes maternelles ou de CTP	Ndiagne (3), Bouyal (3), Djiguipoune (3), Diagho (3), Santack (3), Diounoubor (3), Diagour (3), Maracounda (3), Ghamoune (3)	APE	Commune	27	4 800 000	129 600 000	25 920 000	103 680 000

	Construction de murs de clôture pour écoles élémentaires et maternelles	Sindialon (1), Ndiagne (1), Santack (2), Diagour (2), Maracounda (1), Togho(1), Ouonck (2), Congoly (1), Boulador (1), Oufoulo (1)	APE	Commune	13	4 000 000	52 000 000	10 400 000	41 600 000
	Construction et équipement de daaras	Ouonck, Congoly, Djiguiopoune, Boulador	APE	Etat, AMA	04	5 000 000	20 000 000	4 000 000	16 000 000
TOTAL EDUCATION							201 600 000	40 320 000	161 280 000
ELECTRIFICATION	Extension du réseau SENELEC à tous les villages	Tous les villages	Commune	SENELEC	-	xxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxx
COMMERCE	Doter les zones de véhicules de transport de marchandises	Zone 1 (1), zone 2 (1), zone 3 (1), zone 4 (1)		Coopération décentralisée	04	12 000 000	48 000 000	9 600 000	38 400 000
	Facilitation de l'accès au crédit	Tous les villages	Commune	Commune		xxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxx
	Mise en place d'unités de transformation des fruits et légumes pour les femmes	Zone (1), zone 2 (1), zone 3 (1), zone 4 (1)	Commune	Commune Coopération décentralisée	04	7 000 000	28 000 000	4 000 000	24 000 000
	Construction d'un marché permanent pour la commune	Commune	Commune	PPDC PUDC	01	35 000 000	35 000 000	5 000 000	30 000 000
	Aménagement de marchés hebdomadaires dans les zones	Ndiagne, Souda, Ouonck	Commune	Commune Populations	04	400 000	1 600 000	1 600 000	-
TOTAL COMMERCE							112 600 000	20 200 000	92 400 000
TOTAL PIA ANNEE 2021							502 900 000	99 300 000	403 600 000

PLAN D'INVESTISSEMENT ANNEE 2022

Secteurs	Actions envisagées	Localités ou villages	Porteurs de projet	Services techniques à mobiliser	Quantités	Cout unitaire estimatif (Fcfa)	Cout total (Fcfa)	Schéma de financement	
								Contribution locale (Fcfa)	Financement recherché (Fcfa)
ELEVAGE	Délimitation de zones de parcours et de pâture du bétail	Tous les villages	Commune	Commune	24	200 000	4 800 000	1 000 000	3 800 000
	Construction d'abreuvoirs dans les zones de pâture de bétail et les connecter au réseau des forages	Zone 1(2), zone (2), zone (2), zone 3 (2), zone 4 (2)	Commune	Etat à travers les services Elevage et Hydraulique	08	500 000	4 000 000	1 000 000	3 000 000
	Financement de projets de culture fourragère dans les zones	Tous les villages	Association des éleveurs	Service d'élevage	24	2 000 000	48 000 000	10 000 000	38 000 000
	Construction d'aires de parcage de bétail dans les zones	Ndiéba, Souda, Ouonck, Oufoulo	Commune	Service d'élevage	04	5 000 000	20 000 000	4 000 000	16 000 000
	Amélioration de la race locale par la technique de l'insémination artificielle	Tous les villages	Commune	Service Elevage	xxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxxxxxx
	Systématiser l'encadrement et le suivi vétérinaire	Tous les villages	Commune	Service Elevage	xxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxxxxxx
TOTAL SECTEUR ELEVAGE							76 800 000	16 000 000	60 800 000
PECHE	Financement de projets d'élevage de poissons pour les villages	Ouonck (05 étangs) Congoly (05 étangs) Souda (05 étangs) Ndiéba (05 étangs) Ndiagne (05 étangs)	Fédération des pêcheurs	Service des pêches ANA	25 étangs	6 000 000	150 000 000	10 000 000	140 000 000
	Reboisement des mangroves	Tous les villages côtiers du Soungrougrou	Commune	OCEANIUM PRGTE	xxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxxxxxx
	Equiperment du GIE des pêcheurs de la commune	Commune	Commune	Service des pêches	2 pirogues 2 moteurs Filets, etc.	20 000 000	20 000 000	4 000 000	16 000 000
	Protéger l'AMP des Kalounayes	Tous les villages	Commune	Service des pêchse	-	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxxxxxx

				CLPA					
TOTAL SECTEUR PECHE							170 000 000	14 000 000	156 000 000
ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	Respect du code minier en matière d'exploitation des carrières (remblayer et reboiser les sites après usage)	Commune	Commune	Service de l'Environnement	-	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx
	Reboisement des forêts (plateaux et mangroves)	Tous les villages	Commune Villages Brigade forestière	Service des Eaux et Forêts PRGTE	24	400 000	9 600 000	1 200 000	8 400 000
	Redynamisation des comités villageois de surveillance des forêts et les équiper de matériel de lutte contre les feux de brousse	Tous les villages	Commune Villages Brigade forestière	Service des Eaux et Forêts PRGTE	24	350 000	8 400 000	1 200 000	7 200 000
	Mise en place des pépinières villageoises d'arbres forestiers	Tous les villages	Eaux et Forêts PRGTE	Service des Eaux et Forêts PRGTE	24	100 000	2 400 000	800 000	1 600 000
	Aménagement des carrières mortes pour le maraichage et l'élevage de	Commune Villages impactés	Service de l'Environnement	Service des Eaux et Forêts PRGTE	-	10 000 000	10 000 000	2 000 000	8 000 000
	Renforcement de la sensibilisation sur l'éducation à l'environnement	Tous les villages	Brigade forestière PRGTE	Service des Eaux et Forêts PRGTE	03 campagnes	500 000	1 500 000	500 000	1 000 000
TOTAL ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES							31 900 000	5 700 000	26 200 000
AGRICULTURE									
	Discussions internes autour de la question de remembrement des terres	Commune	Commune	ANCAR SDDR P2RS	03 réunions	500 000	1 500 000	500 000	1 000 000
	Elaboration d'un PAOS	Commune	Commune	ARD Partenaires	01	5 000 000	5 000 000	1 500 000	3 500 000
TOTAL SECTEUR AGRICULTURE							6 500 000	2 000 000	4 500 000
TOTAL PIA ANNEE 2022							285 200 000	37 700 000	247 500 000

PLAN D'INVESTISSEMENT ANNEE 2023

Secteurs	Actions envisagées	Localités ou villages	Porteurs de projet	Services techniques à mobiliser	Quantités	Cout unitaire estimatif (Fcfa)	Cout total (Fcfa)	Schéma de financement	
								Contribution locale (Fcfa)	Financement recherché (Fcfa)
HABITAT ET CADRE DE VIE	Sécuriser les villages par l'installation de paratonnerres par zone	Toutes les zones	Commune	Météo Coopération décentralisée	08	150 000	1 200 000	-	1 200 000
	Mise en place d'un programme de latrinsisation des maisons	Tous les villages	Commune	PEPAM	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxx
	Mise en place d'un dispositif de drainage des eaux de ruissellement	Tous les villages	Commune	PUDC PPDC	24	100 000	2 400 000	400 000	2 000 000
	Mise en place d'un dispositif de gestion des ordures ménagères	Tous les villages	Commune	Service d'Hygiène	24	100 000	2 400 000	400 000	2 000 000
TOTAL HABITAT ET CADRE DE VIE							6 000 000	800 000	5 200 000
AGRICULTURE	Discussions internes autour de la question de remembrement des terres	Commune	Commune	ANCAR SDDR P2RS	03 réunions	500 000	1 500 000	500 000	1 000 000
TOTAL AGRICULTURE							1 500 000	500 000	1 000 000
ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS	Réhabilitation de la clôture de bloc maraicher + équipement d'un système de pompage solaire	Ndiéba (1,5 ha)	GPF Ndiéba	Coopération décentralisée AJAC Kalounayes	01	7 000 000	7 000 000	1 000 000	6 000 000
	Création d'1 bloc maraicher + installation système pompage solaire	Sindialon (1,5 ha)	GPF Sindialon	Coopération décentralisée AJAC Kalounayes	01	10 000 000	10 000 000	1 500 000	8 500 000
	Création d'1 bloc maraicher + installation système pompage solaire	Bouhinor (1,5 ha)	GPF Bouhinor	Coopération décentralisée AJAC Kalounayes	01	10 000 000	10 000 000	1 500 000	8 500 000
	Extension et équipement de bloc maraicher	Ndiagne (02 ha)	GPF Ndiagne	Coopération décentralisée AJAC Kalounayes	01	8 000 000	8 000 000	1 100 000	6 900 000
	Construction de centres de stockage et de conditionnement	Ouonck, Souda	Commune	PUDC PPDC	02	20 000 000	40 000 000	5 000 000	35 000 000
TOTAL ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS							75 000 000	10 100 000	64 900 000
TOTAL PIA ANNEE 2023							82 500 000	11 400 000	80 100 000

PLAN D'INVESTISSEMENT ANNEE 2024

Secteurs	Actions envisagées	Localités ou villages	Porteurs de projet	Services techniques à mobiliser	Quantités	Cout unitaire estimatif (Fcfa)	Cout total (Fcfa)	Schéma de financement	
								Contribution locale (Fcfa)	Financement recherché (Fcfa)
JEUNESSE-SPORT-LOISIRS-EMPLOIS	Financement de fermes agro-pastorales pour les jeunes dans les zones		Commune	Commune Coopération décentralisée	04	25 000 000	100 000 000	10 000 000	90 000 000
	Construction d'un centre polyvalent pour la commune	Ouonck	Commune	Etat	01	40 000 000	40 000 000	5 000 000	35 000 000
	Construction d'un stade multifonctionnel pour la commune	Ouonck	Commune	Etat	01	xxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxx
	Clôture des terrains de football des villages	Oufoulo	Commune CLJ	Commune	10	3 000 000	30 000 000	5 000 000	25 000 000
	Appui à la modernisation des foyers de jeunes		Commune CLJ	Commune	10	800 000	8 000 000	1 200 000	6 800 000
TOTAL JEUNESSE-SPORT- LOISIRS-EMPLOIS							178 000 000	21 200 000	156 800 000
AGRICULTURE	Discussions internes autour de la question de remembrement des terres	Commune	Commune	ANCAR SDDR P2RS	03 réunions	500 000	1 500 000	500 000	1 000 000
TOTAL AGRICULTURE							1 500 000	500 000	1 000 000
TOTAL PIA ANNEE 2024							179 500 000	21 700 000	157 800 000

PLAN D'INVESTISSEMENT ANNEE 2025

Secteurs	Actions envisagées	Localités ou villages	Porteurs de projet	Services techniques à mobiliser	Quantités	Cout unitaire estimatif (Fcfa)	Cout total (Fcfa)	Schéma de financement	
								Contribution locale (Fcfa)	Financement recherché (Fcfa)
LIEUX DE CULTE	Construction, équipement et clôture de mosquées	Maracounda, Ndiéba, Ghamoune, Djicountang, Djiguipoune	Commune Dahira Kalounayes	AMA	05	30 000 000	150 000 000	-	150 000 000
	Construction et équipement d'une église	Souda	Commune Communauté Catholique	Diocèse Ziguinchor	01	8 000 000	8 000 000	1 000 000	7 000 000
	Finition, équipement et clôture de mosquées	Diagour, Diagho, Santack, Congoly, Togho, Boulondor, Ouonck, Oufoulo	Commune Dahira Kalounayes	AMA	08	5 000 000	40 000 000	-	40 000 000
	Réhabilitation et équipement	Sindialon, Ndiagne Souda	Commune Dahira Kalounayes	AMA	03	2 500 000	7 500 000	500 000	7 000 000
	Construction de murs de clôtures de mosquées	Babatte, Djiguipoune,	Commune Dahira Kalounayes	AMA	02	3 500 000	7 000 000	800 000	6 200 000
TOTAL LIEUX DE CULTE							212 500 000	2 300 000	210 200 000
AGRICULTURE	Remembrement des vallées	Tous les villages	Commune	ANCAR PPDC P2RS		xxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxx	-	xxxxxxxxxxxxx
TOTAL AGRICULTURE									
TOTAL PIA ANNEE 2025							212 500 000	2 300 000	210 200 000

RECAPITULATIF DES BESOINS ANNUELS EN FINANCEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

ANNEES	BESOIN EN FINANCEMENT (FCFA)	CONTRIBUTION LOCALE (FCFA)	FINANCEMENT RECHERCHE (FCFA)
2020	536 248 040	103 489 608	432 758 432
2021	502 900 000	99 300 000	403 600 000
2022	285 200 000	37 700 000	247 500 000
2023	82 500 000	11 400 000	80 100 000
2024	179 500 000	21 700 000	157 800 000
2025	212 500 000	2 300 000	210 200 000

Remarque

Les couts annuels n'intègrent pas ceux des travaux de réalisation des digues anti sel, des pistes inter villageoises, des aménagements de débarcadères, d'extension du réseau téléphonique, d'extension du réseau d'adduction d'eau potable, d'extension du réseau SENELEC, de construction du stade multifonctionnel, de la latrinisation des maisons, des reboisements de mangrove, d'insémination artificielle, du suivi et de l'encadrement vétérinaire, etc.

Les couts d'aménagement des pistes latéritiques et des digues anti sel ont été obtenus en faisant la moyenne des prix appliqués par le P2RS, le PUDC et le PPDC. Les moyennes appliquées sont de :

- 15 000 000 FCFA pour l'aménagement du kilomètre de digue anti sel
- 25 000 000 FCFA pour le kilomètre de piste latéritique.

CONCLUSION GENERALE

5.1. STRATEGIES DE FINANCEMENT DES ACTIONS DU PIA

Le financement des projets du PIA ne saurait être l'affaire des seuls élus locaux ; il interpelle tous les fils du terroir, résidents comme ressortissants vivant au Sénégal ou à l'étranger (diaspora).

Le financement obéit à un schéma qui privilégie le partenariat entre la Commune et les populations bénéficiaires d'une part et, d'autre part, la Commune, l'État et les partenaires au développement.

Il s'agit principalement de mener des actions de levées de fonds au niveau local, auprès de bailleurs de fonds étrangers ou de l'Etat. Les projets à soumettre doivent être sélectionnés en fonction de leurs impacts réels sur le développement de la commune et de leurs effets d'entraînement sur le développement d'autres projets.

Pour être efficace à l'étranger, la recherche de financement doit prendre en compte la dynamique ressortissants/diaspora qui est un levier très important de levée de fonds. A cet effet, les commissions spécialisées du Conseil Municipal devront disposer des contacts des ressortissants et de la diaspora de la commune Djinaky.

a) Au niveau local

Il s'agira par exemple :

- De vulgariser le PDC dans tous les villages de la commune pour une meilleure appropriation par les populations (la commission Communication et Relations Extérieures doit porter le processus) ;
- De discuter avec les populations d'un mécanisme de mobilisation des apports pour le financement du plan (le Bureau du Conseil et la commission Communication et Relations Extérieures doivent porter le processus) ;
- De répertorier toutes les activités sujettes à imposition et de discuter avec les acteurs qui les exercent. La discussion doit avoir comme base, le financement des actions du PIA. Des négociations doivent conduire les populations à comprendre l'importance de leur contribution pour le développement de la commune et même pour leurs propres activités, car si la commune se développe, leurs activités se porteront mieux (la commission Finances doit porter le processus) ;
- D'organiser un forum des bailleurs de fonds et des investisseurs avec l'appui des partenaires traditionnels de la commune et des ressortissants. On pourra à cette occasion inviter des structures comme le **FONGIP**, **l'ANEJ**, **la DER**, etc. pour qu'elles communiquent sur les opportunités qu'elles offrent aux jeunes (les commissions Communication et Relations Extérieures, Coopération Décentralisée et Partenariat, Finances doivent porter le processus) ;
- D'organiser chaque année un festival sur la culture et les traditions du milieu (les commissions Communication et Relations extérieures, Culture, Jeunesse-sport et loisirs, Coopération décentralisée et partenariat doivent porter le processus).

b) Au plan international

- Redynamiser les relations entre le Conseil Municipal et la diaspora autour des problématiques de développement de la commune. En effet, la diaspora peut aider dans la recherche de fonds au niveau des pays de résidence (la Commission Communication et Relations Extérieures doit porter le processus) ;
- Vulgariser le PDC auprès des ressortissants et de la diaspora (les commissions Coopération Décentralisée et Partenariat, Communication et Relations Extérieures doivent porter le processus) ;
- Organiser une table ronde des partenaires techniques financiers pour le financement du plan ;

- Capitaliser au niveau du Conseil Municipal toutes les initiatives de coopération décentralisée des villages avec des partenaires extérieurs. Il faut convaincre les villages et leurs partenaires extérieurs de privilégier l'approche communautaire dans leur collaboration et ce, pour une meilleure répartition des bénéfices des interventions à l'ensemble de la commune (rôle de la commission Coopération Décentralisée Partenariat). D'ailleurs, la capacité de financement des partenaires dépasse le plus souvent celle d'absorption de fonds par les villages ;
- Organiser des missions de levée de fonds (Fundraising) à l'étranger (Europe) avec l'appui de la diaspora et des associations de ressortissants qui vont se charger d'identifier des Fondations, des bailleurs, des associations, des mécènes, etc. qui accepteraient d'appuyer les efforts de développement de la commune (02 missions/an).

Toutes les rencontres avec les bailleurs devront se dérouler dans le cadre des projets du PIA. Elles mettront l'accent sur l'importance des financements dans la lutte contre la pauvreté et l'immigration illégale (rôle des commissions Communication et Relations Extérieures, Coopération Décentralisée et Partenariat).

5.2. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DU PDC

Le Conseil Municipal est responsable de la prise de décision concernant l'élaboration et la mise en œuvre du Plan. En tant que maître d'ouvrage, il doit prendre les dispositions suivantes :

Mise en place d'un Comité de suivi de la mise en œuvre des actions du PIA, après approbation du PDC par l'autorité compétente

Préparation des dossiers techniques des sous-projets par la Commission Etude-Conception des projets et programmes, Suivi et Evaluation

Suivi de la communication avec les bailleurs sollicités par les commissions Etude-Conception des projets et programmes et Communication et relations extérieurs

5.3. MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION

Le suivi de l'exécution du PIA va de la sélection des actions prioritaires du PAP les plus conformes aux orientations stratégiques, jusqu'à l'évaluation ex-post des projets et des stratégies qui seront mises en œuvre.

À cet égard, le suivi technique de la réalisation des orientations stratégiques et des objectifs spécifiques constitue un impératif pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre des actions et des investissements conformément aux attentes des principaux documents de référence notamment le DSRP, le PSE et les ODD. Ainsi, le suivi du plan doit être une activité permanente dans le cadre la mise en œuvre des conventions types.

Le suivi et le bilan de l'exécution physique et financière des actions et des investissements qui forment les stratégies à moyen et long terme seront assurés par l'Agence Régionale de Développement (ARD), Point focal du processus de réactualisation du Plan de Développement Communal (PDC) et du Plan d'Investissements Annuel (PIA).

Par conséquent, un bilan du suivi de la mise en œuvre des stratégies sectorielles et multisectorielles devra être dressé, au moins annuellement par la Commission Etude-Conception des projets et programmes, Suivi et Evaluation, et soumis à l'examen du Conseil Municipal. Ainsi et annuellement, le Conseil Municipal analysera tous les risques liés à la non réalisation de projets communautaires.

5.4. STRATEGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE FINANCEMENT DU PLAN

Le financement du Plan de Développement de la Commune de Ouonck n'incombe pas seulement aux élus locaux ; il interpelle tous les fils du terroir, résidents comme ressortissants vivant au Sénégal ou à l'étranger (diaspora).

Le conseil municipal à travers les différentes commissions mises en place devra mettre en œuvre des stratégies de recherche de fonds au niveau interne comme à l'étranger.

5.4.1. Au niveau interne

Il s'agira par exemple :

- De vulgariser le PDC dans tous les villages de la commune pour une meilleure appropriation par les populations (la commission Communication et Relations Extérieures doit porter le processus)
- De discuter avec les populations de la commune d'un schéma de mobilisation des apports au financement des projets (le Bureau du Conseil et la commission Communication et Relations Extérieures doivent porter le processus)
- D'identifier toutes les activités sujettes à imposition et de discuter avec les acteurs qui les exercent. La discussion doit avoir comme base, les actions de PDC déclinées dans le PIA. Il faut négocier avec ces acteurs pour les amener à comprendre l'importance de leur contribution dans le développement de la commune et même de leurs propres activités car si la commune se développe, leurs activités se porteront mieux (la commission Finances doit porter le processus)
- D'organiser un forum des bailleurs de fonds et des investisseurs avec l'appui des partenaires traditionnels de la commune et des ressortissants. On pourrait par exemple inviter des structures comme le **FONGIP**, l'**ANEJ**, la **DER**, etc. pour qu'elles communiquent sur les opportunités qu'elles offrent aux jeunes (les commissions Communication et Relations Extérieures, Coopération Décentralisée et Partenariat, Finances doivent porter le processus).
- D'organiser chaque année un festival sur la culture et les traditions du milieu (les commissions Communication et Relations extérieures, Culture, Jeunesse-sport et loisirs, Coopération décentralisée et partenariat doivent porter le processus)

5.4.2. Au niveau extérieur

- Redynamiser les relations entre les ressortissants (y compris la diaspora) et le Conseil Municipal autour des problématiques de développement de la commune. En effet, les ressortissants constituent un levier important pour le développement de la commune car ils peuvent aider à la recherche de fonds (la Commission Communication et Relations Extérieures doit porter le processus)
- Vulgariser le PDC auprès des ressortissants et de la diaspora (les commissions Coopération Décentralisée et Partenariat, Communication et Relations Extérieures doivent porter le processus)
- Capitaliser au niveau du conseil municipal les initiatives de coopération décentralisée des villages avec des partenaires extérieurs. Il faut convaincre les villages et leurs partenaires de la nécessité d'agir au niveau communautaire pour une meilleure répartition des impacts (rôle de la commission Coopération Décentralisée Partenariat). D'ailleurs, la capacité de financement des partenaires dépasse le plus la capacité d'absorption de fonds des villages
- Organiser des missions de levée de fonds (Fundraising) à l'étranger (Europe) avec l'appui de la diaspora et des associations de ressortissants qui vont se charger d'identifier des Fondations, des bailleurs, des associations, des mécènes, etc. qui accepteraient d'appuyer les efforts de développement de la commune (02 missions/an). Toutes les rencontres avec les bailleurs devront se dérouler dans le cadre des projets du PAI. Elles mettront l'accent sur l'importance des financements dans la lutte contre l'immigration illégale (rôle des commissions Communication et Relations Extérieures, Coopération Décentralisée et Partenariat).